

(<sup>1</sup>)

( N° 130. )

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MARS 1852.

Comptes définitifs des dépenses de la Dette publique et des Départements ministériels, pendant l'exercice 1848 (<sup>1</sup>).

### NOTE

sur les résultats du Budget de la Dette publique de l'exercice 1848.

Les divers crédits alloués par la loi du Budget pour le service de la Dette publique, pendant l'exercice 1848, s'élèvent ensemble à la somme de. . . . . fr.	31,815,472 07
Ce chiffre doit être augmenté du montant du crédit supplémentaire et du crédit extraordinaire, alloués, pour les emprunts de 1848, par la loi du 16 juillet 1849 ( <i>Moniteur</i> n° 200), montant ensemble à. . . . .	889,399 16
TOTAL des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget de 1848. . . . . fr.	32,702,871 23
Le compte définitif du même Budget, établissant le chiffre des dépenses constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice, à la somme de. . . . .	32,410,952 16
Il en résulte un <i>excédant de crédit</i> sur les dépenses de. . . fr.	291,959 07
En récapitulant les diverses parties de crédits non employées, sur les articles du Budget de la Dette publique de l'exercice 1848, on trouve un total de. . . . . fr.	297,456 89
Mais l'art. 2 du chapitre III, relatif aux intérêts de consignations, présentant sur le crédit alloué un excédant de dépenses de. . . . .	5,497 82
l'excédant des crédits sur les dépenses se trouve réduit et définitivement établi à la somme ci-dessus mentionnée de . . . fr.	291,959 07

Au compte définitif du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1848, se trouve joint un état contenant les développements de ce Budget, et indiquant les motifs des différences existant entre le montant des divers crédits alloués et celui des dépenses constatées, liquidées et ordonnancées à l'époque de la clôture de l'exercice.

Pour régulariser l'exercice dont il s'agit, qui se solde par un boni de fr. 291,959 07 c', il y aura lieu d'accorder un crédit complémentaire de fr. 5,497 82 c', et d'annuler définitivement les diverses portions de crédits non consommées par les dépenses, s'élevant ensemble à la somme de fr. 297,456 89 c'.

(<sup>1</sup>) Le compte des dépenses du Département de la Guerre a été déposé dans la séance du 14 janvier 1851; les autres l'ont été dans la séance du 27 décembre 1851.

## COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DE LA

Art. da BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE PREMIER.</b>						
	<b>SERVICE DE LA DETTE.</b>						
1	Arrérages de l'inscription au Grand-Livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. . . . .	500,000	"	"	"	"	300,000
2	Arrérages de l'inscription portée au même Grand-Livre au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842. . . . .	846,560	"	"	"	"	846,560
3	Intérêts des capitaux inscrits au Grand-Livre de la Dette publique à 2 1/2 % <sub>0</sub> , en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité . . . . .	5,502,640	78	"	"	"	5,502,640 78
4	Frais relatifs à cette dette . . . . .	5,000	"	"	"	"	5,000
5	Intérêts de l'empr. de 50,000,000 francs, à 4 % <sub>0</sub> , autorisé par la loi du 18 juin 1856 . . . fr. 1,200,000 "	1,500,000	"	"	"	"	1,500,000
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 500,000 "						
6	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt . . . . .	5,000	"	"	"	"	5,000
7	Intérêts de l'empr. de 50,850,800 francs, à 3 % <sub>0</sub> , autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 % <sub>0</sub> , à émettre en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846 . . . . . fr. 1,754,244 "	2,338,992	"	"	"	"	2,338,992
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 584,748 "						
8	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt . . . . .	59,000	"	"	"	"	59,000
9	Intérêts de l'empr. de 86,940,000 francs, à 5 % <sub>0</sub> , autorisé par la loi du 26 juin 1840 . . . fr. 4,547,000 "	5,216,400	"	"	"	"	5,216,400
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 869,400 "						
10	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt . . . . .	150,000	"	"	"	"	150,000
11	Int. de l'empr. fr. 28,621,718 40 c., à 5 % <sub>0</sub> , autorisé par la loi du 29 septembre 1842 . . . . . fr. 1,451,085 92	1,717,303 10	"	"	"	"	1,717,303 10
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 286,217 18						

# DETTE PUBLIQUE PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.				<i>Observations.</i>
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnances dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant (Art. 50 de la loi du 15 mai 1810)	Total.	
•	300,000	300,000	•	•	•	•
•	846,500	846,500	•	•	•	•
•	5,502,640 78	5,502,640 78	•	•	•	•
•	5,000	1,367 21	1,632 79	•	1,652 79	•
•	1,500,000	1,500,000	•	•	•	•
•	3,000	1,509 77	1,490 23	•	1,490 23	•
•	2,358,992	2,358,992	•	•	•	•
•	39,000	37,778	1,222	•	1,222	•
•	5,216,400	5,216,400	•	•	•	•
•	130,000	105,709 77	26,290 23	•	26,290 23	•
•	1,717,303 10	1,717,303 10	•	•	•	•

## DETTE PUBLIQUE. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 45 mai 1848.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
12	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt . . . . .	45.000	"	"	"	"	45.000
15	Intérêts, à 4 1/2 %, sur un capital de 95,442,832 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 ( <i>Bulletin officiel</i> , n° 42) . . . . . fr. 4,294,927 44						
	Dotations de l'amortissement de cette dette. . . . . fr. 954,428 52	5,249,355 76	"	"	"	"	5,249,355 76
14	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844) . . . . .	15.000	"	"	"	"	15.000
15	Intérêts de l'empr. de 84,656,000 francs, à 4 1/2 %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 ( <i>Bulletin officiel</i> , n° 44) . . . . . fr. 3,809,520						
	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à 1/2 % du capital. 425,280	4,232,800	"	"	"	"	4,232,800
16	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844) . . . . .	15.000	"	"	"	"	15.000
17	Intérêts et frais présumés de la dette flottante . . . . .	750.000	"	"	"	"	750.000
18	Rentes viagères. . . . .	5,665 15	"	"	"	"	5,665 15
19	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée. . . . .	"	6,765 87	"	"	"	6,765 87
20	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842). . . . .	105,820 10	"	"	"	"	105,820 10
21	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842. . . . .	21,164 02	"	"	"	"	21,164 02
22	Prorata des intérêts à raison de 5 % l'an jusqu'au 31 octobre 1848, sur les diverses parties des deux emprunts décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848. . . . .	"	"	761,599 16	"	"	761,599 16
25	Frais relatifs au dépôt des récépissés, à la confection et à l'émission des obligations de ces deux emprunts (art. 20 de la loi du 6 mai 1848). . . . .	"	"	"	128,000	"	128,000
	TOTAUX. . . . . fr.	28,054,700 91	6,765 87	761,599 16	128,000	"	28,950,865 94

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 20 de la loi de 15 mai 1846.)	Total.		
•	45,000 •	50,799 05	3,200 95	•	3,200 95	•	
•	5,240,355 70	5,240,355 70	•	•	•	•	
•	15,000 •	15,815 07	1,184 95	•	1,184 95	•	
•	4,252,800 •	4,252,800 •	•	•	•	•	
•	13,000 •	10,385 75	2,616 25	•	2,616 25	•	
•	750,000 •	575,075 59	174,924 01	•	174,924 61	•	
•	5,665 15	5,002 70	662 45	•	662 45	•	
•	6,765 87	1,705 87	5,000 •	•	5,000 •	•	
•	105,820 10	105,820 10	•	•	•	•	
•	21,164 02	21,164 02	•	•	•	•	
•	761,599 16	761,599 16	•	•	•	•	
•	128,000 •	128,000 •	•	•	•	•	
•	28,930,865 94	28,707,641 50	223,224 44	•	223,224 44	•	

## DETTE PUBLIQUE. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 20 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.</b>						
	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées . . . . . fr. 185,000						
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850 . . . . . 110,000						
	Pensions civiles . . . . . 150,000						
1	— militaires et pensions des Indes . . . . . 2,245,000	2,271,000	970,000			5,241,000	
	— de l'ordre Léopold . . . . . 25,000						
	— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite . . . . . 525,000						
	Arriérés de pensions de toute nature . . . . . 5,000						
2	Remboursement à faire au Trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arriérés de pensions du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1848. . . . .		11,005 20			11,005 20	
	Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ). . . . . fr. 28,030						
5	— ou pensions supplémentaires ( <i>Toelagen</i> ). . . . . 17,000		50,000			50,000	
	Secours annuels ( <i>jaerlycksche onderstanden</i> ) . . . . . 5,000						
	<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>2,271,000</b>	<b>1,051,005 20</b>			<b>5,302,005 20</b>	
	<b>CHAPITRE III. FONDS DE DÉPÔT.</b>						
1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers-payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement des droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables. . . . . 594,000						
	Arriérés des intérêts sur des exercices clos . . . . . 6,000	594,000	6,000			400,000	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.				Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.		EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)		
"	3,241,000	3,251,842 65	9,157 37	"	9,157 37	"
"	11,005 29	11,005 29	"	"	"	"
"	50,000	42,550 45	7,600 55	"	7,600 55	"
"	5,502,005 29	5,285,178 57	16,826 92	"	16,826 92	"
"	400,000	342,614 47	57,385 55	"	57,385 55	"

## DETTE PUBLIQUE. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1816.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
2	Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État (Les crédits portés au présent Budget ne sont point limitatifs.)	70,000 "	"	"	"	"	70,000 "
	TOTAUX . . . fr.	464,000 "	6,000 "	"	"	"	470,000 "
	<b>RÉCAPITULATION.</b>						
Chap. I.	Service de la dette . . . . .	28,054,700 91	6,765 87	761,599 16	128,000 "	"	28,950,865 94
II.	Rémunérations . . . . .	2,271,000 "	1,051,005 29	"	"	"	3,302,005 29
III.	Fonds de dépôt. . . . .	464,000 "	6,000 "	"	"	"	470,000 "
	TOTAUX GÉNÉRAUX . . . fr.	30,789,700 91	1,043,771 16	761,599 16	128,000 "	"	52,702,871 25

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					<i>Observations.</i>
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées après le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant, (Art. 30 de la loi du 15 mai 1844).	Total.		
"	70,000 "	75,497 82	"	"	"	5,497 82	
"	470,000 "	418,112 20	57,585 55	"	57,585 55	5,497 82	
"	28,050,865 94	28,707,041 50	225,224 44	"	225,224 44	"	
"	5,502,005 20	5,285,178 57	10,826 02	"	10,826 02	"	
"	470,000 "	418,112 20	57,585 55	"	57,585 55	5,497 82	
"	52,702,871 25	52,410,032 10	207,436 89	"	207,436 89	5,497 82	

# DÉVELOPPEMENTS

DU

## COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DE LA DETTE PUBLIQUE,

PENDANT L'EXERCICE 1848.

L'item ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquilées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
	<b>Service de la Dette.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842, fr.	500,000 "	Somme égale au crédit alloué.
	<b>ART. 2.</b>		
	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, fr.	840,560 "	Somme égale au crédit alloué.
	<b>ART. 3.</b>		
	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 4 1/2 %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité. . . . . fr.	5,502,640 78	Somme égale au crédit alloué.
	<b>ART. 4.</b>		
	Frais relatifs à cette Dette . . . . . fr.	1,567 21	Crédit . . . . . 3,000 " Dépenses . . . . . 1,567 21 Excédant de crédit . . . . . 1,432 79
	<b>ART. 5.</b>		
1	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 %, autorisé par la loi du 18 juin 1856, sur le capital en circulation, fr. 986,520 "	1,200,000 "	Somme égale au crédit alloué.
	sur le capital amorti . . . . . 215,480 "		
2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 500,000 "	1,500,000 "	
	<b>ART. 6.</b>		
	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt. . fr.	1,509 77	Crédit . . . . . fr. 3,000 " Dépenses . . . . . 1,509 77 Excédant de crédit . . . . . 1,490 23
	<b>ART. 7.</b>		
1	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,024,000 francs, à 5 %, à émettre en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846, sur le capital en circulation. . . . . fr. 1,479,922 50 }	1,754,244 "	Somme égale au crédit alloué.
	sur le capital amorti. . . . . 274,321 50 }		
2	Dotations de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 584,748 "	2,338,992 "	Cet excédant provient de ce qu'il n'y a pas eu, pendant l'année 1848, de frais de renouvellement de grands-livres.

## DETTE PUBLIQUE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, etc.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup> (suite).</b>		
	ART. 8.		
"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt. . . fr.	57,778 "	Crédit . . . . . fr. 59,000 Dépenses . . . . . 57,778 Excédant de crédit. . fr. 1,222 provenant de ce que les dépenses sont restées en dessous des prévisions.
	ART. 9.		
1	Intérêts de l'emprunt de 86,040,000 francs, à 5 % <sub>0</sub> , autorisé par la loi du 26 juin 1840, sur le capital en circulation, fr. 4,222,700 40 } sur le capital amorti . . . . . 124,200 60 }	4,347,000 "	} 5,216,400 "
2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 860,400 "	860,400 "	
	ART. 10.		
"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt. . . fr.	105,700 77	Crédit . . . . . fr. 150,000 Dépenses . . . . . 105,700 77 Excédant de crédit. . fr. 26,290 25 par suite du peu d'élévation des diffé- rences de change payées par le trésor.
	ART. 11.		
1	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c <sup>t</sup> , à 5 % <sub>0</sub> , autorisé par la loi du 29 septembre 1842, sur le capital en circulation, 1,415,054 72 } sur le capital amorti . . . . . 18,051 20 }	1,451,085 02	} 1,717,505 10
2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 286,217 18	286,217 18	
	ART. 12.		
"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt . . . fr.	56,700 05	Crédit . . . . . fr. 55,000 Dépenses . . . . . 56,700 05 Excédant de crédit. . fr. 8,200 25 résultant du peu d'élévation des diffé- rences de change payées par le trésor.
	ART. 13.		
1	Intérêts, à 4 1/2 % <sub>0</sub> , sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 ( <i>Bull. offic</i> , n° 42), sur le capital en circulation, fr. 4,104,574 20 } sur le capital amorti . . . . . 190,555 24 }	4,294,027 44	} 5,240,555 76
2	Dotation de l'amortissement de cette dette . . . . . 954,428 52	954,428 52	
	ART. 14.		
"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844) . . . . . fr.	15,815 07	Crédit . . . . . fr. 15,000 Dépenses . . . . . 15,815 07 Excédant d'allocation, fr. 1,184 25 provenant de ce que les frais d'envoi de fonds à Paris sont restés en dessous des prévisions.
	ART. 15.		
1	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 % <sub>0</sub> , autorisé par la loi du 22 mars 1844 ( <i>Bulletin officiel</i> , n° 44), sur le capital en circulation . . . . . fr. 3,757,482 50 } sur le capital amorti . . . . . 72,057 50 }	3,800,520 "	} 4,232,800 "
2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1/2 % <sub>0</sub> du capital . . . . . 425,280 "	425,280 "	
	ART. 16.		
"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844) . . . . . fr.	10,585 75	Crédit alloué . . . . . fr. 15,000 Dépenses . . . . . 10,585 75 Excédant d'allocation, fr. 2,616 25 résultant de ce que les frais d'envoi de fonds à Paris sont restés en dessous des prévisions.

## DETTE PUBLIQUE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup> (suite).</b>		
	ART. 17.		
"	Intérêts et frais présumés de la dette flottante . . . . . fr.	575,075 50	Crédit alloué . . . . . fr. 750,000 » Dépenses . . . . . 575,075 50 Excédant de crédit. . fr. 174,924 61 provenant de ce que, par suite des évé- nements politiques de 1848 et du re- couvrement des emprunts décrets pen- dant la même année, l'émission des bons du trésor a été considérablement restreinte.
	ART. 18.		
"	Rentes viagères. . . . . fr.	5,002 70	Crédit alloué . . . . . fr. 5,663 45 Dépenses. . . . . 5,002 70 Excédant de crédit. . fr. 662 55 résultant de ce que des rentes viagères ont été éteintes par suite de décès, tan- dis qu'aucune nouvelle admission de rente n'a eu lieu dans l'année.
	ART. 19.		
"	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée (sur une somme de fr. 135,517 14 c <sup>t</sup> ). . . . . fr.	1,765 87	Crédit alloué . . . . . fr. 6,765 87 Dépenses . . . . . 1,765 87 Excédant d'allocation, fr. 5,000 » Un capital de 100,000 francs ayant été remboursé après la formation du Budget, la somme de 5,000 francs, des- tinée au paiement des intérêts de ce capital, n'a pas dû être payée.
	ART. 20.		
"	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842), 50,000 florins. . . . . fr.	105,820 10	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 21.		
"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842.	21,164 02	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 22.		
"	Prorata des intérêts, à raison de 5 <sup>0</sup> / <sub>10</sub> l'an, jusqu'au 31 octobre 1848, sur les diverses parties des deux emprunts décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, fr.	761,599 10	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 23.		
"	Frais relatifs au dépôt des récépissés, à la confection et à l'émission des obligations de ces deux emprunts (art. 20 de la loi du 6 mai 1848) . . . . . fr.	128,000 »	Somme égale au crédit alloué.
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<b>Rémunérations.</b>		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
1	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées . . . . . fr.	168,147 18	Crédit alloué. . . . . fr. 3,251,000 » Dépenses. . . . . 3,251,842 65
2	— — civiles et autres accordées avant 1850. . . . .	101,107 96	
3	— — civiles . . . . .	147,082 25	Excédant de crédit, fr. 9,157 57 Cet excédant provient : 1° De ce qu'il n'y a pas eu, pendant l'année 1848, d'arriérés de pensions ap- partenant à des exercices clos ; 2° De ce que les décès survenus sont restés quelque peu en dessous des pré- visions.
4	— — militaires et pensions supplémentaires des Indes . . . . .	2,271,517 18	
5	— — de l'Ordre Léopold . . . . .	22,266 62	
6	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite . . . . .	521,721 46	
7	Arriérés de pensions de toute nature. . . . .	»	
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	3,251,842 65	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Littéra ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE II (suite).</b>		
	<b>ART. 2.</b>		
	Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1848 . . . . .	11,005 29	Somme égale au crédit alloué.
	<b>ART. 5.</b>		
1	Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ) . . . . . fr.	28,002 12	Crédit alloué . . . . . fr. 50,000 » Dépenses . . . . . 42,350 43  Excédant de crédit . . fr. 7,669 55 provenant de ce que les charges éteintes par suite de décès ont été de beaucoup supérieures aux prévisions, basées sur les extinctions des années précédentes.
2	Traitements ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ) . . . . .	10,090 22	
3	Secours annuels ( <i>jaerlyksche onderstanden</i> ) . . . . .	4,258 11	
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	42,350 45	
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	<b>Fonds de dépôt.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'Etat, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'Etat, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables . . . fr.	341,914 95	Crédit alloué . . . . . fr. 400,000 » Dépenses . . . . . 342,614 47  Excédant de crédit . . fr. 57,385 55 provenant de ce que les versements de cautionnements effectués pendant l'année sont restés en dessous des prévisions.
2	Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos . . . . .	699 54	
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	342,614 47	
	<b>ART. 2.</b>		
	Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'Etat. . . . . fr.	75,497 82	Crédit alloué . . . . . fr. 70,000 » Dépenses . . . . . 75,497 82  Excédant de dépense, fr. 5,497 82 Le crédit non limitatif a été dépassé, parce que les remboursements de consignations, dont le chiffre avait été établi d'après la moyenne des années antérieures, ont été plus considérables que les prévisions.
	(Les crédits mentionnés aux deux articles qui précèdent ne sont point limitatifs.)		

## COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES

Art. de BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 23 dec. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1816.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE PREMIER.</b>						
	<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>						
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	"	"	"	"	21,000
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués au Budget . . . . .	102,650	"	"	"	"	102,650
3	Frais des commissions d'examen . . . . .	2,000	"	"	"	"	2,000
4	Pens. des fonctionn., employés et gens de service.	10,555	"	"	"	"	10,555
5	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	1,000	"	"	"	"	1,000
6	Matériel . . . . .	54,600	3,000	"	"	"	57,600
7	Achat de décorations de l'ordre Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles. . . . .	10,000	"	"	"	"	10,000
	<b>TOTAUX. . . fr.</b>	<b>100,605</b>	<b>3,000</b>	"	"	"	<b>103,605</b>
	<b>CHAPITRE II.</b>						
	<b>TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.</b>						
1	Autriche. . . . .	40,000	"	"	"	"	40,000
2	Confédération germanique . . . . .	40,000	"	"	"	"	40,000
3	France . . . . .	60,000	"	"	"	"	60,000
4	Grande-Bretagne . . . . .	80,000	"	"	"	"	80,000
5	Pays-Bas . . . . .	50,000	"	"	"	"	50,000
6	Italie. . . . .	40,000	"	"	"	"	40,000
7	Prusse . . . . .	50,000	"	"	"	"	50,000
8	États-Unis . . . . .	25,500	"	"	"	"	25,500

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					<i>Observations.</i>
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base ou règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 20 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
•	21,000 •	21,000 •	•	•	•	•	
•	102,650 •	102,650 •	•	•	•	•	
(a) 970 •	1,050 •	1,050 •	•	•	•	•	a) Loi du 15 janvier 1850.
•	19,355 •	19,355 •	•	•	•	•	
•	1,000 •	1,000 •	•	•	•	•	
•	37,600 •	37,600 •	•	•	•	•	
•	10,000 •	10,000 •	•	•	•	•	
970 •	102,655 •	102,655 •	•	•	•	•	
•	40,000 •	40,000 •	•	•	•	•	
•	40,000 •	40,000 •	•	•	•	•	
(b) 13,166 67	46,855 53	46,855 53	•	•	•	•	b) Lois des 2 et 15 janvier 1850.
•	80,000 •	80,000 •	•	•	•	•	
•	50,000 •	50,000 •	•	•	•	•	
(c) 21,250	18,750 •	18,750 •	•	•	•	•	c) Loi du 2 janvier 1850.
•	50,000 •	50,000 •	•	•	•	•	
•	25,500 •	25,500 •	•	•	•	•	

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — COMPTE

Art. du numér.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
9	Turquie . . . . .	47,000	»	»	»	»	47,000
10	Bésil. . . . .	21,000	»	»	»	»	21,000
11	Danemark . . . . .	15,000	»	»	»	»	15,000
12	Espagne . . . . .	15,000	»	»	»	»	15,000
13	Grèce. . . . .	15,000	»	»	»	»	15,000
14	Villes libres et anseatiques de Hambourg, Brême et Lubeck. . . . .	15,000	»	»	»	»	15,000
15	Portugal. . . . .	15,000	»	»	»	»	15,000
16	Sardaigne . . . . .	15,000	»	»	»	»	15,000
17	Suède . . . . .	15,000	»	»	»	»	15,000
	TOTAUX. . . fr.	558,500	»	»	»	»	558,500
CHAPITRE III.							
Unique.	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués . . . . .	105,000	»	»	»	»	105,000
	TOTAUX. . . fr.	105,000	»	»	»	»	105,000
CHAPITRE IV.							
Unique.	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de cour- riers, estafettes, courses diverses . . . . .	70,500	»	»	»	»	70,500
	TOTAUX. . . fr.	70,500	»	»	»	»	70,500
CHAPITRE V.							
Unique.	Frais à rembourser aux agents du service exté- rieur . . . . .	80,000	»	»	»	»	80,000
	TOTAUX. . . fr.	80,000	»	»	»	»	80,000
CHAPITRE VI.							
1	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité. . . . .	30,000	»	»	»	»	30,000
2	Dépenses imprévues non libellées au Budget . .	10,000	»	»	»	»	10,000
	TOTAUX. . . fr.	40,000	»	»	»	»	40,000

## DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base ou règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
"	47,000 "	47,000 "	"	"	"	"	
"	21,000 "	21,000 "	"	"	"	"	
(a) 2,500 "	12,500 "	12,500 "	"	"	"	"	a) Loi du 2 janvier 1850.
(b) 652 78	14,547 22	14,547 22	"	"	"	"	b) Id. id.
"	15,000 "	15,000 "	"	"	"	"	
"	15,000 "	15,000 "	"	"	"	"	
"	15,000 "	15,000 "	"	"	"	"	
(c) 15,000 "	"	"	"	"	"	"	c) Loi du 2 janvier 1850.
52,569 45	305,950 55	505,050 55	"	"	"	"	
"	105,000 "	105,000 "	"	"	"	"	
"	105,000 "	105,000 "	"	"	"	"	
"	70,500 "	70,500 "	"	"	"	"	
"	70,500 "	70,500 "	"	"	"	"	
"	80,000 "	80,000 "	"	"	"	"	
"	80,000 "	80,000 "	"	"	"	"	
"	50,000 "	50,000 "	"	"	"	"	
"	10,000 "	10,000 "	"	"	"	"	
"	40,000 "	40,000 "	"	"	"	"	

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — COMPTE

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 25 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. ( Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE VII.</b> <b>COMMENCE.</b>						
1	Écoles de navigation . . . . .	10,000	"	"	"	"	10,000
2	Chambres de commerce . . . . .	12,000	"	"	"	"	12,000
3	Frais divers et encouragements au commerce. . . . .	19,900	"	"	"	"	19,900
4	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'année 1848 et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du cap Horn . . . . .	115,000	"	"	"	"	115,000
5	Primes pour construction de navires . . . . .	20,000	"	"	"	"	20,000
6	Pêche maritime. . . . .	100,000	"	"	"	"	100,000
	<b>TOTAUX. . . . fr.</b>	<b>285,900</b>	"	"	"	"	<b>285,900</b>
	<b>CHAPITRE VIII.</b> <b>MARINE.</b>						
1	Personnel . . . . .	207,471	"	"	"	"	207,471
2	Vivres . . . . .	148,000	"	"	"	"	148,000
3	Entretien, chauffage, éclairage. . . . .	62,520	"	"	"	"	62,520
4	Magasin de la marine. . . . .	4,800	"	"	"	"	4,800
5	Pilotage . . . . .	462,520	"	"	"	"	462,520
6	Service des bateaux à vapeur de l'Escaut . . . . .	48,758	12,000	"	"	"	60,758
7	Police maritime. . . . .	55,800	"	"	"	"	55,800
8	Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	242,100	"	"	"	"	242,100
9	Secours maritimes . . . . .	16,500	"	"	"	"	16,500
10	Dotation de la caisse des secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge . . . . .	10,000	"	"	"	"	10,000
11	Pensions civiles et secours . . . . .	27,200	"	"	"	"	27,200
	<b>TOTAUX. . . . fr.</b>	<b>1,355,269</b>	<b>12,000</b>	"	"	"	<b>1,367,269</b>

## DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1816.)	Total.		
(a) 105 02	18,894 08	18,894 08	.	.	.	.	a) Loi du 2 janvier 1850.
(b) 869 15	11,150 85	11,150 85	.	.	.	.	b) Id. id.
(c) 56 05	19,845 07	19,845 07	.	.	.	.	c) Id. id.
(d) 20 "	114,080 "	114,080 "	.	.	.	.	d) Loi du 2 janvier 1850.
(e) 86 "	19,914 "	19,914 "	.	.	.	.	e) Id. id.
"	100,000 "	99,461 17	f) 558 85	"	558 85	"	f) Portion de crédit non employée.
1,150 20	284,765 80	284,924 07	558 85	.	558 85	.	
"	207,471 "	206,782 27	688 75	.	688 75	.	
"	148,000 "	158,640 07	9,559 95	.	9,559 95	.	
"	62,520 "	59,571 01	2,948 99	.	2,948 99	.	
"	4,800 "	4,792 65	7 57	.	7 57	.	
(g) 25,072 99	457,247 01	414,551 94	22,895 07	"	22,895 07	"	g) Loi du 2 janvier 1850.
"	60,758 "	60,622 50	135 50	.	135 50	.	
"	35,800 "	55,123 68	676 52	.	676 52	.	
"	242,100 "	295,199 00	16,900 10	.	16,900 10	.	
"	10,500 "	14,721 50	1,778 50	.	1,778 50	.	
"	10,000 "	10,000 "	.	.	.	.	
"	27,200 "	27,128 07	71 55	.	71 55	.	
25,072 00	1,342,196 01	1,286,754 17	55,461 84	.	55,461 84	.	

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — COMPTE

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 25 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE IX.</b>						
1	Frais de location d'un bateau à vapeur pour le service entre Anvers et Tamise . . . . .	"	"	"	(a 20,500 "	"	20,500 "
	TOTAUX. . . fr.	"	"	"	20,500 "	"	20,500 "
	<b>RÉCAPITULATION.</b>						
Chapit.							
I.	Administration centrale . . . . .	190,605 "	5,000 "	"	"	"	195,605 "
II.	Traitements des agents politiques . . . . .	558,500 "	"	"	"	"	558,500 "
III.	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. . . . .	105,000 "	"	"	"	"	105,000 "
IV.	Frais de voyage des agents du service extérieur.	70,500 "	"	"	"	"	70,500 "
V.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur. . . . .	80,000 "	"	"	"	"	80,000 "
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues . . . . .	40,000 "	"	"	"	"	40,000 "
VII.	Commerce . . . . .	285,000 "	"	"	"	"	285,000 "
VIII.	Marine . . . . .	1,555,269 "	12,000 "	"	"	"	1,567,269 "
IX.	Frais de location d'un bateau à vapeur pour le service entre Anvers et Tamise . . . . .	"	"	"	20,500 "	"	20,500 "
	TOTAUX. . . fr.	2,685,774 "	15,000 "	"	20,500 "	"	2,710,274 "

## DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1816).	Total.		
•	20,500 »	20,489 08	10 92	•	10 92	•	
•	20,500 »	20,489 08	10 92	•	10 92	•	
970 »	192,055 »	192,655 »	•	•	•	•	
52,560 45	505,950 35	505,950 55	•	•	•	•	
•	103,000 »	103,000 »	•	•	•	•	
•	70,500 »	70,500 »	•	•	•	•	
•	80,000 »	80,000 »	•	•	•	•	
•	40,000 »	40,000 »	•	•	•	•	
1,156 20	284,765 80	284,224 97	558 85	•	558 85	•	
25,072 99	1,342,196 01	1,286,734 17	55,461 84	•	55,461 84	•	
•	20,500 »	20,489 08	10 92	•	10 92	•	
79,748 64	2,639,525 56	2,583,315 77	56,011 59	•	56,011 59	•	

a) Ce crédit extraordinaire a été accordé par la loi du 25 avril 1848 (Moniteur du 27 avril 1848, n° 118.)

N. B. Le présent compte définitif est d'accord avec les écritures tenues au bureau du contrôle des Budgets.

## DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.																														
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>																																	
<i>Administration centrale (Personnel).</i>																																	
<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>																																	
	Traitement du Ministre. . . . . fr.	21,000 *	Crédit . . . . . fr. 21,000 *																														
			Dépenses . . . . . 21,000 *																														
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	21,000 *	Excédant de crédit. . . . .																														
<b>ART. 2.</b>																																	
<i>Traitement du personnel des bureaux.</i>																																	
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Nombre d'agents.</th> <th>Traitement.</th> <th>Indemnité.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a.</td> <td>25,150</td> <td>5,775</td> </tr> <tr> <td>b.</td> <td>6,020</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>c.</td> <td>15,250</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>d.</td> <td>14,000</td> <td>600</td> </tr> <tr> <td>e.</td> <td>12,880</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>f.</td> <td>12,000</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>g.</td> <td>2,000</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>h.</td> <td>12,761 50</td> <td>1,215 50</td> </tr> <tr> <td>i.</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	Traitement.	Indemnité.	a.	25,150	5,775	b.	6,020	200	c.	15,250	400	d.	14,000	600	e.	12,880	200	f.	12,000	200	g.	2,000	"	h.	12,761 50	1,215 50	i.	"	"	
Nombre d'agents.	Traitement.	Indemnité.																															
a.	25,150	5,775																															
b.	6,020	200																															
c.	15,250	400																															
d.	14,000	600																															
e.	12,880	200																															
f.	12,000	200																															
g.	2,000	"																															
h.	12,761 50	1,215 50																															
i.	"	"																															
a.	Secrétariat général. . . . . fr.																																
b.	Direction politique. . . . .																																
c.	— du commerce extérieur et des consulats . . . . .																																
d.	— du commerce intérieur . . . . .																																
e.	— de la marine . . . . .																																
f.	Division de la comptabilité et de la chancellerie . . . . .																																
g.	Secrétaire particulier du Ministre . . . . .																																
h.	Courriers, huissiers, messagers, concierge et gens de service. . . . .																																
i.	Fonds de réserve . . . . .																																
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	102,650 *	Les rémunérations de travaux extraordinaires sont confondues dans le chiffre des indemnités de toute nature allouées soit à titre d'encouragement aux employés, soit à titre d'étrennes aux gens de service. Crédit . . . . . fr. 102,650 *																														
			Dépenses . . . . . 102,650 *																														
	Excédant de crédit. . . . .																																
<b>ART. 3.</b>																																	
	Frais des commissions d'examen . . . . . fr.	1,050 *	Crédit . . . . . fr. 2,000 *																														
			Dépenses . . . . . 1,050 *																														
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	1,050 *	Excédant de crédit. . . . . 970 *																														
			Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de l'exercice 1849 (loi du 15 janvier 1850).																														

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF, ETC.

Littéra ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>. (Suite.)</b>		
	ART. 4.		
•	Pensions accordées à des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . . fr.	19,355 »	Crédit . . . . . fr. 19,355 » Dépenses . . . . . 19,355 »
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	19,355 »	Excédant de crédit. . . . . »
	ART. 5.		
•	Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . . fr.	1,000 »	Crédit . . . . . fr. 1,000 » Dépenses . . . . . 1,000 »
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	1,000 »	Excédant de crédit. . . . . »
	<i>Matériel.</i>		
	ART. 6.		
a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnement aux journaux belges et autres menus frais, fr.	9,466 79	
b.	Éclairage et chauffage. . . . .	6,158 14	
c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles, assurances contre incendie . . . . .	15,928 57	
d.	Fonds secrets . . . . .	6,046 50	
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	37,600 »	Crédit . . . . . 37,600 » Dépenses . . . . . 37,600 »
	ART. 7.		
•	Achat de décorations de l'Ordre Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles . . . . . fr.	10,000 »	Crédit . . . . . 10,000 » Dépenses . . . . . 10,000 »
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	10,000 »	Excédant de crédit. . . . . »
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<b>Traitements des agents politiques.</b>		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
•	<i>Autriche.</i> — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire. . . . . fr.	40,000 »	Crédit . . . . . 40,000 » Dépenses . . . . . 40,000 »
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	40,000 »	Excédant de crédit. . . . . »

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE II (suite).</b>		
	<b>ART. 2.</b>		
	<i>Confédération germanique.</i> — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire. . . . . fr.	40,000 »	Crédit . . . . . fr. 40,000 » Dépenses . . . . . 40,000 »
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	40,000 »	Excédant de crédit. . . . . »
	<b>ART. 3.</b>		
	<i>France.</i> — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et d'un conseiller de légation. . . . . fr.	46,855 55	A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 1848, le traitement de ministre à Paris n'est plus que de 27,000 francs, y compris 20,000 francs pour frais de chancellerie, et celui de conseiller de 8,000 francs. La liquidation de ce dernier n'a commencé que le 1 <sup>er</sup> août. Crédit . . . . . fr. 60,000 » Dépenses . . . . . 46,855 55
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	46,855 55	Excédant de crédit. . . . . 13,166 67
	<b>ART. 4.</b>		
	<i>Grande-Bretagne.</i> — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et d'un commis . . . . . fr.	80,000 »	De cette somme, fr. 12,388 05 ont été transférés au Budget de 1850, et fr. 778 64 au Budget de 1849 (lois des 2 et 15 janvier 1850). Crédit . . . . . fr. 80,000 » Dépenses . . . . . 80,000 »
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	80,000 »	Excédant de crédit. . . . . »
	<b>ART. 5.</b>		
	<i>Pays-Bas.</i> — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire. . . . . fr.	50,000 »	Crédit . . . . . fr. 50,000 » Dépenses . . . . . 50,000 »
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	50,000 »	Excédant de crédit. . . . . »
	<b>ART. 6.</b>		
	<i>Italie.</i> — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire . . . . . fr.	18,750 »	Le traitement du nouveau ministre à Rome n'a pris cours que le 1 <sup>er</sup> octobre 1848. Ce traitement, y compris 2,000 francs pour frais de chancellerie, n'est plus que de 27,000 francs. — Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre, le secrétaire a rempli les fonctions de chargé d'affaires <i>ad interim</i> , et touchait, à ce titre, le 1/6 de 32,000 francs, ancien traitement de ministre près le Saint-Siège. Crédit . . . . . fr. 40,000 » Dépenses . . . . . 18,750 »
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	18,750 »	Excédant de crédit. . . . . 21,250 »
	<b>ART. 7.</b>		
	<i>Prusse.</i> — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire . . . . . fr.	50,000 »	Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janv. 1850). Crédit . . . . . fr. 50,000 » Dépenses . . . . . 50,000 »
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	50,000 »	Excédant de crédit. . . . . »

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Littéra ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE II. (Suite).</b>		
	<b>ART. 8.</b>		
	<i>États-Unis.</i> — Traitement d'un ministre résident . . . . . fr.	25,500 »	Crédit . . . . . fr. 25,500 » Dépenses . . . . . 25,500 »
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	25,500 »	Excédant de crédit. . . . . »
	<b>ART. 9.</b>		
	<i>Turquie.</i> — Traitement d'un ministre résident, d'un secrétaire, d'un chancelier, de deux drogmans et de deux soldats. . . . . fr.	47,000 »	Crédit . . . . . fr. 47,000 » Dépenses . . . . . 47,000 »
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	47,000 »	Excédant de crédit. . . . . »
	<b>ART. 10.</b>		
	<i>Brésil.</i> — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . . fr.	21,000 »	Crédit . . . . . fr. 21,000 » Dépenses . . . . . 21,000 »
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	21,000 »	Excédant de crédit. . . . . »
	<b>ART. 11.</b>		
	<i>Danemark.</i> — Traitement d'un chargé d'affaires. . . . . fr.	12,500 »	Le titulaire a été nommé au poste de Madrid; son traitement a cessé le 1 <sup>er</sup> octobre 1848. Crédit . . . . . fr. 12,500 » Dépenses . . . . . 12,500 »
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.	12,500 »	Excédant de crédit. . . . . 2,500 » Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janv. 1850).
	<b>ART. 12.</b>		
	<i>Espagne.</i> — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . . fr.	14,547 22	Il y a eu interruption dans la liquidation du traitement de chef de mission. Crédit . . . . . fr. 13,000 » Dépenses . . . . . 14,347 22
	TOTAL DE L'ART. 12. . . . . fr.	14,547 22	Excédant de crédit. . . . . 652 78 Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janv. 1850).
	<b>ART. 13.</b>		
	<i>Grèce.</i> — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . . fr.	15,000 »	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 15,000 »
	TOTAL DE L'ART. 13. . . . . fr.	15,000 »	Excédant de crédit. . . . . »
	<b>ART. 14.</b>		
	<i>Villes libres et anséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck.</i> — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . . fr.	15,000 »	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 15,000 »
	TOTAL DE L'ART. 14. . . . . fr.	15,000 »	Excédant de crédit. . . . . »

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE II. (Suite.)</b>		
	ART. 15.		
	Portugal. — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . . fr.	15,000 »	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 15,000 »
	TOTAL DE L'ART. 15. . . . . fr.	15,000 »	Excédant de crédit. . . . . »
	ART. 16.		
	Sardaigne. — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . . fr.	15,000 »	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 15,000 »
	TOTAL DE L'ART. 16. . . . . fr.	15,000 »	Excédant de crédit. . . . . »
	ART. 17.		
	Suède. — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . .	»	Le poste de chargé d'affaires est resté vacant. Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . »
	TOTAL DE L'ART. 17. . . . . fr.	»	Excédant de crédit. . . . . 15,000 » Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janvier 1850).
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	ARTICLE UNIQUE.		
	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, fr.	105,000 »	Crédit . . . . . fr. 105,000 » Dépenses . . . . . 105,000 »
	TOTAL. . . . . fr.	105,000 »	Excédant de crédit. . . . . »
	<b>CHAPITRE IV.</b>		
	ARTICLE UNIQUE.		
	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses. . . . . fr.	70,500 »	Crédit . . . . . fr. 70,500 » Dépenses . . . . . 70,500 »
	TOTAL. . . . . fr.	70,500 »	Excédant de crédit. . . . . »
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	ARTICLE UNIQUE.		
	Frais à rembourser aux agents du service extérieur (frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours à des Belges indigents; achat et entretien des pavillons, écussons, timbres, cachets, grilles; achat, copie et traduction de documents; abonnements aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels. . . . . fr.	80,000 »	Crédit . . . . . fr. 80,000 » Dépenses . . . . . 80,000 »
	TOTAL. . . . . fr.	80,000 »	Excédant de crédit. . . . . »

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	<i>Observations.</i>
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
"	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	50,000 »	Crédit . . . . . fr. 50,000 » Dépenses . . . . . 50,000 » Excédant de crédit. . . . . »
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	50,000 »	
	ART. 2.		
"	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . . fr.	10,000 »	Crédit . . . . . fr. 10,000 » Dépenses . . . . . 10,000 » Excédant de crédit. . . . . »
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	10,000 »	
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	Commerce.		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
"	Écoles de navigation. . . . . fr.	18,894 98	Crédit . . . . . fr. 19,000 » Dépenses . . . . . 18,894 98 Excédant de crédit. . . . . 405 02 Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janvier 1850).
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	18,894 98	
	ART. 2.		
"	Chambres de commerce. . . . . fr.	11,150 85	Crédit . . . . . fr. 12,000 » Dépenses . . . . . 11,150 85 Excédant de crédit. . . . . 869 15 Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janvier 1850).
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	11,150 85	
	ART. 5.		
"	Frais divers et encouragements au commerce . . . . . fr.	19,845 07	Crédit . . . . . fr. 19,900 » Dépenses . . . . . 19,845 97 Excédant de crédit. . . . . 56 05 Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janvier 1850).
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	19,845 07	
	ART. 4.		
"	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'année 1848, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du cap Horn. . . . . fr.	114,980 »	Crédit . . . . . fr. 115,000 » Dépenses . . . . . 114,980 » Excédant de crédit. . . . . 20 » Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janv. 1850).
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	114,980 »	

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE VII (suite).</b>		
	ART. 5.		
	Primes pour construction de navires. . . . . fr.	19,914 »	Crédit . . . . . fr. 20,000 » Dépenses . . . . . 19,914 »
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	10,914 »	Excédant de crédit. . . . . 86 » Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1880 (loi du 2 janvier 1880).
	ART. 6.		
	Pêche maritime . . . . . fr.	99,461 17	Crédit . . . . . fr. 100,000 » Dépenses . . . . . 99,461 17
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	99,461 17	Excédant de crédit. . . . . 538 85
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
	Marine.		
	<i>Bâtiments de guerre.</i>		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
	Personnel des bâtiments de guerre . . . . . fr.	206,782 27	Crédit . . . . . fr. 207,471 » Dépenses . . . . . 206,782 27
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	206,782 27	Excédant de crédit. . . . . 688 73
	ART. 2.		
	Vivres pour les équipages des bâtiments de guerre. . . . . fr.	158,640 07	Crédit . . . . . fr. 148,000 » Dépenses . . . . . 158,640 07
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	158,640 07	Excédant de crédit. . . . . 9,539 95
	ART. 3.		
	Entretien, chauffage et éclairage . . . . . fr.	59,371 01	Crédit . . . . . fr. 62,520 » Dépenses . . . . . 59,371 01
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	59,371 01	Excédant de crédit . . . . . 2,948 99
	<b>Magasin de la marine.</b>		
	ART. 4.		
	Traitement du garde-magasin, des commis et des ouvriers. . . . .	2,215 »	Crédit . . . . . fr. 4,800 »
	Loyer et matériel. . . . .	2,577 63	Dépenses . . . . . 4,792 63
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	4,792 63	Excédant de crédit . . . . . 7 37

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE VIII. (Suite)</b>		
	<b>Pilotage.</b>		
	<b>ART. 5.</b>		
	<i>Anvers.</i> — Inspecteur, chef pilote, receveur et commis . . . . . fr.	13,500 96	
	Patron pilote, pilotes, etc., etc. . . . .	38,183 21	
	Agent à Terneuzen . . . . .	250 »	
	<i>Flessingue.</i> — Sous-inspecteur, chef pilote, commis . . . . .	7,090 92	
	Patrons pilotes, pilotes, etc. . . . .	64,719 52	
	<i>Ostende.</i> — Inspecteur, commis, chef pilote . . . . .	4,959 96	
	Patrons pilotes, pilotes, etc., etc. . . . .	14,953 40	
	Personnel des phares et fanaux . . . . .	4,255 18	
	Feu flottant. . . . .	5,589 79	
	Matériel . . . . .	111,525 74	
	Versement au trésor (pour ordre) . . . . .	55,054 95	
	<b>Remises aux pilotes.</b>		
	Remises aux pilotes de la station d'Anvers, de Terneuzen et de Flessingue . . . fr.	95,554 68	
	Remises payées aux pilotes d'Ostende. . . . .	14,552 55	Crédit . . . . . fr. 462,520 »
	Remise de 2 %, à la caisse de pensions du pilotage pour les pilotes, leurs veuves et leurs orphelins. . . . .	6,850 55	Dépenses . . . . . 414,351 94
	Remise de 5 % sur le droit de pilotage, payée au receveur à Ostende . . . . .	1,426 99	Excédant de crédit. . . 47,968 06
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	414,551 94	De ces fr. 47,968 06 c <sup>s</sup> , excédant de crédit, fr. 23,072 99 c <sup>s</sup> ont été transférés au Budget de 1850 (loi du 2 janvier 1850). L'excédant de crédit n'est donc réellement que de fr. 22,895 07 c <sup>s</sup> .
	<b>Service des bateaux à vapeur de l'Escaut.</b>		
	<b>ART. 6.</b>		
	Solde du personnel . . . . . fr.	11,590 56	
	Frais d'entretien et achat de combustibles . . . . .	55,215 43	Crédit . . . . . fr. 60,758 »
	Achat d'une chaudière . . . . .	15,316 51	Dépenses . . . . . 60,622 50
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	60,622 50	Excédant de crédit. . . 135 50
	<b>Police maritime (Personnel).</b>		
	<b>ART. 7.</b>		
	Traitement du personnel à Anvers . . . . . fr.	10,924 92	
	— — à Ostende . . . . .	8,159 96	
	— — à Blankenberghe . . . . .	1,666 60	
	— — à Nicuport. . . . .	490 92	
	— — à Bruges . . . . .	490 92	
	— — à Gand . . . . .	1,990 92	
	— — à Termonde . . . . .	490 92	
	— — à Bruxelles. . . . .	490 92	
	— — à Louvain . . . . .	499 92	
	Remises aux agents . . . . .	1,740 »	
	Vacations aux experts . . . . .	816 »	
	Loyers, fournitures et impressions . . . . .	7,556 68	
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	55,125 68	Crédit . . . . . fr. 53,800 »
			Dépenses . . . . . 33,125 68
			Excédant de crédit. . . 676 52

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF, ETC.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE VIII. (Suite.)</b>		
	Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.		
	ART. 8.		
	Machinistes, chauffeurs et chaudronnier . . . . . fr.	10,459 76	
	Agents, courriers et commis . . . . .	14,432 07	
	<i>Matériel.</i>		
	Combustible, huile, graisse, entretien, impressions et publications . . . . . fr.	200,528 07	
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	225,199 00	Crédit . . . . . fr. 242,100 » Dépenses . . . . . 225,199 00 Excédant de crédit. . . . . 16,900 10
	Secours maritimes.		
	ART. 9.		
	Personnel de ce service. . . . . fr.	14,262 50	
	Entretien des hangars et des embarcations et achat de matériel. . . . .	450 »	
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	14,721 50	Crédit . . . . . fr. 16,500 » Dépenses . . . . . 14,721 50 Excédant de crédit. . . . . 1,778 50
	Pensions civiles et secours.		
	ART. 10.		
	Dotation à la caisse de secours et de prévoyance, en faveur des marins naviguant sous pavillon belge . . . . . fr.	10,000 »	
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	10,000 »	Crédit . . . . . fr. 10,000 » Dépenses . . . . . 10,000 » Excédant de crédit. . . . . »
	Pensions.		
	ART. 11.		
	Pensions civiles et militaires . . . . . fr.	20,282 45	
	Secours. . . . .	6,846 22	
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.	27,128 67	Crédit . . . . . fr. 27,300 » Dépenses . . . . . 27,128 67 Excédant de crédit. . . . . 171 33
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
	ARTICLE UNIQUE.		
	Fonds spécial pour le loyer du bateau à vapeur <i>l'Espoir</i> (loi du 25 avril 1848) . . . . . fr.	20,480 08	
	TOTAL. . . . . fr.	20,480 08	Crédit . . . . . fr. 20,500 » Dépenses . . . . . 20,480 08 Excédant de crédit. . . . . 10 92

**NOTE**

SUR

**LES RÉSULTATS DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES**

DE L'EXERCICE 1848.

Aux termes des articles 44 et 45 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, les Ministres doivent présenter des comptes développant leurs opérations pendant l'année précédente.

Ces dispositions ont été mises en vigueur par arrêté royal du 27 décembre 1847, et s'appliquent pour la première fois aux Budgets de l'exercice 1848, dont les opérations ont été closes le 31 octobre 1850.

Les développements applicables aux Budgets des Finances et des Non-Valeurs et Remboursements de cet exercice sont présentés dans les tableaux ci-annexés.

On va en faire connaître les résultats généraux.

*Ministère des Finances. — Exercice 1848.*

Les crédits ouverts par la loi de Budget du 29 décembre 1847, s'élèvent à la somme de . . . . . fr. 12,981,450 »

Les crédits supplémentaires et extraordinaires, votés par la Législature en dehors du Budget, se montent à. . . . . 721,225 58

de sorte que l'ensemble des crédits est de. . . . . 15,702,675 58

Il résulte du compte ci-annexé, que les dépenses constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice s'élèvent à fr. 15,433,520 04

Les parties de crédits restées sans emploi atteignent donc le chiffre de. . . . . 269,155 54

qui sera annulé par la loi des comptes.

*Non-Valeurs et Remboursements. — Exercice 1848.*

Le montant de ce Budget s'élève, d'après la loi du 29 décembre 1847, à la somme de. . . . . fr. 1,951,000 »

et les dépenses constatées, liquidées et ordonnancées à celle de . 1,942,730 65

de manière que les crédits ont dépassé les dépenses d'une somme de. . . . . 8,269 37

qui résulte de la balance entre les excédants de crédits sur les dépenses. . . . . fr. 278,199 07

et les excédants de dépenses sur les crédits . . . . . 269,929 70

Cette dernière somme donnera lieu à l'ouverture d'un crédit complémentaire dans la loi des comptes.

## COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE

Art.  BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 Jéc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>						
	<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>						
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	»	»	»	»	21,000
2	Traitement des fonctionnaires et employés, etc., et travail extraordinaire . . . . .	501,000	»	»	»	»	501,000
5	Frais de tournées . . . . .	8,000	»	»	»	»	8,000
4	Matériel . . . . .	40,000	»	»	»	»	40,000
5	Service de la Monnaie . . . . .	7,200	»	»	»	»	7,200
6	Multiplication des coins de monnayage, confec- tion de viroles brisées et frais de comptage . . . . .	10,000	»	»	»	»	10,000
7	Magasin général des papiers . . . . .	155,500	»	»	»	»	155,500
8	Rédaction de documents statistiques . . . . .	11,000	»	»	»	»	11,000
9	Publication de documents statistiques . . . . .	9,800	»	»	»	»	9,800
10	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de cuivre . . . . .	»	100,000	»	(à 200,000	»	300,000
11	Frais de rédaction et de publication d'une statis- tique financière, de 1850 à 1847 . . . . .	8,000	»	»	»	»	8,000
	TOTAUX. . . fr.	749,500	100,000	»	200,000	»	1,049,500
	<b>CHAPITRE II.</b>						
	<b>ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC DANS LES PROVINCES.</b>						
1	Traitement des directeurs . . . . .	86,550	»	»	»	»	86,550
2	Caissier général de l'État . . . . .	250,000	»	»	»	»	250,000
	TOTAUX. . . fr.	336,550	»	»	»	»	336,550

## DES FINANCES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou positions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1848.)	Total.		
•	21,000	17,500	3,500	•	3,500	•	Crédit restant disponible par suite de vacance.
•	501,000	500,995 25	4 75	•	4 75	•	Appoint inutile.
•	8,000	5,455 50	2,544 70	•	2,544 70	•	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
•	40,000	40,000	•	•	•	•	
•	7,200	7,199 54	• 46	•	• 46	•	Appoint resté libre.
•	10,000	8,583 42	1,416 58	•	1,416 58	•	Portion de crédit non employée.
•	155,500	152,805 42	604 58	•	604 58	•	Id. id.
•	11,000	10,999 91	• 09	•	• 09	•	Appoint inutile.
•	9,800	9,765 46	34 54	•	34 54	•	Id.
•	500,000	297,744 79	2,255 21	•	2,255 21	•	Portion de crédit demeurée sans emploi. a) Loi du 9 mai 1848. (Moniteur n° 31.)
•	8,000	•	8,000	•	8,000	•	Crédit resté libre, par suite de la non-exécution des travaux auxquels il était destiné.
•	1,049,500	1,051,047 09	18,452 91	•	18,452 91	•	
•	86,550	86,550	•	•	•	•	
•	250,600	250,000	•	•	•	•	Un crédit supplémentaire de fr. 21,427 82 c <sup>t</sup> , a été accordé par la loi du 16 juillet 1849. Il est rattaché au chap. VIII, article unique, du Budget du même exercice.
•	336,550	336,550	•	•	•	•	

## MINISTÈRE DES FINANCES. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE III.</b>						
	ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.						
1	Surveillance générale . . . . .	357,500	"	"	"	"	357,500 "
2	Service de la conservation du cadastre . . . . .	500,500	"	"	"	"	500,500 "
3	Service des contributions directes et de comptabilité . . . . .	631,600	"	"	"	"	631,600 "
4	Remises proportionnelles des receveurs, etc . . . . .	1,658,500	"	"	"	"	1,658,500 "
5	Service des douanes . . . . .	4,107,200	"	"	"	"	4,107,200 "
6	Service de la recherche maritime . . . . .	61,600	"	"	"	"	61,600 "
7	Service des accises . . . . .	709,700	"	"	"	"	709,700 "
8	Service des poids et mesures . . . . .	49,000	"	"	"	"	49,000 "
9	Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent . . . . .	49,700	"	"	"	"	49,700 "
10	Honoraires fixes des avocats de l'administration.	40,000	"	"	"	"	40,000 "
11	Suppléments de traitements . . . . .	24,970	"	"	"	"	24,970 "
12	Frais de bureau et de tournée . . . . .	164,540	"	"	"	"	164,540 "
	<b>TOTAUX. . . fr.</b>	<b>8,155,510</b>	"	"	"	"	<b>8,155,510 "</b>
13	Indemnités et primes . . . . .	261,200	"	"	"	"	261,200 "
14	Police douanière . . . . .	5,000	"	"	"	"	5,000 "
15	Matériel . . . . .	138,000	"	"	"	"	138,000 "
16	Entrepôt d'Anvers (frais généraux d'administration, etc.). . . . .	31,000	"	"	"	"	31,000 "
17	Exécution de travaux et acquisition du matériel nécessaire pour garantir l'entrepôt d'Anvers contre les dangers de l'incendie . . . . .	"	30,000	"	"	"	30,000 "
18	Traitement arriérés d'employés du service sédentaire (année 1846) . . . . .	"	"	22,666 98	"	"	22,666 98
	<b>TOTAUX. . . fr.</b>	<b>8,590,710</b>	<b>30,000</b>	<b>22,666 98</b>	"	"	<b>8,643,376 98</b>

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.				Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base ou réglement délimitatif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.		EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)		
•	357,500	539,140 45	•	•	•	Les crédits portés aux articles 1 à 12 inclusivement du présent chapitre, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'arrêté royal du 31 décembre 1846, n° 1, réglant l'organisation de l'administration des contributions dans les provinces.
•	300,300	309,864 48	•	•	•	
•	651,600	611,721 46	•	•	•	
•	1,058,500	1,684,893 51	•	•	•	
•	4,107,200	4,023,694 70	•	•	•	
•	61,600	61,873 00	•	•	•	
•	709,700	669,090 02	•	•	•	
•	49,000	51,709 40	•	•	•	
•	49,700	45,607 60	•	•	•	
•	40,000	56,262 50	•	•	•	
•	24,970	51,888 16	•	•	•	
•	164,540	168,741 84	•	•	•	
•	8,155,510	8,054,579 02	100,930 98	•	100,930 98	•
•	261,200	250,097 68	11,102 52	•	11,102 52	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
•	5,000	•	5,000	•	5,000	Crédit resté sans emploi.
•	138,000	106,585 49	31,414 51	•	31,414 51	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
•	51,000	27,517 58	5,482 42	•	5,482 42	Id. id.
•	50,000	21,262 19	8,737 81	•	8,737 81	Id. id.
•	22,066 98	22,600 98	•	•	•	Crédit supplémentaire. (Loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 200.)
•	8,645,576 98	8,482,708 94	160,668 04	•	160,668 04	•

## MINISTÈRE DES FINANCES. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE IV.</b> ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.						
1	Traitement du personnel de l'enregistrement. . . . .	356,200	»	»	»	»	356,200
2	Employés du timbre . . . . .	54,700	»	»	»	»	54,700
3	Employés du domaine. . . . .	82,500	»	»	»	»	82,500
4	Agents forestiers . . . . .	241,900	»	»	»	»	241,900
5	Remises des receveurs. . . . .	840,000	»	»	»	»	840,000
6	Remises des greffiers . . . . .	46,000	»	»	»	»	46,000
7	Frais de bureau des directeurs . . . . .	20,000	»	»	»	»	20,000
8	Matériel . . . . .	51,000	»	12,000	»	»	45,000
9	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	55,000	»	»	»	»	55,000
10	Dépenses du domaine . . . . .	78,500	»	»	»	»	78,500
11	Palais de Bruxelles et de Tervueren. . . . .	21,000	»	»	»	»	21,000
12	Service des plantations. ( <i>Pour mémoire</i> ) . . . . .	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX. . . . fr.	1,835,600	»	12,000	»	»	1,847,600
	<b>CHAPITRE V.</b> PENSIONS ET SECOURS.						
1	Pensions civiles et arriérés de pensions civiles. . . . .	1,320,000	»	»	»	»	1,320,000
2	Secours à des employés, veuves ou enfants d'em- ployés qui, n'ayant pas droit à la pension, ont néanmoins des titres à un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .	5,000	»	»	»	»	5,000
	TOTAUX. . . . fr.	1,325,000	»	»	»	»	1,325,000
	<b>CHAPITRE VI.</b>						
1	Dépenses imprévues . . . . .	14,000	»	»	»	»	14,000
	TOTAUX. . . . fr.	14,000	»	»	»	»	14,000

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846).	Total.		
•	556,200 »	552,664 00	5,625 10	•	5,625 10	•	Crédit resté inférieur aux prévisions.
•	54,700 »	54,197 99	502 01	•	502 01	•	Id. id.
•	82,500 »	80,424 45	2,075 57	•	2,075 57	•	Id. id.
•	241,900 »	230,815 45	2,086 55	•	2,086 55	•	Id. id.
•	840,000 »	801,870 07	47,129 93	•	47,129 93	•	Id. id.
•	46,000 »	45,985 87	16 15	•	16 15	•	Id. id.
•	20,000 »	20,000 »	•	•	•	•	
•	45,000 »	40,782 20	2,217 80	•	2,217 80	•	Id. id. (Loi du 16 juillet 1849 (Moniteur n° 200).
•	55,000 »	54,704 50	295 50	•	295 50	•	Crédit resté inférieur aux prévisions.
•	78,300 »	52,275 25	26,026 77	•	26,026 77	•	Id. id.
•	21,000 »	20,997 19	2 81	•	2 81	•	Appoint inutile.
•	•	•	•	•	•	•	Crédit transféré au Budget du Ministère des Travaux publics.
•	1,847,600 »	1,765,711 85	85,978 17	•	85,978 17	•	
•	1,320,000 »	1,316,009 96	5,990 04	•	5,990 04	•	Excédant sans emploi.
•	5,000 »	5,000 »	•	•	•	•	
•	1,325,000 »	1,321,009 96	5,990 04	•	5,990 04	•	
•	14,000 »	13,948 90	51 10	•	51 10	•	Id. id.
•	14,000 »	13,948 90	51 10	•	51 10	•	

## MINISTÈRE DES FINANCES. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 50 de la loi du 12 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE VII.</b> <b>ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).</b>						
1	Dépenses nécessaires pour renouveler en partie et pour compléter le matériel de l'hôtel des Monnaies. . . . .	»	»	»	91,500 »	»	91,500 »
2	Traitement des employés du timbre (exerc. 1846).	»	»	85 55	»	»	85 55
3	Remises des greffiers (exercice 1847) . . . . .	»	»	2,900 »	»	»	2,900 »
4	Frais d'emballage, transport de ballots, pa- quets, etc. . . . .	»	»	2,700 »	»	»	2,700 »
5	Créance de la fabrique de l'église de Middelbourg.	»	»	»	55,000 »	»	55,000 »
6	— des évoux Hagelsteen . . . . .	»	»	»	2,725 75	»	2,725 75
7	— des héritiers de la veuve Formanoir. . . . .	»	»	»	5,569 44	»	5,569 44
8	— de la ville d'Ath. Affaire du marquis de Gages. . . . .	»	»	»	5,128 61	»	5,128 61
9	— des communes de Petit-Rechain et de Dison . . . . .	»	»	»	6,401 »	»	6,401 »
10	— de la fabrique de l'église St-Martin à Liège . . . . .	»	»	»	11,000 »	»	11,000 »
	TOTAUX. . . . fr.	»	»	5,683 55	154,924 78	»	160,608 11
	<b>CHAPITRE VIII.</b> <b>ARTICLE UNIQUE.</b>						
»	Service de la caisse générale de l'État. Remises et frais du caissier pour les années 1845, 1846, 1847 et 1848. . . . .	»	»	325,950 49	»	»	325,950 49
	TOTAUX. . . . fr.	»	»	325,950 49	»	»	325,950 49
	<b>RÉCAPITULATION.</b>						
»	CHAPITRE I. . . . .	749,500 »	100,000 »	»	200,000 »	»	1,049,500 »
»	— II. . . . .	556,550 »	»	»	»	»	556,550 »
»	— III. . . . .	8,590,710 »	30,000 »	22,666 98	»	»	8,643,376 98
»	— IV. . . . .	1,855,690 »	»	12,000 »	»	»	1,847,690 »
»	— V. . . . .	1,525,000 »	»	»	»	»	1,525,000 »
»	— VI. . . . .	14,000 »	»	»	»	»	14,000 »
»	— VII. . . . .	»	»	5,683 55	154,924 78	»	160,608 11
»	— VIII. . . . .	»	»	325,950 49	»	»	325,950 49
	TOTAUX. . . . fr.	12,851,450 »	150,000 »	566,300 80	354,924 78	»	13,702,675 58

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 20 de la loi du 15 mai 1816.)	Total.		
•	91,300 •	90,155 77	1,164 25	•	1,164 25	•	La dépense est demeurée au-dessous des prévisions.
•	85 55	85 55	•	•	•	•	Crédit supplémentaire. (Loi du 16 juillet 1849, n° 200.)
•	2,000 •	2,845 55	54 65	•	54 65	•	La dépense est demeurée au-dessous des prévisions.
•	2,700 •	2,275 77	426 25	•	426 25	•	Id. id. id.
•	55,000 •	54,998 05	1 95	•	1 95	•	Appoint inutile.
•	2,725 75	2,725 75	•	•	•	•	Crédit supplémentaire. (Loi du 16 juillet 1849, n° 200.)
•	5,569 44	5,569 44	•	•	•	•	Id. id. id.
•	5,128 61	5,128 61	•	•	•	•	Id. id. id.
•	6,401 •	6,401 •	•	•	•	•	Id. id. id.
•	11,000 •	10,651 78	568 22	•	568 22	•	Appoint inutile.
•	160,668 11	158,592 85	2,015 28	•	2,015 28	•	
•	525,950 49	525,950 49	•	•	•	•	
•	525,950 49	525,950 49	•	•	•	•	
•	1,040,500 •	1,051,047 09	18,452 91	•	18,452 91	•	
•	556,550 •	556,550 •	•	•	•	•	
•	8,645,576 08	8,482,708 04	160,668 04	•	160,668 04	•	
•	1,847,690 •	1,765,711 85	85,978 17	•	85,978 17	•	
•	1,525,000 •	1,521,009 96	5,990 04	•	5,990 04	•	
•	14,000 •	13,948 00	51 10	•	51 10	•	
•	160,668 11	158,592 85	2,015 28	•	2,015 28	•	
•	525,950 49	525,950 49	•	•	•	•	
•	13,702,675 58	13,435,520 04	260,155 54	•	260,155 54	•	

# DÉVELOPPEMENTS

DU

## COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES FINANCES

PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.																																					
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>																																							
	<b>Administration centrale.</b>																																							
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>																																							
	Traitement du Ministre . . . . . fr.	17,500 »	A la suite de la retraite de M. Veydt, le portefeuille des Finances a été confié intérimairement à M. Frère-Orban, Ministre des Travaux publics pendant les mois de juin et de juillet. Crédit . . . . . fr. 21,000 » Dépenses . . . . . 17,500 » Excédant de crédit. . . . . 3,500 »																																					
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	17,500 »																																						
	<b>ART. 2.</b>																																							
	<i>Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Rémunération de travaux extraordinaires.</i>																																							
a.	<i>Secrétariat général (27 agents).</i>																																							
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT annuel.</th> <th colspan="2">MONTANT DE LA DÉPENSE.</th> </tr> <tr> <th>Traitements.</th> <th>Indemnités.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général . . . . . fr.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">8,400</td> <td style="text-align: right;">8,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">5,250</td> <td style="text-align: right;">10,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Directeur attaché au cabinet . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5,000</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs et chefs de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">5,100 à 5,825</td> <td style="text-align: right;">9,014 49</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Employés de tout grade . . . . .</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">600 à 2,700</td> <td style="text-align: right;">28,452 52</td> <td style="text-align: right;">2,065 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">50,951 81</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE.		Traitements.	Indemnités.	Secrétaire général . . . . . fr.	1	8,400	8,400	»	Chefs de division . . . . .	2	5,250	10,500	»	Directeur attaché au cabinet . . . . .	1	5,000	1,500	»	Inspecteurs et chefs de bureau . . . . .	5	5,100 à 5,825	9,014 49	»	Employés de tout grade . . . . .	20	600 à 2,700	28,452 52	2,065 »				50,951 81		50,951 81	
	NOMBRE d'agents.				TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE.																																		
		Traitements.	Indemnités.																																					
Secrétaire général . . . . . fr.	1	8,400	8,400	»																																				
Chefs de division . . . . .	2	5,250	10,500	»																																				
Directeur attaché au cabinet . . . . .	1	5,000	1,500	»																																				
Inspecteurs et chefs de bureau . . . . .	5	5,100 à 5,825	9,014 49	»																																				
Employés de tout grade . . . . .	20	600 à 2,700	28,452 52	2,065 »																																				
			50,951 81																																					
b.	<i>Trésor public (54 agents).</i>																																							
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>Directeur général . . . . . fr.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">10,500</td> <td style="text-align: right;">10,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur général . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> <td style="text-align: right;">7,999 92</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Directeurs et chefs de division . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">6,000 à 7,000</td> <td style="text-align: right;">10,541 62</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur et chefs de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: right;">5,100 à 4,000</td> <td style="text-align: right;">28,871 80</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Employés de tout grade . . . . .</td> <td style="text-align: center;">40</td> <td style="text-align: right;">600 à 5,000</td> <td style="text-align: right;">56,090 78</td> <td style="text-align: right;">1,580 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">124,584 12</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Directeur général . . . . . fr.	1	10,500	10,500	»	Inspecteur général . . . . .	1	8,000	7,999 92	»	Directeurs et chefs de division . . . . .	5	6,000 à 7,000	10,541 62	»	Inspecteur et chefs de bureau . . . . .	9	5,100 à 4,000	28,871 80	»	Employés de tout grade . . . . .	40	600 à 5,000	56,090 78	1,580 »				124,584 12		124,584 12								
Directeur général . . . . . fr.	1	10,500	10,500	»																																				
Inspecteur général . . . . .	1	8,000	7,999 92	»																																				
Directeurs et chefs de division . . . . .	5	6,000 à 7,000	10,541 62	»																																				
Inspecteur et chefs de bureau . . . . .	9	5,100 à 4,000	28,871 80	»																																				
Employés de tout grade . . . . .	40	600 à 5,000	56,090 78	1,580 »																																				
			124,584 12																																					
c.	<i>Contributions directes, douanes et accises (66 agents).</i>																																							
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>Directeur général . . . . . fr.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">9,000</td> <td style="text-align: right;">5,250</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur général . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> <td style="text-align: right;">7,999 92</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Directeurs et inspecteur en chef . . . . .</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">6,550 à 7,500</td> <td style="text-align: right;">27,549 88</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs et chefs de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">2,925 à 4,775</td> <td style="text-align: right;">27,416 44</td> <td style="text-align: right;">500 »</td> </tr> <tr> <td>Employés de tout grade . . . . .</td> <td style="text-align: center;">52</td> <td style="text-align: right;">600 à 2,950</td> <td style="text-align: right;">72,707 03</td> <td style="text-align: right;">5,575 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">144,798 27</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Directeur général . . . . . fr.	1	9,000	5,250	»	Inspecteur général . . . . .	1	8,000	7,999 92	»	Directeurs et inspecteur en chef . . . . .	4	6,550 à 7,500	27,549 88	»	Inspecteurs et chefs de bureau . . . . .	8	2,925 à 4,775	27,416 44	500 »	Employés de tout grade . . . . .	52	600 à 2,950	72,707 03	5,575 »				144,798 27		144,798 27								
Directeur général . . . . . fr.	1	9,000	5,250	»																																				
Inspecteur général . . . . .	1	8,000	7,999 92	»																																				
Directeurs et inspecteur en chef . . . . .	4	6,550 à 7,500	27,549 88	»																																				
Inspecteurs et chefs de bureau . . . . .	8	2,925 à 4,775	27,416 44	500 »																																				
Employés de tout grade . . . . .	52	600 à 2,950	72,707 03	5,575 »																																				
			144,798 27																																					

## FINANCES — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.				DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup> (suite).</b>						
<b>ART. 2 (suite).</b>						
			MONTANT DE LA DÉPENSE.			
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Traitements.	Indemnités.		
d.	<i>Enregistrement et domaines (24 agents).</i>					
	1	10,500	10,500	»		
	1	9,000	9,000	»		
	3	5,250 à 8,500	20,253	24		
	6	900 à 4,500	18,862	52		
	15	600 à 2,755	23,900	58	815	»
						83,511 14
e.	<i>Commission des monnaies (11 agents).</i>					
	1	8,400	8,400	»		
	2	5,250	10,500	»		
	1	4,000	3,999	96		
	7	1,200 à 4,200	17,449	92	185	»
						40,534 88
f.	<i>Caisse d'amortissement des dépôts et consignations (2 agents).</i>					
	1	7,000	6,416	63		
	1	5,000	2,000	»		
						8,416 63
g.	<i>Huissiers et gens de service (44 agents).</i>					
	5	900 à 1,100	2,999	88		
	12	800 à 1,400	15,185	21	2,758	»
	29	400 à 800	18,695	51		
						57,618 40
h.	<i>Travail extraordinaire . . . . .</i>					
						»
	TOTAL DE L'ART. 2 . . . . .				fr. 500,995 25	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup> (suite).</b>						
<b>ART. 5.</b>						
<i>Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs.</i>						
	Frais de route et de séjour		de l'inspecteur général du trésor public . . . . .		172 80	
			des contributions directes, etc. . . . .		5,551 20	
			de l'enregistrement, etc. . . . .		928 30	
			de la garantie des matières d'or, etc. . . . .		821 »	
						5,455 50
	TOTAL DE L'ART. 5 . . . . .				fr. 5,455 50	
						Crédit . . . . . fr. 501,000 »
						Dépenses . . . . . 500,995 25
						Excédant de crédit. . . . . 4 75
						Crédit . . . . . fr. 8,000 »
						Dépenses . . . . . 5,455 50
						Excédant de crédit. . . . . 2,546 70

## FINANCES — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup> (suite).</b>		
	<b>ART. 4.</b>		
	<i>Matériel.</i>		
1	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais . . . . .	15 867 91	
2	Éclairage et chauffage de toute l'administration. . . . .	9 751 71	
5	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, assurances contre incendie, etc. . . . .	14 580 58	40,000 »
4	Frais de bureau et matériel de la vérification centrale de la comptabilité des contributions directes (a) . . . . .	»	Crédit . . . . . fr. 40,000 » Dépenses . . . . . 40,000 »
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	40,000 »	Différence. . . . . »
	<b>ART. 5.</b>		
	<i>Service de la monnaie.</i>		
1	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais . . . . .	1 457 10	
2	Dépenses variables, poinçons de la garantie, plaques d'insculpations et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .	5 742 44	7,199 54
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	7 199 54	Crédit . . . . . fr. 7,200 » Dépenses . . . . . 7 199 54 Excédant de crédit. . . . . » 46
	<b>ART. 6.</b>		
»	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles brisées et frais de comptage . . . . .	8 585 42	Crédit . . . . . fr. 10,000 » Dépenses . . . . . 8 585 42 Excédant de crédit. . . . . 1 416 58
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	8 585 42	
	<b>ART. 7.</b>		
	<i>Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces.</i>		
1	Pour l'administr <sup>on</sup> centrale et l'administr <sup>on</sup> du trésor dans les provinces. . . . .	} a) 100,006 29	
2	Pour l'administration des contributions directes, douanes et accises. . . . .		
5	Pour l'administration de l'enregistrement et des domaines . . . . .		
4	Papier à timbrer . . . . .	51 805 15	152,805 42
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	152,805 42	Crédit . . . . . fr. 155,900 » Dépenses . . . . . 152,805 42 Excédant de crédit. . . . . 694 58
	<b>ART. 8.</b>		
	<i>Statistique.</i>		
	Frais de rédaction de documents statistiques . . . . .	10 999 91	Crédit . . . . . fr. 11,000 » Dépenses . . . . . 10 999 91 Excédant de crédit. . . . . » 09
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	10 999 91	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup> (suite).</b>		
	ART. 9.		
	Frais de publication de ces documents . . . . .	9,765 46	Crédit . . . . . fr. 9,800 » Dépenses . . . . . 9,765 46
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	9,765 46	Excédant de crédit. . . . . 34 84
	ART. 10.		
	<i>Fabrication de monnaies de cuivre.</i>		
	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de cuivre. . . . .	297,744 79	Crédit . . . . . fr. 300,000 » Dépenses . . . . . 297,744 79
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	297,744 79	Excédant de crédit. . . . . 2,255 21
	ART. 11.		
	<i>Statistique financière.</i>		
	Frais de rédaction et de publication d'une statistique financière, de 1850 à 1847. . . . .	»	Crédit . . . . . fr. 8,000 » Dépenses . . . . . »
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.	»	Excédant de crédit. . . . . 8,000 »
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<b>Administration du trésor public dans les provinces.</b>		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
	Traitements des directeurs du trésor . . . . .	86,550 »	Crédit . . . . . fr. 86,550 » Dépenses . . . . . 86,550 »
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	86,550 »	Différence. . . . . »
	ART. 2.		
	<i>Caissier général de l'État.</i>		
	Service de la caisse générale de l'État . . . . .	250,000 »	Crédit . . . . . fr. 250,000 » Dépenses . . . . . 250,000 »
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	250,000 »	Différence. . . . . »
			Les dépenses se sont élevées en réalité à fr. 271,427 62 c <sup>s</sup> . L'excédant de fr. 21,427 62 c <sup>s</sup> a été couvert par l'allocation d'un crédit égal, accordé par la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 200, au chapitre VIII, article 1 <sup>er</sup> .

## FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.				DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE III.</b>						
<b>Administration des contributions directes, douanes et accises.</b>						
<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>						
<b>SURVEILLANCE GÉNÉRALE. — Traitements des fonctionnaires et employés.</b>						
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.		
				Traitements.	Indemnités.	
1	Directeurs . . . . .	9	8,000 à 8,400	75,099 50	"	
2	Inspecteurs en chef . . . . .	9	5,400 à 6,000	51,000 "	"	
3	Inspecteurs d'arrondissement . . . . .	26	4,000 à 5,000	118,598 66	"	
4	Contrôleur des jaugeurs de navires . . . . .	1	5,200	5,199 92	"	
5	Premier commis de direction . . . . .	0	2,500 à 5,500	28,870 47	"	
6	Seconds — — . . . . .	24	1,400 à 2,200	40,815 82	200 "	
7	Troisièmes — — . . . . .	24	1,000 à 1,200	24,182 57	"	
8	Commis d'inspection d'arrondissement . . . . .	26	8,000	19,575 40	"	
				359,140 45		
<b>TOTAL DE L'ART. 1<sup>er</sup>.</b>				<b>fr. 359,140 45</b>		
<b>ART. 2.</b>						
<b>Service de la conservation du cadastre.</b>						
1	Inspecteurs . . . . .	9	4,500 à 6,000	45,065 27	"	
2	Contrôleurs . . . . .	9	2,500 à 3,200	25,565 25	"	
3	Géomètres. {	18	1,200 à 1,700	26,874 20	"	
4		117	1,500 à 1,800	195,400 "	"	
5	Aspirants géomètres . . . . .	29	700	17,157 78	"	
				509,864 48		
<b>TOTAL DE L'ART. 2.</b>				<b>fr. 509,864 48</b>		
<b>ART. 5.</b>						
<b>Service des contributions directes et de comptabilité.</b>						
1	Contrôleurs . . . . .	98	2,700 à 3,500	286,020 05	"	
2	Entreposeurs . . . . .	6	2,700 à 3,500	22,039 44	"	
3	Receveurs à traitement fixe . . . . .	115	1,200 à 9,000	205,579 32	"	
4	Commis aux écritures . . . . .	72	1,200 à 1,850	96,782 67	"	
5	Aspirants commis aux écritures . . . . .	6	"	5,500 "	"	
				611,721 46		
<b>TOTAL DE L'ART. 5.</b>				<b>fr. 611,721 46</b>		

Crédit . . . . . fr. 357,500 »  
Dépenses . . . . . 359,140 45

Excédant de dépense . 1,630 57

Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre, en vertu d'une disposition insérée dans la loi du Budget, ainsi conçue :

« Les crédits portés aux articles 1 à 12 inclusivement du présent chapitre, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'arrêté royal du 31 décembre 1846, n° 1 (*Moniteur* du 7 janvier 1847, n° 7), réglant l'organisation de l'administration des contributions dans les provinces ».

Crédit . . . . . fr. 500,500 »  
Dépenses . . . . . 509,864 48

Excédant de dépense . 9,564 48

Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre en vertu de la disposition rappelée en marge de l'art. 1<sup>er</sup>.

Crédit . . . . . fr. 631,600 »  
Dépenses . . . . . 611,721 46

Excédant de crédit . 19,878 54

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettre ou subdivision des articles de budget.	NATURE DES DÉPENSES.				DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE III (suite).</b>						
<b>ART. 4.</b>						
<b>Remises proportionnelles des receveurs et indemnités accordées par l'art. 42 de l'arrêté royal du 31 décembre 1846, n° 1.</b>						
		MONTANT DE LA DÉPENSE.				
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Traitements.	Indemnités.		
	631	"	"	"	1,684,895 51	
TOTAL DE L'ART. 4. . . . .					fr. 1,684,895 51	
<b>ART. 5.</b>						
<b>Service des douanes.</b>						
1	Inspecteur en chef du service actif sur les chemins de fer . . . . .	1	5,000	5,700	"	
2	Inspecteurs . . . . .	10	4,500 à 5,000	44,416 50	"	
3	Contrôleurs . . . . .	45	2,700 à 5,500	122,851 56	"	
4	Lieutenants . . . . .	46	1,600	72,264 86	"	
5	Sous-lieutenants. . . . .	86	1,400	119,775 20	"	
6	Vérificateurs. . . . .	104	1,600 à 2,400	196,015 46	7,317 81	
7	Brigadiers . . . . .	575	1,100	618,729 57	"	
8	Sous-brigadiers . . . . .	568	900	555,559 71	"	
9	Préposés . . . . .	5406	700	2,208,036 78	"	
10	Aspirants vérificateurs . . . . .	0	800 à 1,200	5,021 71	"	
TOTAL DE L'ART. 5. . . . .					fr. 4,025,694 76	
<b>ART. 6.</b>						
<b>Service de la recherche maritime.</b>						
1	Contrôleur . . . . .	1	5,500	5,499 92	"	
2	Lieutenant . . . . .	1	1,600	1,599 96	"	
3	Sous-lieutenant . . . . .	1	1,400	1,599 92	"	
4	Matelots de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classes . . . . .	60	850 à 950	55,125 62	"	
5	Mousses . . . . .	5	500	2,249 64	"	
TOTAL DE L'ART. 6. . . . .					fr. 61,875 06	
<b>ART. 7.</b>						
<b>Service des accises.</b>						
1	Contrôleurs . . . . .	28	2,700 à 3,500	81,698 50	"	
2	Commis-chefs . . . . .	27	1,500	57,375	"	
3	Commis de 1 <sup>re</sup> , de 2 <sup>e</sup> et de 5 <sup>e</sup> classes . . . . .	619	800 à 1,200	550,016 52	"	
TOTAL DE L'ART. 7. . . . .					fr. 669,090 02	
					1,684,895 51	Crédit . . . . . fr. 1,684,895 51
					4,025,694 76	Dépenses . . . . . 4,025,694 76
					61,875 06	Excédant de dépense. . . . . 26,395 51
					669,090 02	Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre, en vertu de la disposition rappelée en marge de l'art. 1 <sup>er</sup> .
					81,698 50	Crédit . . . . . fr. 4,107,266
					57,375	Dépenses . . . . . 4,025,694 76
					550,016 52	Excédant de crédit. . . . . 83,565 25
					669,090 02	Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre, en vertu de la disposition rappelée en marge de l'art. 1 <sup>er</sup> .
					709,760	Crédit alloué . . . . . fr. 709,760
					550,016 52	Dépenses . . . . . 669,090 02
					669,090 02	Excédant de crédit. . . . . 39,669 98

## FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.				DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE III (suite).</b>						
<b>ART. 8.</b>						
<i>Service des poids et mesures.</i>						
		NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.		
				Traitements.	Indemnités.	
1	Vérificateurs . . . . .	24	»	47,299 40	»	} 51.799 40
2	Vérificateur-adjoint . . . . .	1	1,800	1,800	»	
3	Aspirants vérificateurs . . . . .	5	500 à 600	2,700	»	
TOTAL DE L'ART. 8. . . . .				fr. 51.799 40		
<b>ART. 9.</b>						
<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>						
1	Contrôleurs . . . . .	12	2,200 à 5,200	29,966 14	»	} 45,607 60
2	Contrôleurs-adjoints . . . . .	6	1,800 à 2,000	8,966 62	»	
3	Essayeurs . . . . .	12	500 à 900	6,674 84	»	
TOTAL DE L'ART. 9. . . . .				fr. 45,607 60		
<b>ART. 10.</b>						
<i>Avocats de l'administration.</i>						
»	Honoraires fixes . . . . .	»	»	55,012 50	1,250	56,262 50
TOTAL DE L'ART. 10. . . . .				fr. 56,262 50		
<b>ART. 11.</b>						
»	Suppléments de traitements temporaires et extraordinaires, dans les cas prévus par les articles 47 et 99 de l'arrêté royal du 31 décembre 1846, n° 1 . . . . .	»	»	»	»	51,888 16
TOTAL DE L'ART. 11. . . . .				fr. 51,888 16		
						Crédit . . . . . fr. 49,900 »
						Dépenses . . . . . 51,799 40
						Excédant de dépense . . 1,899 40
						Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre, en vertu de la disposition rappelée en marge de l'art. 1er.
						Crédit . . . . . fr. 49,700 »
						Dépenses . . . . . 45,607 60
						Excédant de crédit. . . 4,092 40
						Crédit . . . . . fr. 40,000 »
						Dépenses . . . . . 56,262 50
						Excédant de crédit. . . 3,737 50
						Crédit . . . . . fr. 24,970 »
						Dépenses . . . . . 51,888 16
						Excédant de dépense. . . 6,918 16
						Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre, en vertu de la disposition rappelée en marge de l'art. 1er.

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE III (suite).</b>			
<b>ART. 12.</b>			
<i>Frais de bureau et de tournées.</i>			
		MONTANT de la dépense.	
1	Frais de bureau des directeurs, y compris ceux du cadastre, de confection de rôles et d'impression . . . . .	106,062 00	
2	Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement. . . . .	20,091 67	
3	— des vérificateurs des poids et mesures (y compris les frais de tournées) . . . . .	17,055 52	
4	Frais de tournée des inspecteurs en chef . . . . .	11,628 »	
5	— des inspecteurs en chef du service actif sur les chemins de fer . . . . .	760 »	
6	— des inspecteurs du cadastre . . . . .	4,710 »	
7	— des vérificateurs des poids et mesures . . . . .	»	
8	— des agents de la garantie . . . . .	6,335 95	
	<b>TOTAL DE L'ART. 12.</b> . . . . . fr.	<b>108,741 84</b>	Credit . . . . . fr. 161,530 Dépenses . . . . . 168,741 84 Excédant de dépense . . . . . 7,201 84 Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre, en vertu de la disposition rappelée en marge de l'art. 1 <sup>er</sup> . En résumé, les crédits ouverts aux articles 1 à 12 de ce chapitre s'élèvent à . . . . . fr. 8,153,510 Les dépenses s'élèvent à . . . . . 8,051,579 02 Les crédits ont donc laissé un excédant de . . . . . fr. 100,930 98
<b>ART. 13.</b>			
<i>Indemnités et primes.</i>			
1	Indemnités des géomètres du cadastre . . . . .	40,870 »	
2	— des commis ambulants pour le service des accises . . . . .	24,953 52	
3	— pour la tenue de chevaux . . . . .	30,060 66	
4	— des experts de la contribution personnelle . . . . .	19,180 19	
5	— des répartiteurs pour les patentes . . . . .	28,597 »	
6	— des porteurs de contraintes . . . . .	9,450 »	
7	— de route, etc., aux porteurs de contraintes et experts de la contribution personnelle . . . . .	552 79	
8	— de frais de route et de séjour aux employés des provinces . . . . .	5,816 29	
9	— aux employés, pour maladies, accidents, etc. . . . .	20,187 »	
10	— aux receveurs de l'enregistrement, pour les déclarations d'actes translatifs . . . . .	7,000 »	
11	— aux receveurs, pour copies des rôles des contributions directes, etc. . . . .	25,645 21	
12	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs, etc. . . . .	29,325 66	
13	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries, etc. . . . .	1,480 56	
14	Frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer. . . . .	204 »	
	<b>TOTAL DE L'ART. 13.</b> . . . . . fr.	<b>250,097 68</b>	Credit . . . . . fr. 261,200 Dépenses . . . . . 250,097 68 Excédant de crédit . . . . . 11,102 32

## FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE III (suite.)</b>		
	<b>ART. 14.</b>		
	<i>Police douanière.</i>		
•	Mesures de police douanière . . . . .	»	Crédit . . . . . fr. 5,000 » Dépenses . . . . . »
	TOTAL DE L'ART. 14. . . . . fr.	»	Excédant de crédit. . . . . 5,000 »
	<b>ART. 15.</b>		
	<i>Matériel.</i>		
	MONTANT de la dépense.		
1	Matériel et main-d'œuvre des impressions, achats d'instruments, balances, etc. . . . .	56,981 95	
2	Matériel pour les poids et mesures . . . . .	750 50	
3	Loyer, entretien, chauffage et éclairage des locaux et embarcations . . . . .	51,025 41	
4	Loyer d'un local à Anvers pour la réunion des bureaux de l'administration. . . . .	10,744 26	
5	Frais de loyer, d'ameublement et d'entretien des bureaux de la garantie. . . . .	6,168 51	106,585 49
6	Construction d'aubettes et autres locaux de la douane . . . . .	856 75	Crédit . . . . . fr. 138,000 » Dépenses . . . . . 106,585 49
7	Ports de lettres, transport de matériel, passages d'eau, etc. . . . .	1,401 64	Excédant de crédit. . . . . 51,414 51
8	Frais de procédure . . . . .	18,600 49	
	TOTAL DE L'ART. 15. . . . . fr.	106,585 49	
	<b>ART. 16.</b>		
	<i>Entrepôt d'Anvers.</i>		
•	Frais généraux d'administration, entretien des bâtiments, etc. . . . .	27,517 58	Crédit . . . . . fr. 51,000 » Dépenses . . . . . 27,517 58
	TOTAL DE L'ART. 16. . . . . fr.	27,517 58	Excédant de crédit. . . . . 5,482 42
	<b>ART. 17.</b>		
•	Exécution de travaux et acquisition du matériel nécessaire à l'effet de garantir l'entrepôt d'Anvers contre les dangers de l'incendie . . . . .	21,262 10	Crédit . . . . . fr. 50,000 » Dépenses . . . . . 21,262 10
	TOTAL DE L'ART. 17. . . . . fr.	21,262 10	Excédant de crédit. . . . . 8,737 81
	<b>ART. 18.</b>		
•	Traitements arriérés d'employés du service sédentaire (année 1846) . . . . .	22,666 98	Crédit supplémentaire (loi du 16 juillet 1849, Moniteur n° 200.) Crédit . . . . . fr. 22,666 98 Dépenses . . . . . 22,666 98
	TOTAL DE L'ART. 18. . . . . fr.	22,666 98	Différence. . . . . »

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivisions des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.				DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE IV.</b>						
Administration de l'enregistrement et des domaines.						
ART. 1 <sup>er</sup> .						
<i>Traitements du personnel de l'enregistrement.</i>						
		NOMBRE d'agents.	TRAI- TEMENTS.	MONTANT DE LA DÉPENSE.		
				Traitements.	Indemnités.	
<i>Fonctionnaires supérieurs.</i>						
1	Traitement des directeurs . . . . .	9	8,000 à 9,000	77,000	.	.
2	— des inspecteurs . . . . .	21	6,000 à 6,500	122,201 02	.	.
3	— des vérificateurs . . . . .	25	3,000 à 4,500	105,201 06	.	.
<i>Commis de direction.</i>						
4	Traitement des premiers commis . . . . .	9	2,000 à 2,400	20,353 55	.	.
5	— des seconds commis . . . . .	17	1,100 à 1,270	21,248 29	.	.
<i>Surveillants aux ventes.</i>						
6	Traitement des surveillants à Anvers et à Bruxelles . . . . .	2	2,200	4,400	.	.
<i>Agents de change.</i>						
7	Indemnités pour publications des prix cou- rants d'effets publics pour la perception des droits de succession . . . . .	4	.	.	2,100	.
TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . .					fr. 352,664 90	
<i>ART. 2.</i>						
<i>Employés du timbre.</i>						
1	Traitement de l'inspecteur conservateur de Patelier général . . . . .	1	3,000	5,000	.	.
2	Traitement des gardes-magasins contrô- leurs du timbre . . . . .	9	1,900 à 2,400	19,400	.	.
3	Traitement des timbreurs et compteurs . . . . .	18	900 à 1,300	20,555 09	600	.
4	— des tourne-feuilles . . . . .	17	850 à 1,100	8,642	.	.
TOTAL DE L'ART. 2. . . . .					fr. 54,197 90	
<i>ART. 3.</i>						
<i>Employés du domaine.</i>						
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>						
1	Traitement des délégués à la relette . . . . .	3	500 à 1,090	3,910	.	.
2	— du contrôleur garde-pont . . . . .	1	640	640	.	.
3	— des employés chargés de retirer les bulletins . . . . .	2	100	200	.	.
<i>Canal de Charleroy.</i>						
4	Traitement du contrôleur . . . . .	1	4,000	4,000	.	.
5	— des receveurs . . . . .	4	150 à 4,800	13,500	.	.
6	— des éclusiers employés au ser- vice du contrôle . . . . .	9	150	1,250	582 54	.
7	— des gardes-digues . . . . .	2	.	.	.	.
TOTAL DE L'ART. 3. . . . .					fr. 23,202 54	
TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> , 2. et 3. . . . .					fr. 352,664 90	
						Crédit . . . . . fr. 356,290
						Dépenses . . . . . 352,664 90
						Excédant de crédit. . . . . 3,625 10
TOTAL DE L'ART. 2. . . . .					fr. 54,197 90	
						Crédit . . . . . fr. 54,700
						Dépenses . . . . . 54,197 90
						Excédant de crédit. . . . . 502 01

## FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		MONTANT DE LA DÉPENSE.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE IV (suite).</b>						
<b>ART. 3 (suite).</b>						
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitements. Indemnités.	
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
8	Traitement du surveillant comptable . . .	1	1,300	1,300	•	•
9	— des délégués à la recette . . .	•	300 à 500	1,100	•	•
<i>Sambre canalisée.</i>						
10	Traitement du contrôleur principal. . . .	1	4,000	4,000	•	•
11	— du sous-contrôleur . . . . .	1	2,000	2,000	•	•
12	— des receveurs . . . . .	2	4,200 à 5,000	0,200	•	•
13	— des délégués à la recette . . . . .	14	550 à 800	0,100	•	•
14	— des messagers gardes-canal. . . . .	14	600	2,400	•	•
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
15	Traitement du contrôleur . . . . .	1	2,800	2,800	•	•
16	— des délégués à la recette . . . . .	4	550 à 500	1,500	•	•
<i>Meuse.</i>						
17	Traitement des préposés à la recette . . .	10	400 à 1,000	0,600	•	•
<i>Dendre.</i>						
18	Traitement des préposés à la recette . . .	7	120 à 180	960	•	20
<i>Escaut.</i>						
19	Traitement des préposés à la recette . . .	5	200 à 400	1,000	•	•
<i>Demer.</i>						
20	Traitement du préposé à la recette . . . .	1	500	500	•	•
<i>Lys.</i>						
21	Traitement des préposés à la recette . . .	5	500 à 600	2,150	•	•
<i>Canal de Gand à Ostende.</i>						
22	Traitement des préposés à la recette . . .	5	100 à 1,000	2,476 89	•	•
<i>Bateaux à vapeur.</i>						
23	Traitement des délégués à la recette et au pilotage, etc. . . . .	4	900 à 1,200	4,500	•	•
<i>Canal de la Campine.</i>						
24	Traitement du surveillant. . . . .	1	500	500	•	•
25	— des préposés à la recette . . . . .	12	200 à 500	1,800	•	•
<i>Extraction de minerai de fer.</i>						
26	Indemnité de surveillance des travaux d'extraction . . . . .	•	•	•	•	2,505 20
<i>Surveillance aux fabriques.</i>						
27	Traitement du surveillant à Andennes et à Seraing . . . . .	1	600	600	•	•
<i>Palais de justice à Liège.</i>						
28	Traitement du concierge . . . . .	1	640	640	•	•
<b>TOTAL DE L'ART. 3. . . . .</b>					<b>80,424 45</b>	
					<b>80,424 45</b>	Crédit . . . . . fr. 82,500 - Dépenses . . . . . 80,424 45 Excédant de crédit. . . . . 2,075 57

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.		Observations.
<b>CHAPITRE IV (suite).</b>				
<b>ART. 4.</b>				
<i>Agents forestiers.</i>				
		NOMBRE d'agents.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	
			Traitements. Indemnités.	
1	Traitements des inspecteurs . . . . .	9	5,150 à 5,000 35,750 " "	
2	— des sous-inspecteurs . . . . .	5	2,400 à 5,000 7,800 " "	
3	— des gardes généraux . . . . .	19	1,500 à 1,600 34,400 " "	
4	— des brigadiers et gardes fores- tiers . . . . .	474	60 à 1,000 160,865 45 " "	
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . .		fr. 250,815 45	Crédit . . . . . fr. 241,900 "
				Dépenses . . . . . 239,815 45
				Excédant de crédit. . . . . 2,086 55
<b>ART. 5.</b>				
	Remises des receveurs. — Frais de perception. (Tarif du 17 janvier 1851) . . . . .		801,870 07	Crédit . . . . . fr. 849,000 "
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . .		fr. 801,870 07	Dépenses . . . . . 801,870 07
				Excédant de crédit. . . . . 47,129 95
<b>ART. 6.</b>				
	Remises des greffiers. (Loi du 21 ventôse an VII.) . . . . .		45,985 87	Crédit . . . . . fr. 46,000 "
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . .		fr. 45,985 87	Dépenses . . . . . 45,985 87
				Excédant de crédit. . . . . 16 15
<b>ART. 7.</b>				
	Frais de bureau des directeurs. . . . .		20,000 "	Crédit . . . . . fr. 20,000 "
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . .		fr. 20,000 "	Dépenses . . . . . 20,000 "
				Différence. . . . . "
<b>ART 8.</b>				
<i>Matériel.</i>				
1	Feu et lumière de l'atelier général du timbre . . . . .		1,765 "	
2	Confection de timbres, registres et impressions. . . . .		31,904 65	
3	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc. . . . .		7,114 57	
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . .		fr. 40,782 20	Crédit . . . . . fr. 45,000 "
				Dépenses . . . . . 40,782 20
				Excédant de crédit. . . . . 2,217 80
<b>ART. 9.</b>				
	Frais de poursuites et d'instances. . . . .		54,704 50	Crédit . . . . . fr. 55,000 "
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . .		fr. 54,704 50	Dépenses . . . . . 54,704 50
				Excédant de crédit. . . . . 295 50

## FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE IV (suite).</b>		
	<b>ART. 10.</b>		
	<i>Dépenses du domaine.</i>		
	<b>MONTANT</b> de la dépense.		
1	Entretien des bâtiments, digues, poldres, chemins, fossés, etc. . . . .	0,030 46	
2	Charges et contributions sur les domaines . . . . .	15,588 37	
3	Frais d'arpentage et de réarpentage de coupes de bois . . . . .	5,555 96	
4	Frais de culture et travaux d'amélioration, etc. . . . .	25,063 18	
5	Remboursement de prix d'engagées, rémérés de biens, etc. . . . .	°	
6	Remboursement, transport et prix de ventes dont on n'a pu faire suivre l'objet . . . . .	2,715 "	
7	Frais de vente et autres actes. . . . .	104 50	
8	Intérêts moratoires. . . . .	610 76	
	<b>TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.</b>	<b>52,273 23</b>	Crédit . . . . . fr. 78,300 » Dépenses . . . . . 52,273 23 Excédant de crédit. . . . . 26,026 77
	<b>ART. 11.</b>		
	<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren.</i>		
"	Personnel, entretien du parc, des plantations et menues réparations aux bâtiments.	20,997 19	Crédit . . . . . fr. 21,000 » Dépenses . . . . . 20,997 19 Excédant de crédit. . . . . 2 81
	<b>TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.</b>	<b>20,997 19</b>	
	<b>ART. 12.</b>		
"	Service des plantations sur les routes, etc. . . . .	°	Crédit . . . . . fr. 50,000 » Dépenses . . . . . "
	<b>TOTAL DE L'ART. 12. . . . . fr.</b>	<b>°</b>	Excédant de crédit. . . . . » Ce crédit a été transféré au Budget des Travaux publics.
	<b>CHAPITRE V.</b>		
	<b>Pensions et secours.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
	<i>Pensions.</i>		
"	Pensions civiles et arriérés de pensions civiles. . . . .	1,516,009 96	Crédit . . . . . fr. 1,320,000 » Dépenses . . . . . 1,516,009 96 Excédant de crédit. . . . . 3,990 04
	<b>TOTAL DE L'ART. 1<sup>er</sup>. . . . . fr.</b>	<b>1,516,009 96</b>	
	<b>ART. 2.</b>		
	<i>Secours.</i>		
"	Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas droit à la pen- sion de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	5,000 "	Crédit . . . . . fr. 5,000 » Dépenses . . . . . 5,000 » Excédant de crédit. . . . . »
	<b>TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.</b>	<b>5,000 "</b>	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	<b>ARTICLE UNIQUE.</b>		
	Dépenses imprévues. . . . .	13,948 00	Crédit . . . . . fr. 44,000 » Dépenses . . . . . 13,948 90 Excédant de crédit. . . . . 51 10 Les dépenses imputées sur ce crédit se divisent comme il suit :
	TOTAL DE L'ARTICLE UNIQUE. . . . . fr.	13,048 90	Frais de route et de séjour par suite de missions extraordinaires . . . fr. 5,235 60 Frais d'instances dans les matières autres que celles concernant les administrations des contributions, etc., et de l'enregistrement. 6,535 80 Dépenses diverses . . . 2,359 50 Somme égale . . . 13,948 90
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
	Dépenses nécessaires pour renouveler en partie et compléter le matériel de l'hôtel des monnaies . . . . .	90,135 77	Crédit . . . . . fr. 91,500 » Dépenses . . . . . 90,135 77 Excédant de crédit. . . . . 1,164 25 Les dépenses se divisent ainsi qu'il suit :
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	90,135 77	Fourniture de machines et travaux y relatifs . . fr. 73,017 74 Appropriation et construction de bâtiments . . 17,118 03 Somme égale. . . . . 90,135 77
	<b>ART. 2.</b>		
	Traitement des employés du timbre (exercice 1846) . . . . .	85 33	Crédit . . . . . fr. 85 35 Dépenses . . . . . 85 35 Différence. . . . . »
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	85 33	
	<b>ART. 3.</b>		
	Remises des greffiers (exercice 1847). . . . .	2,845 55	Crédit . . . . . fr. 2,900 » Dépenses . . . . . 2,845 55 Excédant de crédit. . . . . 54 65
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	2,845 55	
	<b>ART. 4.</b>		
	Matériel de l'administration de l'enregistrement. — Frais de transport de ballots, paquets, etc. . . . .	2,275 77	Crédit . . . . . fr. 2,700 » Dépenses . . . . . 2,275 77 Excédant de crédit. . . . . 426 25
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	2,275 77	
	<i>Condamnations judiciaires.</i>		
	<b>ART. 5.</b>		
	Créance de la fabrique de l'église de Middelbourg. . . . .	34,908 05	Crédit . . . . . fr. 33,000 » Dépenses . . . . . 34,998 05 Excédant de crédit. . . . . 1 95
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	34,908 05	

## FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES.

Lettre ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE VII (suite).</b>		
	<b>ART. 6.</b>		
•	Créance des époux Hagelsteen . . . . .	2,725 75	Crédit . . . . . fr. 2,725 75 Dépenses . . . . . 2,725 75
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	2,725 75	Différence. . . . . 0
	<b>ART. 7.</b>		
•	Créance des héritiers de la veuve De Formanoir . . . . .	3,569 44	Crédit . . . . . fr. 3,569 44 Dépenses . . . . . 3,569 44
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	3,569 44	Différence. . . . . 0
	<b>ART. 8.</b>		
•	Créance de la ville d'Ath. — Affaire du marquis de Gages . . . . .	5,128 61	Crédit . . . . . fr. 5,128 61 Dépenses . . . . . 5,128 61
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	5,128 61	Différence. . . . . 0
	<b>ART. 9.</b>		
•	Créance des communes de Petit-Rechain et de Dison . . . . .	6,401 *	Crédit . . . . . fr. 6,401 * Dépenses . . . . . 6,401 *
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	6,401 *	Différence. . . . . 0
	<b>ART. 10.</b>		
•	Créance de la fabrique de l'église de St-Martin à Liège . . . . .	10,651 78	Crédit . . . . . fr. 14,000 * Dépenses . . . . . 10,651 78
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	10,651 78	Excédant de crédit. . . . . 368 22
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
	<b>ARTICLE UNIQUE.</b>		
•	Service de la caisse générale de l'État. — } Exercice 1845. . . . . fr. 279,055 05	} 525,950 49	Crédit . . . . . fr. 525,950 49 Dépenses . . . . . 525,950 49
	— 1846. . . . . 1,510 05		
	— 1847. . . . . 25,957 77		
	— 1848. . . . . 21,427 62		
	TOTAL DE L'ARTICLE UNIQUE DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.	525,950 49	Différence. . . . . 0

**COMPTE DÉFINITIF**

DES

**DÉPENSES DU BUDGET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS**

**DE L'EXERCICE 1848.**



## NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS. — COMPTE

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE PREMIER.</b>						
	NON-VALEURS.						
1	Non-valeurs sur le foncier . . . . .	500,000	"	"	"	"	500,000
2	— sur l'impôt personnel . . . . .	370,000	"	"	"	"	370,000
3	— sur les patentes . . . . .	80,000	"	"	"	"	80,000
4	Décharge ou remise aux bateliers en non-acti- vité . . . . .	30,000	"	"	"	"	30,000
5	Non-valeurs sur les redevances sur les mines. . .	16,000	"	"	"	"	16,000
	<b>CHAPITRE II.</b>						
	REMBOURSEMENTS.						
1	Restitution de droits et amendes et intérêts y re- latifs, de frais d'adjudication et de façon d'ou- vrages. . . . .	50,000	"	"	"	"	50,000
2	Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiements d'in- térêts; frais d'adjudication et charges de suc- cessions vacantes ou en déshérence, etc. . . .	250,000	"	"	"	"	250,000
3	Remboursement des postes aux offices étrangers.	75,000	"	"	"	"	75,000
4	Remboursement du péage sur l'Escaut. . . . .	800,000	"	"	"	"	800,000
5	Déficit des comptables anciens et nouveaux ( <i>Pour mémoire</i> ). . . . .	"	"	"	"	"	"
	<b>TOTAUX. . . fr.</b>	<b>1,951,000</b>	"	"	"	"	<b>1,951,000</b>

## DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits légalisés servant de base ou règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.		EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.		
			Credits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Credits ou portions de cre- dits à transférer à l'exercice sui- vant (Art 30 de la loi du 15 mai 1816)		Total.	
•	500,000	290,050 50	9,549 70	•	9,549 70	•	
•	370,000	454,696 92	•	•	•	84,696 92	
•	80,000	172,146 64	•	•	•	92,146 64	
•	50,000	6,858 17	25,141 85	•	25,141 85	•	
•	16,000	2,504 41	13,695 59	•	13,695 59	•	
•	50,000	122,754 65	•	•	•	92,754 65	
•	250,000	166,852 59	85,167 41	•	85,167 41	•	
•	75,000	22,607 20	52,592 80	•	52,592 80	•	
•	800,000	705,548 26	96,451 74	•	96,451 74	•	
•	•	552 19	•	•	•	552 19	
•	1,951,000	1,942,750 65	278,199 07	•	278,199 07	269,929 70	

# DÉVELOPPEMENTS

DU

## COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU BUDGET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	<i>Observations.</i>
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
	<b>Non-Valeurs.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
*	Non-valeurs sur le foncier . . . . .	200,650 50	Crédit . . . . . fr. 300,000 » Dépenses . . . . . 200,650 50
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	200,650 50	Excédant de crédit. . . . . 9,549 70
	<b>ART. 2.</b>		
*	Non-valeurs sur l'impôt personnel . . . . .	454,696 22	Crédit . . . . . fr. 570,000 » Dépense . . . . . 454,696 22
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	454,696 22	Excédant de dépenses . . . . . 84,696 22
	<b>ART. 3.</b>		
*	Non-valeurs sur les patentes . . . . .	172,146 64	Crédit . . . . . fr. 80,000 » Dépenses . . . . . 172,146 64
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	172,146 64	Excédant de dépenses. . . . . 92,146 64
	<b>ART. 4.</b>		
*	Décharge ou remise aux hôteliers en non-activité . . . . .	6,858 17	Crédit . . . . . fr. 50,000 » Dépenses . . . . . 6,858 17
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	6,858 17	Excédant de crédit. . . . . 23,141 85
	<b>ART. 5.</b>		
*	Non-valeurs sur les redevances sur les mines . . . . .	2,504 41	Crédit . . . . . fr. 46,000 » Dépenses . . . . . 2,504 41
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	2,504 41	Excédant de crédit. . . . . 43,695 59

## NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<b>Remboursements.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
	Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés . . . . .	122,754 65	Crédit . . . . . fr. 30,000 » Dépenses . . . . . 122,754 65
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	122,754 65	Excédant de dépenses . . 92,754 65
	<b>ART. 2.</b>		
	Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiements d'intérêts, frais d'adjudication et charges de successions vacantes ou en déshérence, etc. . . . .	166,832 50	Crédit . . . . . fr. 250,000 » Dépenses . . . . . 166,832 50
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	166,832 50	Excédant de crédit . . 83,167 41
	<b>ART. 5.</b>		
	Remboursements des postes aux offices étrangers . . . . .	22,607 20	Crédit . . . . . fr. 75,000 » Dépenses . . . . . 22,607 20
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	22,607 20	Excédant de crédit . . 52,392 80
	<b>ART. 4.</b>		
	Remboursement du péage sur l'Escaut . . . . .	705,548 26	Crédit . . . . . fr. 800,000 » Dépenses . . . . . 705,548 26
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	705,548 26	Excédant de crédit . . 96,451 74
	<b>ART. 5.</b>		
	Déficit des comptables anciens et nouveaux (pour mémoire) . . . . .	*	Crédit . . . . . fr. » Dépenses . . . . . 332 19
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	*	Excédant de dépense . . 332 19

(60)

## MINISTÈRE DE LA GUERRE.

---

*Comptes généraux, présentés par le Ministre de la Guerre,  
pour l'exercice 1848.*

---

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

La loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité générale de l'État, qui impose aux Ministres l'obligation de présenter, à chaque session législative, des comptes de leurs opérations financières relatives à l'exercice écoulé, a également prescrit, dans ses dispositions finales, qu'elle serait obligatoire, dans toutes ses parties, à partir de l'année 1848.

Le Département de la Guerre obéit donc à cette prescription, en soumettant à l'examen des Chambres le compte de ce dernier exercice.

Il eût sans doute été à désirer que ce document présentât, dans ses développements, tous les détails propres à apprécier la nature des diverses allocations inhérentes à chaque service : tel était au moins le but que le Département de la Guerre s'était proposé en présentant le Budget de 1848, modifié, avant même que la commission des finances, chargée de régler la loi en question, n'eût publié son travail. Mais la Législature ayant maintenu la forme primitive de ce Budget, dont presque toutes les parties constitutives étaient loin de répondre au mode de classement des dépenses que présentait le Budget modifié, on dut ajourner à l'année suivante la reproduction de ce projet, le seul qui renfermât, dans un cadre aussi logique que concis, le principe de la centralisation, dont la loi citée plus haut est l'expression. En effet, les Chambres l'adoptèrent pour l'année 1849.

D'un autre côté, en l'absence du travail de la commission, qui avait à se prononcer, entre autres points réglementaires, sur la forme à donner aux comptes à rendre, le Département de la Guerre fut dans l'impossibilité de faire subir, aux diverses pièces de comptabilité, les changements qu'elles devaient recevoir pour offrir, avec méthode, les éléments indispensables à la formation d'un compte justificatif aussi important et surtout aussi détaillé que celui de l'administration de la Guerre.

Dans cet état de choses, la commission précitée fut consultée sur la question de savoir comment et de quelle manière elle entendait qu'il fût procédé à l'égard du compte à rendre pour l'exercice 1848. Elle fit connaître que, n'ayant pas encore arrêté les mesures d'ensemble qu'elle se proposait de rendre applicables à tous les départements ministériels, elle était d'avis que le compte dont il s'agit ne pouvait être établi que sous une forme transitoire, c'est-à-dire, dans la mesure des moyens que le Ministre de la Guerre avait à sa disposition.

C'est donc dans ce sens que le compte définitif des dépenses de la Guerre pour 1848 a été rédigé.

Si le Ministre a cru devoir présenter ces considérations, c'est pour témoigner du désir dont il était animé de satisfaire, le plus promptement possible, à toutes les prescriptions de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Le compte définitif des crédits, dépenses et paiements du Département de la Guerre, pour l'exercice 1848, est établi dans le même ordre et suivant les mêmes divisions, par chapitres, sections et articles, que le Budget de cet exercice.

Il renseigne, en outre, par nature de services, les sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 octobre 1848, n° 6815, 14 décembre 1848, n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 18 mars 1849, n° 6985, et 16 juin 1849, n° 7103, sur le crédit extraordinaire de 9,000,000 de francs, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108, ainsi que le montant des dépenses dont celles-ci ont été grevées.

*Résultat financier de l'année 1848.*

	SERVICES PRÉVUS AU BUDGET.		Services non prévus au Budget ordinaire, et pour lesquels les arrêtés royaux précités ont autorisé des prélèvements sur le crédit extraordinaire de neuf millions.	TOTAL.
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.		
Crédits législatifs . . . . .	28,051,582 47	658,617 53	6,800,000 »	35,490,000 »
Payements effectués . . . . .	27,890,359 25	614,962 10	6,060,051 97	35,165,373 32
	161,023 22	23,055 43		
Reste disponible sans emploi, à annuler.	184,678 65		130,948 03	324,626 68

Cet excédant de crédit de fr. 324,626 68 c., que le compte présente en détail et auquel on doit ajouter la somme de 2,200,000 francs, dont il n'a pas été disposé sur le crédit extraordinaire de 9,000,000 de francs, accordé par la loi citée plus haut, est la preuve évidente des efforts persévérants du Ministre pour se maintenir dans la voie des économies, sans toutefois porter atteinte à la bonne organisation de l'armée.

D'un autre côté, l'administration de la guerre s'est spécialement attachée à solder tous les créanciers du Budget : c'est ainsi qu'il n'existe, à sa connaissance, aucune dépense à liquider sur les Budgets des exercices postérieurs.

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que la gestion financière de 1848 a été vérifiée, à tous les degrés, par la Cour des Comptes, laquelle en a sanctionné les résultats par ses arrêtés portés successivement sur la comptabilité de chaque service spécial. Or, le compte rendu n'est autre que l'expression générale de ces documents authentiques.

**EFFECTIF DE L'ARMÉE.**

Les prévisions du Budget ordinaire de 1848 reposaient sur une force totale de	33,355 hommes;
mais les dépenses de solde et d'entretien s'y trouvaient supputées sous la déduction des incomplets probables, évalués à . . . . .	2,484 »
ce qui réduisait le nombre à entretenir pendant toute l'année, à . . . . .	30,871 »
L'effectif moyen, d'après les journées de présence, a été de . . . . .	39,182 »
Augmentation se rapportant au service extraordinaire non prévu au Budget ordinaire. . . . .	8,314 »

Pour bien apprécier cet excédant d'effectif, il importe de faire ressortir la force réelle de l'armée pendant chacun des mois de l'année 1848, savoir :

En janvier . . . . .	29,851
» février. . . . .	29,975
» mars . . . . .	47,564
» avril . . . . .	54,569
» mai . . . . .	54,652
» juin . . . . .	49,717
» juillet . . . . .	49,537
» août . . . . .	45,505
» septembre . . . . .	52,370
» octobre . . . . .	35,530
» novembre. . . . .	30,941
» décembre. . . . .	50,450

On voit, d'après le relevé qui précède, quelle a été l'influence des événements politiques sur nos forces militaires, dont la concentration s'est effectuée, on doit le dire, avec autant de rapidité que de dévouement et d'enthousiasme.

Bruxelles, le 8 janvier 1851.

*Le Ministre de la Guerre,*

**BRIALMONT.**

## COMPTE DÉFINITIF ET SOMMAIRE DES CRÉDITS,

NUMÉROS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS				DÉPENSES RÉSUL		
		ALLOUÉS PAR LA LOI DU BUDGET.			Prélevés par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. n° 6815, 14 déc. n° 6837, 10 mars 1849, n° 6283, 15 n° n° 6285, 16 juin n° n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, Moniteur n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des crédits alloués.	Charges	Charges
		Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDINAIRES et temporaires.	Total.			ORDINAIRES et permanentes.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>								
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>								
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	•	21,000	•	21,000	•	•
2	Traitement des fonctionnaires, employés, huissiers, ouvriers lithographes, gens de service, et indemnités aux employés temporaires . . . . .	160,000	•	160,000	•	160,000	159,422	56
3	Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre . . . . .	17,000	•	17,000	•	17,000	15,909	72
4	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achats de livres, assurances et prises d'eau, chauffage et éclairage, entretien du mobilier et des locaux, ports de lettres et dépenses diverses. . . . .	40,000	•	40,000	5,000	45,000	40,000	•
5	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes, réduction des plans parcellaires du cadastre, etc. . . . .	19,000	15,000	34,000	•	34,000	10,000	15,000
6	Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. . . . .	10,000	•	10,000	•	10,000	9,995	•
7	Frais de route et de séjour du Ministre. . . . .	5,000	•	5,000	•	5,000	4,228	10
<b>CHAPITRE II.</b>								
<b>SOLDES ET MASSES. — FRAIS DIVERS DES CORPS.</b>								
<b>Section première.</b>								
<i>Solde des états-majors.</i>								
1	État-major général . . . . .	595,000	•	595,000	•	595,000	572,536	52
2	— des provinces et des places. . . . .	277,542	70	277,542	3,300	280,842	277,542	70
3	Service de l'intendance . . . . .	110,644	•	110,644	•	110,644	108,869	75
4	— de santé et administration des hôpitaux . . . . .	540,404	15	540,404	15	540,404	322,820	86
5	Frais de représentation . . . . .	22,000	•	22,000	•	22,000	11,694	75

## DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

TANT DE SERVICES FAITS.			RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS PAR LES PAYEMENTS ET A ANNULER.				TOTAL GÉNÉRAL des crédits à annuler.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.
Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêts royaux des 13 août 1848, n° 6771, 2 oct. n° 6815, 14 déc. n° 6837, 10 mars 1849, n° 6985, 18 » n° 7025, 16 juin n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, Monsieur n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.		Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDINAIRES et temporaires.	Total.	Sur les sommes dont il a été disposé par les arrêts royaux des 13 août 1848, n° 6771, 2 oct. n° 6815, 14 déc. n° 6837, 10 mars 1849, n° 6985, 18 » n° 7025, 16 juin n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, Monsieur n° 108.		
21,000 "	"	21,000 "	"	"	"	"	"	21,000 "	
159,422 50	"	159,422 50	"	577 44	"	577 44	"	159,422 50	
15,909 72	"	15,909 72	"	1,000 28	"	1,000 28	"	15,909 72	
40,000 "	5,000 "	45,000 "	"	"	"	"	"	45,000 "	
34,000 "	"	34,000 "	"	"	"	"	"	34,000 "	
9,995 "	"	9,995 "	"	5 "	"	5 "	"	9,995 "	
4,228 10	"	4,228 10	"	771 90	"	771 90	"	4,228 10	
572,536 82	"	572,536 82	"	22,465 08	"	22,465 08	"	572,536 82	
277,542 70	5,095 77	280,438 47	"	"	"	"	204 25	280,438 47	
108,869 75	"	108,869 75	"	1,774 27	"	1,774 27	"	108,869 75	
322,820 86	"	322,820 86	"	17,585 29	"	17,585 29	"	322,820 86	
11,694 75	"	11,694 75	"	10,505 25	"	10,505 25	"	11,694 75	

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — COMPTE DÉFINITIF ET SOMMAIRE

NOMBRES DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS					DÉPENSES RÉSUL		
		ALLOUÉS PAR LA LOI DU BUDGET.			Prélevés par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 16 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1849, Moniteur n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des crédits alloués.	Charges		
		Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN <sup>1</sup> et temporaires.	Total.			ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN <sup>1</sup> et temporaires.	
<b>Section deuxième.</b>									
<i>Solde et habillement des diverses armes.</i>									
1	Infanterie . . . . .	9,517,098	25,902	9,541,000	1,010,000	11,251,000	9,517,098	25,902	
2	Cavalerie . . . . .	2,977,607	1,595	2,979,000	185,000	3,164,000	2,977,607	1,595	
3	Artillerie. . . . .	2,544,121 57	10,878 65	2,555,000	460,000	3,015,000	2,544,121 57	10,878 65	
4	Génie . . . . .	698,000	»	698,000	85,000	785,000	698,000	»	
5	Gendarmerie . . . . .	1,658,985 10	140,016 00	1,808,000	»	1,808,000	1,652,845 53	126,875 03	
<b>Section troisième.</b>									
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>									
1	Masse de pain . . . . .	1,558,517 84	»	1,558,517 84	257,000	1,815,517 84	1,558,517 84	»	
2	— de fourrages . . . . .	2,952,000	»	2,952,000	520,000	3,272,000	2,952,000	»	
3	— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux. . .	67,000	»	67,000	16,000	85,000	67,000	»	
4	— de renouvellement du harnachement et de la buffleterie . . . . .	154,500	»	154,500	150,000	304,500	154,500	»	
5	— de casernement des chevaux . .	81,000	»	81,000	6,000	87,000	81,000	»	
6	— — des hommes . . . . .	625,528	»	625,528	150,000	775,528	625,528	»	
7	Frais de route et de séjour des officiers.	86,000	»	86,000	»	86,000	70,045 94	»	
8	Transports généraux et autres . . .	70,000	»	70,000	205,000	275,000	70,000	»	
9	Primes de rengagement . . . . .	2,000	»	2,000	»	2,000	485	»	
10	Chauffage et éclairage des corps de garde.	60,000	»	60,000	10,000	70,000	60,000	»	
11	Vivres de campagne aux camps, logement et nourriture . . . . .	405,000	»	405,000	597,000	800,000	405,000	»	
12	Remonte . . . . .	589,470	»	589,470	610,000	999,470	589,470	»	
13	Frais de bureau et d'administration des corps. . . . .	528,000	»	528,000	»	528,000	526,461 75	»	
<b>CHAPITRE III.</b>									
<b>ÉCOLE MILITAIRE.</b>									
1	Traitements et indemnités . . . . .	55,425 00	»	55,425 00	»	55,425 00	55,775 64	»	
2	Enseignement . . . . .	69,049 55	»	69,049 55	»	69,049 55	68,260 45	»	
3	Solde des élèves . . . . .	49,719 75	»	49,719 75	»	49,719 75	45,741 08	»	
4	Dépenses d'administration . . . . .	23,729 95	»	23,729 95	»	23,729 95	23,697 55	»	

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

TANT DE SERVICES FAITS.			RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS PAR LES PAYEMENTS ET A ANNULER.			TOTAL GÉNÉRAL des crédits à annuler.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.
Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. n° 6815, 14 déc. n° 6887, 10 mars 1849, n° 6985, 18 n° n° 6985, 16 juin n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, Moniteur n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.		Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDINAIRES et temporaires.	Total.		
9,341,000	1,909,050 26	11,250,050 26	.	.	.	960 74	960 74	11,250,050 26
2,970,000	179,658	3,158,658	.	.	.	5,562	5,562	3,158,658
2,555,000	449,557 28	3,004,557 28	.	.	.	10,442 72	10,442 72	3,004,557 28
608,000	80,581 85	778,581 85	.	.	.	4,418 17	4,418 17	778,581 85
1,750,720 58	.	1,750,720 58	.	26,137 57	22,141 85	48,270 42	48,270 42	1,750,720 58
1,558,517 84	254,705 12	1,815,222 96	.	.	.	2,204 88	2,204 88	1,815,222 96
2,052,000	309,259 06	3,261,259 06	.	.	.	10,760 94	10,760 94	3,261,259 06
87,000	14,325 24	81,325 24	.	.	.	1,674 76	1,674 76	81,325 24
154,500	127,810 57	282,310 57	.	.	.	22,189 45	22,189 45	282,310 57
81,000	5,955 24	86,955 24	.	.	.	64 76	64 76	86,955 24
625,528	134,725 29	760,253 29	.	.	.	15,276 71	15,276 71	760,253 29
70,945 94	.	70,945 94	.	15,054 06	.	15,054 06	15,054 06	70,945 94
70,000	199,877 11	269,877 11	.	.	.	5,122 89	5,122 89	269,877 11
485	.	485	.	1,515	.	1,515	1,515	485
60,000	6,585 98	66,585 98	.	.	.	5,416 02	5,416 02	66,585 98
405,000	595,655 86	706,655 86	.	.	.	5,344 14	5,344 14	706,655 86
589,470	606,927 19	996,397 19	.	.	.	5,072 81	5,072 81	996,397 19
526,461 75	.	526,461 75	.	1,558 25	.	1,558 25	1,558 25	526,461 75
55,775 64	.	55,775 64	.	1,650 55	.	1,650 55	1,650 55	55,775 64
68,260 45	.	68,260 45	.	788 90	.	788 90	788 90	68,260 45
45,741 98	.	45,741 98	.	3,977 77	.	3,977 77	3,977 77	45,741 98
25,697 35	.	25,697 35	.	52 58	.	52 58	52 58	25,697 35

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — COMPTE DÉFINITIF ET SOMMAIRE

NUMÉROS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS				DÉPENSES RÉSU		
		ALLOUÉS PAR LA LOI DU BUDGET.			Prélevés par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6867, 10 mars 1849, n° 6965, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des crédits alloués.	Charges	
		Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN <sup>es</sup> et temporaires.	Total.			ORDINAIRES et permanentes.	EXTRAORDIN <sup>es</sup> et temporaires.
								Charges ORDINAIRES et permanentes.
<b>CHAPITRE IV.</b>								
MATÉRIEL DU SERVICE DE SANTÉ ET DES HÔPITAUX.								
1	Pharmacie centrale . . . . .	120,000 »	»	120,000 »	70,000 »	190,000 »	120,000 »	»
2	Solde, supplément de solde et pain des malades . . . . .	507,675 »	»	507,675 »	330,000 »	837,675 »	507,675 »	»
5	Loyer des bâtiments, réparations . . . . .	15,500 »	»	15,500 »	»	15,500 »	11,043 76	»
<b>CHAPITRE V.</b>								
MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.								
1	Matériel de l'artillerie . . . . .	501,575 »	38,427 »	540,000 »	985,000 »	1,525,000 »	404,195 60	38,427 »
2	— du génie . . . . .	732,000 »	400,000 »	1,132,000 »	635,000 »	1,767,000 »	748,330 80	598,486 42
<b>CHAPITRE VI.</b>								
TRAITEMENTS DIVERS ET PENSIONS.								
1	Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité et de réforme . . . . .	272,484 31	»	272,484 31	»	272,484 31	242,555 06	»
2	Traitement des aumôniers . . . . .	32,500 »	»	32,500 »	»	32,500 »	31,100 »	»
5	— d'employés temporaires . . . . .	2,500 »	»	2,500 »	»	2,500 »	2,500 »	»
4	Pensions civiles . . . . .	15,000 »	»	15,000 »	»	15,000 »	11,954 91	»
5	Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo . . . . .	21,215 69	»	21,215 69	»	21,215 69	19,860 55	»
<b>CHAPITRE VII.</b>								
DÉPENSES IMPRÉVUES.								
»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	44,993 31	»	44,993 31	10,700 »	55,693 31	37,969 12	»
<b>TOTAUX . . . fr.</b>		<b>28,051,582 47</b>	<b>658,617 55</b>	<b>28,690,000 »</b>	<b>6,800,000 »</b>	<b>35,490,000 »</b>	<b>27,890,339 25</b>	<b>614,962 10</b>

## RÉSUMÉ.

Les crédits non consommés par les paiements s'élèvent, d'après le présent compte, à la somme totale de . . . . . fr. 524,626 68

A laquelle on doit ajouter le restant du crédit extraordinaire de 9,000,000 de francs, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108, et dont il n'a pas été disposé, soit . . . . . 2,200,000 »

Ainsi, le montant des crédits restés disponibles sans emploi et à annuler sur l'exercice financier de 1848, est de . . . . . fr. 2,524,626 68

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

TANT DE SERVICES FAITS.			RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS PAR LES PAYEMENTS ET A ANNULER.			Sur les sommes dont il a été disposé par les arrêts royaux des 15 août 1846, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 11 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6885, 13 » » n° 6903, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, Moniteur n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des crédits à annuler.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.
Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêts royaux des 15 août 1846, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 11 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6885, 13 » » n° 6903, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, Moniteur n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.		Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN <sup>re</sup> et temporaires.	Total.			
120,000	61,730 55	181,730 55	.	.	.	8,269 45	8,269 45	181,730 55	
507,605	325,021 74	832,606 74	.	.	.	4,978 26	4,978 26	832,606 74	
11,045 76	.	11,045 76	.	2,456 24	.	2,456 24	2,456 24	11,045 76	
532,620 00	972,029 16	1,504,649 76	.	7,570 40	.	7,370 40	12,070 84	1,504,649 76	
1,147,317 22	620,575 72	1,767,892 94	.	3,169 20	1,315 58	4,682 78	14,424 28	1,767,892 94	
242,555 06	.	242,555 06	.	20,928 35	.	20,928 35	.	242,555 06	
31,100	.	31,100	.	1,400	.	1,400	.	31,100	
2,500	.	2,500	.	.	.	.	.	2,500	
11,954 01	.	11,954 01	.	3,045 09	.	3,045 09	.	11,954 01	
19,860 53	.	19,860 53	.	1,355 16	.	1,355 16	.	19,860 53	
37,069 12	.	37,069 12	.	7,024 19	.	7,024 19	10,700	37,069 12	
28,505,321 35	6,660,051 97	35,165,373 32	.	161,025 22	23,655 43	184,678 65	130,048 03	35,165,373 32	

Arrêté à Bruxelles, le 8 janvier 1851.

Le Ministre de la Guerre,

BRIALMONT.

## DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DES CRÉDITS,

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES  et  permanentes.	Charges EXTRAORDIN'  et  temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1916, n° 4771, 2 oct. n° 6815, 14 déc. n° 6887, 10 mars 1919, n° 6983, 19 n° n° 6985, 16 juin n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1919, Nominer n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL  des dépenses constatées.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
ART. 1 <sup>er</sup> .					
Traitement du Ministre . . . . .	21,000	•	21,000	•	21,000
Crédit alloué. . . . .	21,000	•	21,000	•	21,000
ART. 2.					
Traitement des fonctionnaires, employés, huissiers, ouvriers lithographes, gens de service, et indemnités aux employés temporaires (a . . . . .	159,422 50	•	159,422 50	•	159,422 50
Crédit alloué. . . . .	160,000	•	160,000	•	160,000
Excédant de crédit. . . . .	577 44	•	577 44	•	577 44
ART. 5.					
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre (b . . . . .	15,000 72	•	15,000 72	•	15,000 72
Crédit alloué. . . . .	17,000	•	17,000	•	17,000
Excédant de crédit. . . . .	1,000 28	•	1,000 28	•	1,000 28
ART. 4.					
Fournitures de bureau, impressions, reliure; achats de livres, assurances et prises d'eau; chauffage et éclairage; entretien du mobilier et des lo- caux; port de lettres et dépenses diverses (c . . . . .	40,000	•	40,000	5,000	45,000
Crédit alloué. . . . .	40,000	•	40,000	5,000	45,000

## DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS  EFFECTUÉS.	OBSERVATIONS.																																
		<p>a) Décomposition de cette dépense :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">1 secrétaire général (pendant dix mois) . . . . .</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">7,500</td> </tr> <tr> <td>4 chef, sous-chefs de division et juriconsulte . . . . .</td> <td style="text-align: right;">16,600</td> </tr> <tr> <td>15 chefs et sous-chefs de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: right;">44,358 28</td> </tr> <tr> <td>39 employés de 1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> classes . . . . .</td> <td style="text-align: right;">63,016 47</td> </tr> <tr> <td>21 huissiers, messagers, concierges et gens de service . . . . .</td> <td style="text-align: right;">17,911 31</td> </tr> <tr> <td>5 ouvriers lithographes . . . . .</td> <td style="text-align: right;">3,786 50</td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux employés temporaires et gratifications pour travaux extraordinaires . . . . .</td> <td style="text-align: right;">6,250</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">SOMME ÉGALE. . . . . fr. 139,422 56</td> </tr> </table>	1 secrétaire général (pendant dix mois) . . . . .	7,500	4 chef, sous-chefs de division et juriconsulte . . . . .	16,600	15 chefs et sous-chefs de bureau . . . . .	44,358 28	39 employés de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>me</sup> et 3 <sup>me</sup> classes . . . . .	63,016 47	21 huissiers, messagers, concierges et gens de service . . . . .	17,911 31	5 ouvriers lithographes . . . . .	3,786 50	Indemnités aux employés temporaires et gratifications pour travaux extraordinaires . . . . .	6,250		SOMME ÉGALE. . . . . fr. 139,422 56																
1 secrétaire général (pendant dix mois) . . . . .	7,500																																	
4 chef, sous-chefs de division et juriconsulte . . . . .	16,600																																	
15 chefs et sous-chefs de bureau . . . . .	44,358 28																																	
39 employés de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>me</sup> et 3 <sup>me</sup> classes . . . . .	63,016 47																																	
21 huissiers, messagers, concierges et gens de service . . . . .	17,911 31																																	
5 ouvriers lithographes . . . . .	3,786 50																																	
Indemnités aux employés temporaires et gratifications pour travaux extraordinaires . . . . .	6,250																																	
	SOMME ÉGALE. . . . . fr. 139,422 56																																	
		<p>b) Cette dépense se décompose ainsi qu'il suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">4 officiers supérieurs. . . . .</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">2,956 90</td> </tr> <tr> <td>21 officiers subalternes . . . . .</td> <td style="text-align: right;">9,471 76</td> </tr> <tr> <td>13 sous-officiers. . . . .</td> <td style="text-align: right;">3,481 06</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">SOMME ÉGALE. . . . . fr. 45,909 72</td> </tr> </table>	4 officiers supérieurs. . . . .	2,956 90	21 officiers subalternes . . . . .	9,471 76	13 sous-officiers. . . . .	3,481 06		SOMME ÉGALE. . . . . fr. 45,909 72																								
4 officiers supérieurs. . . . .	2,956 90																																	
21 officiers subalternes . . . . .	9,471 76																																	
13 sous-officiers. . . . .	3,481 06																																	
	SOMME ÉGALE. . . . . fr. 45,909 72																																	
		<p>c) Détail de cette dépense :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Fournitures de bureau (plumes, crayons, encre, cire, etc., etc.) . . . . .</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">2,667 58</td> </tr> <tr> <td>Papiers pour les bureaux et les impressions lithographiques . . . . .</td> <td style="text-align: right;">5,441 69</td> </tr> <tr> <td>Frais d'impressions typographiques, tant pour le service des bureaux que pour celui des agents extérieurs. . . . .</td> <td style="text-align: right;">6,852</td> </tr> <tr> <td>Matériel de la lithographie . . . . .</td> <td style="text-align: right;">616 95</td> </tr> <tr> <td>Achat de livres . . . . .</td> <td style="text-align: right;">795 18</td> </tr> <tr> <td>Reliure . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,293 07</td> </tr> <tr> <td>Achat de registres . . . . .</td> <td style="text-align: right;">86</td> </tr> <tr> <td>Chauffage . . . . .</td> <td style="text-align: right;">7,022 55</td> </tr> <tr> <td>Éclairage . . . . .</td> <td style="text-align: right;">2,651 17</td> </tr> <tr> <td>Entretien et renouvellement du mobilier. . . . .</td> <td style="text-align: right;">10,271 64</td> </tr> <tr> <td>Entretien des locaux. . . . .</td> <td style="text-align: right;">5,554 87</td> </tr> <tr> <td>Abonnement aux journaux périodiques . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,212 21</td> </tr> <tr> <td>Primes d'assurance contre l'incendie et prises d'eau . . . . .</td> <td style="text-align: right;">555 28</td> </tr> <tr> <td>Blanchissage de linge . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,142 56</td> </tr> <tr> <td>Menues dépenses . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,274 67</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">SOMME ÉGALE. . . . . fr. 48,000</td> </tr> </table>	Fournitures de bureau (plumes, crayons, encre, cire, etc., etc.) . . . . .	2,667 58	Papiers pour les bureaux et les impressions lithographiques . . . . .	5,441 69	Frais d'impressions typographiques, tant pour le service des bureaux que pour celui des agents extérieurs. . . . .	6,852	Matériel de la lithographie . . . . .	616 95	Achat de livres . . . . .	795 18	Reliure . . . . .	1,293 07	Achat de registres . . . . .	86	Chauffage . . . . .	7,022 55	Éclairage . . . . .	2,651 17	Entretien et renouvellement du mobilier. . . . .	10,271 64	Entretien des locaux. . . . .	5,554 87	Abonnement aux journaux périodiques . . . . .	1,212 21	Primes d'assurance contre l'incendie et prises d'eau . . . . .	555 28	Blanchissage de linge . . . . .	1,142 56	Menues dépenses . . . . .	1,274 67		SOMME ÉGALE. . . . . fr. 48,000
Fournitures de bureau (plumes, crayons, encre, cire, etc., etc.) . . . . .	2,667 58																																	
Papiers pour les bureaux et les impressions lithographiques . . . . .	5,441 69																																	
Frais d'impressions typographiques, tant pour le service des bureaux que pour celui des agents extérieurs. . . . .	6,852																																	
Matériel de la lithographie . . . . .	616 95																																	
Achat de livres . . . . .	795 18																																	
Reliure . . . . .	1,293 07																																	
Achat de registres . . . . .	86																																	
Chauffage . . . . .	7,022 55																																	
Éclairage . . . . .	2,651 17																																	
Entretien et renouvellement du mobilier. . . . .	10,271 64																																	
Entretien des locaux. . . . .	5,554 87																																	
Abonnement aux journaux périodiques . . . . .	1,212 21																																	
Primes d'assurance contre l'incendie et prises d'eau . . . . .	555 28																																	
Blanchissage de linge . . . . .	1,142 56																																	
Menues dépenses . . . . .	1,274 67																																	
	SOMME ÉGALE. . . . . fr. 48,000																																	

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN <sup>1</sup> et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 5711, 3 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6985, 18 » » n° 6985, 16 juil. » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, Article n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 5.					
Reconnaisances militaires; achats d'instruments; alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes; réduction des plans parcellaires du cadastre, etc. (a . . . . .)	10,000 »	15,000 »	54,000 »	•	34,000 »
Crédit alloué. . . . .	19,000 »	15,000 »	54,000 »	•	54,000 »
ART. 6.					
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre (b . . . . .)	9,995 »	»	9,995 »	•	9,995 »
Crédit alloué. . . . .	10,000 »	»	10,000 »	•	10,000 »
Excédant de crédit. . . . .	5 »	»	5 »	•	5 »
ART. 7.					
Frais de route et de séjour du Ministre . . . . .	4,228 10	•	4,228 10	•	4,228 10
Crédit alloué. . . . .	5,000 »	»	5,000 »	•	5,000 »
Excédant de crédit. . . . .	771 90	•	771 90	•	771 90



## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
	Charges ORDINAIRES et permanentes	Charges EXTRAORDIN <sup>ES</sup> et temporaires	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés sus-cités des 15 août 1848, n° 6771, 3 oct. » n° 6815, 11 déc. » n° 6887, 19 mars 1849, n° 6885, 18 » » n° 6905, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, Moniteur n° 108.	
<b>CHAPITRE II.</b>					
SOLDES ET MASSES. — FRAIS DIVERS DES CORPS.					
—					
SECTION PREMIÈRE.					
Solde des états-majors.					
ART. 1 <sup>er</sup> .					
<i>État-major général. (a)</i>					
Traitement des officiers généraux de la section d'activité et de réserve, des officiers du corps de l'état-major, et supplément aux aides-de-camp des généraux commandant les divisions et les brigades . . . . .	572,556 52	.	572,556 52	.	572,556 52
Crédit alloué. . . . .	595,000 .	.	595,000 .	.	595,000 .
Excédant de crédit. . . . .	22,465 68	.	22,465 68	.	22,465 68
ART. 2.					
<i>État-major des provinces et des places. (b)</i>					
Traitement des généraux-majors ou colonels commandants de province; des commandants et adjudants de place de toutes classes; des portiers-consignes, et supplément aux aides-de-camp des commandants de province . . . . .	277,342 70	.	277,342 70	3,095 77	280,458 47
Crédit alloué. . . . .	277,342 70	.	277,342 70	5,300 .	280,642 70
Excédant de crédit. . . . .	.	.	.	204 25	204 25

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS  EFFECTUÉS.	OBSERVATIONS.																																																																																																						
			<p>a) <i>Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les recues vérifiées et arrêtées à la Cour des Comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du Budget de 1848.</i></p> <table border="1" data-bbox="1109 660 1476 1400"> <thead> <tr> <th rowspan="2">EFFECTIF organique, d'après le Budget.</th> <th rowspan="2">EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.</th> </tr> <tr> <th>En plus.</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>OFFICIERS GÉNÉRAUX.</b></td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Section d'activité.</i></td> </tr> <tr> <td>Lieutenants généraux . . . . .</td> <td>0</td> <td>8</td> <td>&gt; 1</td> </tr> <tr> <td>Généraux-majors . . . . .</td> <td>18</td> <td>18</td> <td>&gt; &gt;</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Section de réserve.</i></td> </tr> <tr> <td>Lieutenants généraux . . . . .</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>&gt; 1</td> </tr> <tr> <td>Généraux-majors . . . . .</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>&gt; &gt;</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><b>CORPS D'ÉTAT-MAJOR.</b></td> </tr> <tr> <td>Colonels . . . . .</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>&gt; &gt;</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants-colonels . . . . .</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>&gt; 1</td> </tr> <tr> <td>Majors . . . . .</td> <td>3</td> <td>6</td> <td>1 &gt;</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes . . . . .</td> <td>36</td> <td>30</td> <td>&gt; 6</td> </tr> <tr> <td></td> <td>80</td> <td>(*) 72</td> <td>1 0</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">En moins . . . 8</td> </tr> <tr> <td>Aides-de-camp et officiers d'ordonnance (**) . . . . .</td> <td>29</td> <td>33</td> <td>4 &gt;</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Non-compris : 1 lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre), payé sur les fonds de l'art. 1<sup>er</sup> du chapitre 1<sup>er</sup> (Administration centrale), et 1 lieutenant-général de la section de réserve en mission diplomatique, payé sur les fonds du Budget du Ministère des Affaires Étrangères.</p> <p>(**) Ces officiers ne sont portés ici que pour justifier le supplément de traitement qu'ils reçoivent dans cette position. Ils sont compris dans l'effectif des armes auxquelles ils appartiennent et où ils touchent leur traitement.</p> <p>b) <i>État-major des provinces.</i></p> <table border="1" data-bbox="1109 1545 1476 2004"> <tbody> <tr> <td>Commandants de province . . . . .</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>1 &gt;</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>État-major des places.</i></td> </tr> <tr> <td>Commandants de place de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>&gt; &gt;</td> </tr> <tr> <td>— — de 2<sup>e</sup> — . . . . .</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>&gt; &gt;</td> </tr> <tr> <td>— — de 3<sup>e</sup> — . . . . .</td> <td>6</td> <td>8</td> <td>2 &gt;</td> </tr> <tr> <td>Adjudants de place . . . . .</td> <td>34</td> <td>34</td> <td>&gt; &gt;</td> </tr> <tr> <td></td> <td>69</td> <td>72</td> <td>(*) 3 &gt;</td> </tr> <tr> <td>Aides-de-camp des commandants de province (**)</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>&gt; &gt;</td> </tr> <tr> <td>Portiers-consignes . . . . .</td> <td>70</td> <td>70</td> <td>&gt; &gt;</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) 1 commandant de province pendant 6 mois seulement, et 2 commandants de place — 9 — (place de Courtrai et citadelle de Gand). Cet excédant d'effectif, créé par suite des circonstances et en vertu d'un arrêté royal, cesse d'exister au 1<sup>er</sup> janvier 1849.</p> <p>(**) Même observation que celle consignée au renvoi (*) de l'art. 1<sup>er</sup> ci-dessus.</p>	EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.	DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.		En plus.	En moins.	<b>OFFICIERS GÉNÉRAUX.</b>				<i>Section d'activité.</i>				Lieutenants généraux . . . . .	0	8	> 1	Généraux-majors . . . . .	18	18	> >	<i>Section de réserve.</i>				Lieutenants généraux . . . . .	2	1	> 1	Généraux-majors . . . . .	4	4	> >	<b>CORPS D'ÉTAT-MAJOR.</b>				Colonels . . . . .	3	3	> >	Lieutenants-colonels . . . . .	3	2	> 1	Majors . . . . .	3	6	1 >	Officiers subalternes . . . . .	36	30	> 6		80	(*) 72	1 0			En moins . . . 8		Aides-de-camp et officiers d'ordonnance (**) . . . . .	29	33	4 >	Commandants de province . . . . .	6	6	1 >	<i>État-major des places.</i>				Commandants de place de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	9	9	> >	— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	15	15	> >	— — de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	6	8	2 >	Adjudants de place . . . . .	34	34	> >		69	72	(*) 3 >	Aides-de-camp des commandants de province (**)	9	9	> >	Portiers-consignes . . . . .	70	70
EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.	DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.																																																																																																						
		En plus.	En moins.																																																																																																					
<b>OFFICIERS GÉNÉRAUX.</b>																																																																																																								
<i>Section d'activité.</i>																																																																																																								
Lieutenants généraux . . . . .	0	8	> 1																																																																																																					
Généraux-majors . . . . .	18	18	> >																																																																																																					
<i>Section de réserve.</i>																																																																																																								
Lieutenants généraux . . . . .	2	1	> 1																																																																																																					
Généraux-majors . . . . .	4	4	> >																																																																																																					
<b>CORPS D'ÉTAT-MAJOR.</b>																																																																																																								
Colonels . . . . .	3	3	> >																																																																																																					
Lieutenants-colonels . . . . .	3	2	> 1																																																																																																					
Majors . . . . .	3	6	1 >																																																																																																					
Officiers subalternes . . . . .	36	30	> 6																																																																																																					
	80	(*) 72	1 0																																																																																																					
		En moins . . . 8																																																																																																						
Aides-de-camp et officiers d'ordonnance (**) . . . . .	29	33	4 >																																																																																																					
Commandants de province . . . . .	6	6	1 >																																																																																																					
<i>État-major des places.</i>																																																																																																								
Commandants de place de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	9	9	> >																																																																																																					
— — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	15	15	> >																																																																																																					
— — de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	6	8	2 >																																																																																																					
Adjudants de place . . . . .	34	34	> >																																																																																																					
	69	72	(*) 3 >																																																																																																					
Aides-de-camp des commandants de province (**)	9	9	> >																																																																																																					
Portiers-consignes . . . . .	70	70	> >																																																																																																					

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN <sup>®</sup> et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 13 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6827, 30 mars 1849, n° 6923, 18 » » n° 6925, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, Journées n° 108.	
ART. 5.					
<i>Service de l'intendance. (a)</i>					
Traitement des intendants et des sous-intendants militaires de toutes classes.	108,869 75	»	108,869 75	»	108,869 75
Crédit alloué. . . . .	110,644 »	•	110,644 •	•	110,644 •
Excédant de crédit. . . . .	1,774 27	•	1,774 27	•	1,774 27
ART. 4.					
<i>Service de santé et administration des hôpitaux. (b)</i>					
Traitement des officiers de santé attachés aux hôpitaux et du personnel administratif de ces établissements . . . . .	322,820 86	»	322,820 86	•	322,820 86
Crédit alloué. . . . .	340,404 15	•	340,404 15	•	340,404 15
Excédant de crédit. . . . .	17,583 29	•	17,583 29	•	17,583 29

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS  EFFECTUÉS.	OBSERVATIONS.																																																																																																													
		<p>a) <i>Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des Comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du Budget de 1848.</i></p> <table border="1" data-bbox="1114 734 1487 1182"> <thead> <tr> <th rowspan="2">EFFECTIF organique, d'après le Budget.</th> <th rowspan="2">EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.</th> </tr> <tr> <th>En plus.</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef . . . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>e</sup> — . . . . .</td> <td>4</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendant de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>8</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>e</sup> — . . . . .</td> <td>4</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— adjoints . . . . .</td> <td>4</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>22</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Nota.</i> Les officiers comptables des corps figurent aux divers articles de la section 2 du chapitre II, selon l'arme à laquelle ils appartiennent.</p> <p>b) <i>Service de santé des hôpitaux (*)</i></p> <table border="1" data-bbox="1114 1272 1487 1966"> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général . . . . .</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Médecins en chef et principaux . . . . .</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de garnison . . . . .</td> <td>7</td> <td>7</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon et adjoints . . . . .</td> <td>21</td> <td>19</td> <td>»</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien principal . . . . .</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>(**) 1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes . . . . .</td> <td>50</td> <td>29</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur vétérinaire . . . . .</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>65</td> <td>65</td> <td>1</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">EN MOINS . . . 2</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><i>Personnel administratif.</i></p> <table border="1" data-bbox="1114 1697 1487 1966"> <tbody> <tr> <td>Directeurs et sous-directeurs . . . . .</td> <td>26</td> <td>24</td> <td>»</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Commis aux écritures . . . . .</td> <td>10</td> <td>9</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Employés . . . . .</td> <td>81</td> <td>75</td> <td>»</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers . . . . .</td> <td>141</td> <td>120</td> <td>»</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Sœurs hospitalières . . . . .</td> <td>35</td> <td>33</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>291</td> <td>270</td> <td>»</td> <td>21</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Non compris les officiers de santé des corps, lesquels figurent aux divers articles de la section 2 du chapitre II, selon l'arme à laquelle ils appartiennent.  (**) Cet officier existait avant la promulgation de la loi organique de l'armée. Depuis, il n'est pas survenu de vacance dans ce grade.</p>	EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.	DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.		En plus.	En moins.	Intendant en chef . . . . .	1	»	1	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	»	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	4	»	»	Sous-intendant de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	»	»	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	4	»	»	— adjoints . . . . .	4	»	»		22	1	1	Inspecteur général . . . . .	1	1	»	»	Médecins en chef et principaux . . . . .	4	4	»	»	— de garnison . . . . .	7	7	»	»	— de bataillon et adjoints . . . . .	21	19	»	2	Pharmacien principal . . . . .	1	2	(**) 1	»	— de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classes . . . . .	50	29	»	1	Inspecteur vétérinaire . . . . .	1	1	»	»		65	65	1	5				EN MOINS . . . 2		Directeurs et sous-directeurs . . . . .	26	24	»	2	Commis aux écritures . . . . .	10	9	»	1	Employés . . . . .	81	75	»	6	Infirmiers . . . . .	141	120	»	12	Sœurs hospitalières . . . . .	35	33	»	»		291	270	»	21
EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.	DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.																																																																																																													
		En plus.	En moins.																																																																																																												
Intendant en chef . . . . .	1	»	1																																																																																																												
— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	»																																																																																																												
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	4	»	»																																																																																																												
Sous-intendant de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	»	»																																																																																																												
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	4	»	»																																																																																																												
— adjoints . . . . .	4	»	»																																																																																																												
	22	1	1																																																																																																												
Inspecteur général . . . . .	1	1	»	»																																																																																																											
Médecins en chef et principaux . . . . .	4	4	»	»																																																																																																											
— de garnison . . . . .	7	7	»	»																																																																																																											
— de bataillon et adjoints . . . . .	21	19	»	2																																																																																																											
Pharmacien principal . . . . .	1	2	(**) 1	»																																																																																																											
— de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classes . . . . .	50	29	»	1																																																																																																											
Inspecteur vétérinaire . . . . .	1	1	»	»																																																																																																											
	65	65	1	5																																																																																																											
			EN MOINS . . . 2																																																																																																												
Directeurs et sous-directeurs . . . . .	26	24	»	2																																																																																																											
Commis aux écritures . . . . .	10	9	»	1																																																																																																											
Employés . . . . .	81	75	»	6																																																																																																											
Infirmiers . . . . .	141	120	»	12																																																																																																											
Sœurs hospitalières . . . . .	35	33	»	»																																																																																																											
	291	270	»	21																																																																																																											

## MINISTÈRE DE LA GUERRE — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDINAIRES et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 20 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6933, 14 » » n° 7285, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, N° 109.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 5.					
<i>Frais de représentation.</i>					
Indemnités aux officiers généraux, aux commandants de corps et autres officiers dans une position spéciale . . . . .	11,694 75	•	11,694 75	•	a) 11,694 75
Crédit alloué. . . . .	22,000 •	•	22,000 •	•	22,000 •
Excédant de crédit. . . . .	10,305 25	•	10,305 25	•	10,305 25
SECTION DEUXIÈME.					
<i>Solde et habillement des diverses armes.</i>					
ART. 1 <sup>er</sup> .					
<i>Infanterie. (b)</i>					
Traitement des officiers de tous grades; solde et habillement de la troupe; haute paye pour chevrons d'ancienneté; première mise de petit équipement et indemnités aux sous-officiers promus officiers . . . . .	9,517,098 •	25,902 •	9,541,000 •	1,909,039 26	11,250,039 26
Crédit alloué. . . . .	9,517,098	25,902 •	9,541,000 •	1,910,000 •	11,251,000 •
Excédant de crédit. . . . .	•	•	•	960 74	960 74

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	OBSERVATIONS.																																																																								
		<p>a) Décomposition de cette dépense :</p> <table border="0"> <tr> <td>Général-major commandant les colonnes mobiles sur la frontière du midi . . . . .</td> <td>1,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Intendant militaire chargé du service administratif au camp de Beverloo . . . . .</td> <td>500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Commandant de la place du camp de Beverloo . . . . .</td> <td>1,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Major d'infanterie, chargé de l'instruction des miliciens au camp de Beverloo . . . . .</td> <td>500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants généraux et généraux-majors, inspecteurs généraux d'infanterie, pour 16 régiments, à 300 francs l'un. . . . .</td> <td>4,794</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants de cavalerie, pour 7 régiments, à 300 francs l'un, plus le cours d'équitation . . . . .</td> <td>2,400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lieutenant général, inspecteur général de l'artillerie, 4 régiments, à 300 francs, ci . . . . .</td> <td>1,200</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— du régiment du génie . . . . .</td> <td>300</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;"><b>TOTAL ÉGAL.</b> . . . . fr.</td> <td><b>11,694 75</b></td> </tr> </table>	Général-major commandant les colonnes mobiles sur la frontière du midi . . . . .	1,000	»	Intendant militaire chargé du service administratif au camp de Beverloo . . . . .	500	»	Commandant de la place du camp de Beverloo . . . . .	1,000	»	Major d'infanterie, chargé de l'instruction des miliciens au camp de Beverloo . . . . .	500	»	Lieutenants généraux et généraux-majors, inspecteurs généraux d'infanterie, pour 16 régiments, à 300 francs l'un. . . . .	4,794	75	Lieutenants de cavalerie, pour 7 régiments, à 300 francs l'un, plus le cours d'équitation . . . . .	2,400	»	Lieutenant général, inspecteur général de l'artillerie, 4 régiments, à 300 francs, ci . . . . .	1,200	»	— du régiment du génie . . . . .	300	»	<b>TOTAL ÉGAL.</b> . . . . fr.		<b>11,694 75</b>																																													
Général-major commandant les colonnes mobiles sur la frontière du midi . . . . .	1,000	»																																																																								
Intendant militaire chargé du service administratif au camp de Beverloo . . . . .	500	»																																																																								
Commandant de la place du camp de Beverloo . . . . .	1,000	»																																																																								
Major d'infanterie, chargé de l'instruction des miliciens au camp de Beverloo . . . . .	500	»																																																																								
Lieutenants généraux et généraux-majors, inspecteurs généraux d'infanterie, pour 16 régiments, à 300 francs l'un. . . . .	4,794	75																																																																								
Lieutenants de cavalerie, pour 7 régiments, à 300 francs l'un, plus le cours d'équitation . . . . .	2,400	»																																																																								
Lieutenant général, inspecteur général de l'artillerie, 4 régiments, à 300 francs, ci . . . . .	1,200	»																																																																								
— du régiment du génie . . . . .	300	»																																																																								
<b>TOTAL ÉGAL.</b> . . . . fr.		<b>11,694 75</b>																																																																								
		<p>b) Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des Comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du Budget de 1848.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">EFFECTIF organique, d'après le Budget.</th> <th rowspan="2">EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.</th> </tr> <tr> <th>En plus.</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Officiers.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonels . . . . .</td> <td>16</td> <td>11</td> <td>»</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants-colonels . . . . .</td> <td>16</td> <td>21</td> <td>5</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Majors . . . . .</td> <td>66</td> <td>65</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Quartiers-maitres, officiers payeurs et administrateurs d'habillement. . . . .</td> <td>65</td> <td>65</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Médecins de régiment et de bataillon . . . . .</td> <td>65</td> <td>65</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes . . . . .</td> <td>1,098</td> <td>1,080</td> <td>»</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>— du cadre de réserve . . . . .</td> <td>61</td> <td>61</td> <td>»</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,390</td> <td>1,377</td> <td>5</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">En moins. . . 13</td> </tr> <tr> <td>Sous-officiers, soldats et enfants de troupe. . . . .</td> <td>19,616</td> <td>26,251</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .</td> <td>1,530</td> <td>2,081</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>RESTE.</b> . . . .</td> <td>18,086</td> <td>24,170</td> <td>6,084</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.	DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.		En plus.	En moins.	<i>Officiers.</i>					Colonels . . . . .	16	11	»	5	Lieutenants-colonels . . . . .	16	21	5	»	Majors . . . . .	66	65	»	1	Quartiers-maitres, officiers payeurs et administrateurs d'habillement. . . . .	65	65	»	»	Médecins de régiment et de bataillon . . . . .	65	65	»	»	Officiers subalternes . . . . .	1,098	1,080	»	9	— du cadre de réserve . . . . .	61	61	»	5		1,390	1,377	5	18				En moins. . . 13		Sous-officiers, soldats et enfants de troupe. . . . .	19,616	26,251			A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .	1,530	2,081			<b>RESTE.</b> . . . .	18,086	24,170	6,084	»
	EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.				DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.																																																																				
			En plus.	En moins.																																																																						
<i>Officiers.</i>																																																																										
Colonels . . . . .	16	11	»	5																																																																						
Lieutenants-colonels . . . . .	16	21	5	»																																																																						
Majors . . . . .	66	65	»	1																																																																						
Quartiers-maitres, officiers payeurs et administrateurs d'habillement. . . . .	65	65	»	»																																																																						
Médecins de régiment et de bataillon . . . . .	65	65	»	»																																																																						
Officiers subalternes . . . . .	1,098	1,080	»	9																																																																						
— du cadre de réserve . . . . .	61	61	»	5																																																																						
	1,390	1,377	5	18																																																																						
			En moins. . . 13																																																																							
Sous-officiers, soldats et enfants de troupe. . . . .	19,616	26,251																																																																								
A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .	1,530	2,081																																																																								
<b>RESTE.</b> . . . .	18,086	24,170	6,084	»																																																																						

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN <sup>1</sup> et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1818, n° 6771, 2 oct. n° 6815, 14 déc. n° 6857, 10 mars 1819, n° 6205, 18 " " n° 6205, 16 juin n° 7162, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,600,000, alloué par le loi du 15 avril 1818, Moniteur n° 106.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 2.					
<i>Cavalerie. (a)</i>					
Traitement des officiers de tous grades; solde et habillement de la troupe; haute paye pour chevrons d'ancienneté; première mise de petit équipement et indemnités aux sous-officiers promus officiers . . . . .	2,977,607	1,395	2,979,000	170,658	3,158,658
Crédit alloué. . . . .	2,977,607	1,395	2,979,000	185,000	3,164,000
Excédant de crédit. . . . .	"	"	"	5,562	5,562
ART. 3.					
<i>Artillerie. (b)</i>					
Traitement des officiers et des employés de tous grades de l'état-major particulier et des régiments; solde et habillement de la troupe; haute paye pour chevrons d'ancienneté; première mise de petit équipement et indemnités aux sous-officiers promus officiers. . . . .	2,544,121 57	10,878 63	2,555,000	449,557 28	5,004,557 28
Crédit alloué. . . . .	2,544,121 57	10,878 63	2,555,000	460,000	5,015,000
Excédant de crédit. . . . .	"	"	"	10,442 72	10,442 72

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																										
		<p>a) <i>Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des Comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du Budget de 1848.</i></p> <table border="1" data-bbox="1114 629 1481 1290"> <thead> <tr> <th rowspan="2">EFFECTIF organique, d'après le Budget.</th> <th rowspan="2">EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES. par rapport aux prévisions du Budget.</th> </tr> <tr> <th>En plus.</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align:center"><i>Officiers.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonels . . . . .</td> <td>7</td> <td>6</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants-colonels . . . . .</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Majors . . . . .</td> <td>19</td> <td>19</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Quartiers-maitres, officiers payeurs et administrateurs d'habillement . . . . .</td> <td>21</td> <td>21</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Médecins de régiment et de bataillon . . . . .</td> <td>19</td> <td>19</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes . . . . .</td> <td>19</td> <td>19</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes . . . . .</td> <td>256</td> <td>253</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td>348</td> <td>345</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align:right">En moins . . . 5</td> </tr> <tr> <td>Sous-officiers et soldats . . . . .</td> <td>4,473</td> <td>5,067</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .</td> <td>537</td> <td>455</td> <td>82</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4,116</td> <td>4,652</td> <td>536</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align:right">RESTE . . . . .</td> </tr> </tbody> </table> <p>b) <i>Officiers de l'état-major particulier et des corps.</i></p> <table border="1" data-bbox="1114 1317 1481 2040"> <tbody> <tr> <td>Colonels . . . . .</td> <td>8</td> <td>6</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants-colonels . . . . .</td> <td>9</td> <td>11</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Majors . . . . .</td> <td>17</td> <td>17</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Quartiers-maitres, officiers payeurs et administrateurs d'habillement . . . . .</td> <td>12</td> <td>12</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Médecins de régiment et de bataillon . . . . .</td> <td>8</td> <td>8</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>8</td> <td>8</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes . . . . .</td> <td>223</td> <td>206</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>Gardes d'artillerie . . . . .</td> <td>24</td> <td>24</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Commandants d'artillerie en résidence . . . . .</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>318</td> <td>301</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align:right">En moins . . . 17</td> </tr> <tr> <td><i>Sous-officiers et employés de l'état-major particulier.</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conducteurs et maitres artificiers . . . . .</td> <td>37</td> <td>37</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Contrôleurs et réviseurs d'armes . . . . .</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>48</td> <td>48</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Sous-officiers et soldats des régiments . . . . .</td> <td>3,879</td> <td>5,387</td> <td>1,508</td> </tr> <tr> <td>A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .</td> <td>507</td> <td>646</td> <td>139</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3,372</td> <td>4,941</td> <td>1,569</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align:right">RESTE . . . . .</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.	DIFFÉRENCES. par rapport aux prévisions du Budget.		En plus.	En moins.	<i>Officiers.</i>				Colonels . . . . .	7	6	1	Lieutenants-colonels . . . . .	7	8	1	Majors . . . . .	19	19	0	Quartiers-maitres, officiers payeurs et administrateurs d'habillement . . . . .	21	21	0	Médecins de régiment et de bataillon . . . . .	19	19	0	Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classes . . . . .	19	19	0	Officiers subalternes . . . . .	256	253	3		348	345	3				En moins . . . 5	Sous-officiers et soldats . . . . .	4,473	5,067	6	A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .	537	455	82		4,116	4,652	536				RESTE . . . . .	Colonels . . . . .	8	6	2	Lieutenants-colonels . . . . .	9	11	2	Majors . . . . .	17	17	0	Quartiers-maitres, officiers payeurs et administrateurs d'habillement . . . . .	12	12	0	Médecins de régiment et de bataillon . . . . .	8	8	0	Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	8	8	0	Officiers subalternes . . . . .	223	206	17	Gardes d'artillerie . . . . .	24	24	0	Commandants d'artillerie en résidence . . . . .	9	9	0		318	301	17				En moins . . . 17	<i>Sous-officiers et employés de l'état-major particulier.</i>				Conducteurs et maitres artificiers . . . . .	37	37	0	Contrôleurs et réviseurs d'armes . . . . .	11	11	0		48	48	0	Sous-officiers et soldats des régiments . . . . .	3,879	5,387	1,508	A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .	507	646	139		3,372	4,941	1,569				RESTE . . . . .
EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.	DIFFÉRENCES. par rapport aux prévisions du Budget.																																																																																																																																										
		En plus.	En moins.																																																																																																																																									
<i>Officiers.</i>																																																																																																																																												
Colonels . . . . .	7	6	1																																																																																																																																									
Lieutenants-colonels . . . . .	7	8	1																																																																																																																																									
Majors . . . . .	19	19	0																																																																																																																																									
Quartiers-maitres, officiers payeurs et administrateurs d'habillement . . . . .	21	21	0																																																																																																																																									
Médecins de régiment et de bataillon . . . . .	19	19	0																																																																																																																																									
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classes . . . . .	19	19	0																																																																																																																																									
Officiers subalternes . . . . .	256	253	3																																																																																																																																									
	348	345	3																																																																																																																																									
			En moins . . . 5																																																																																																																																									
Sous-officiers et soldats . . . . .	4,473	5,067	6																																																																																																																																									
A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .	537	455	82																																																																																																																																									
	4,116	4,652	536																																																																																																																																									
			RESTE . . . . .																																																																																																																																									
Colonels . . . . .	8	6	2																																																																																																																																									
Lieutenants-colonels . . . . .	9	11	2																																																																																																																																									
Majors . . . . .	17	17	0																																																																																																																																									
Quartiers-maitres, officiers payeurs et administrateurs d'habillement . . . . .	12	12	0																																																																																																																																									
Médecins de régiment et de bataillon . . . . .	8	8	0																																																																																																																																									
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	8	8	0																																																																																																																																									
Officiers subalternes . . . . .	223	206	17																																																																																																																																									
Gardes d'artillerie . . . . .	24	24	0																																																																																																																																									
Commandants d'artillerie en résidence . . . . .	9	9	0																																																																																																																																									
	318	301	17																																																																																																																																									
			En moins . . . 17																																																																																																																																									
<i>Sous-officiers et employés de l'état-major particulier.</i>																																																																																																																																												
Conducteurs et maitres artificiers . . . . .	37	37	0																																																																																																																																									
Contrôleurs et réviseurs d'armes . . . . .	11	11	0																																																																																																																																									
	48	48	0																																																																																																																																									
Sous-officiers et soldats des régiments . . . . .	3,879	5,387	1,508																																																																																																																																									
A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .	507	646	139																																																																																																																																									
	3,372	4,941	1,569																																																																																																																																									
			RESTE . . . . .																																																																																																																																									

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RESULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDINAIRES et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés suivants des 12 août 1814, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 11 déc. » n° 6887, 10 mars 1819, n° 6935, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de Fr. 9,000,000, alloué par la loi du 18 avril 1818, Monteur n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 4.					
Génie. (a)					
Traitement des officiers et des employés de tous grades de l'état-major particulier et du régiment; solde et habillement de la troupe; haute paye pour chevrons d'ancienneté et première mise de petit équipement . . . . .	698,000	•	698,000	80,581 85	778,581 85
Crédit alloué. . . . .	698,000	•	698,000	85,000	783,000
Excédant de crédit. . . . .	•	•	•	4,418 17	* 4,418 17
ART. 5					
Gendarmerie. (b)					
Traitement des officiers de tous grades; solde et habillement des sous-officiers et gendarmes; indemnité de fourrages et haute paye pour chevrons d'ancienneté . . . . .	1,652,845 55	126,875 05	1,759,720 58	•	1,759,720 58
Crédit alloué. . . . .	1,658,985 10	140,016 90	1,808,000	•	1,808,000
Excédant de crédit. . . . .	26,137 57	22,141 85	48,279 42	•	48,279 42

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																									
		<p>a) <i>Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des Comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du Budget de 1848.</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">EFFECTIF organique, d'après le Budget.</th> <th rowspan="2">EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.</th> </tr> <tr> <th>En plus.</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;"><i>Officiers de l'état-major particulier et du régiment.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonels . . . . .</td> <td>4</td> <td>4</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants-colonels . . . . .</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Majors . . . . .</td> <td>7</td> <td>8</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Quartier-maitre, officier payeur et administrateur d'habillement . . . . .</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Médecins de régiment et de bataillon . . . . .</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes . . . . .</td> <td>89</td> <td>83</td> <td>»</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td></td> <td>111</td> <td>108</td> <td>1</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: center;">EN MOINS. . . . 6</td> </tr> <tr> <td>Gardes du génie . . . . .</td> <td>50</td> <td>50</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Sous-officiers et soldats du régiment . . . . .</td> <td>667</td> <td>969</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .</td> <td>75</td> <td>103</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Reste . . . . .</td> <td>592</td> <td>864</td> <td>272</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table> <p>b) <i>Officiers.</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Colonel . . . . .</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lieutenant-colonel . . . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Majors . . . . .</td> <td>5</td> <td>3</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Quartier-maitre et officiers d'habillement . . . . .</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes . . . . .</td> <td>38</td> <td>38</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>44</td> <td>44</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Sous-officiers et gendarmes . . . . .</td> <td>1,408</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>A déduire pour les incomplets, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .</td> <td>16</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Reste . . . . .</td> <td>1,392</td> <td>1,581</td> <td>»</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Chevaux des officiers, sous-officiers et gendarmes . . . . .</td> <td>1,095</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>A déduire pour les mêmes motifs que ci-dessus . . . . .</td> <td>15</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,078</td> <td>1,050</td> <td>»</td> <td>48</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.	DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.		En plus.	En moins.	<i>Officiers de l'état-major particulier et du régiment.</i>					Colonels . . . . .	4	4	»	»	Lieutenants-colonels . . . . .	6	5	»	1	Majors . . . . .	7	8	1	»	Quartier-maitre, officier payeur et administrateur d'habillement . . . . .	3	3	»	»	Médecins de régiment et de bataillon . . . . .	2	2	»	»	Officiers subalternes . . . . .	89	83	»	6		111	108	1	7				EN MOINS. . . . 6		Gardes du génie . . . . .	50	50	»	»	Sous-officiers et soldats du régiment . . . . .	667	969	»	»	A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .	75	103	»	»	Reste . . . . .	592	864	272	»						Colonel . . . . .	»	1	1	»	Lieutenant-colonel . . . . .	1	»	»	1	Majors . . . . .	5	3	»	»	Quartier-maitre et officiers d'habillement . . . . .	2	2	»	»	Officiers subalternes . . . . .	38	38	»	»		44	44	1	1	Sous-officiers et gendarmes . . . . .	1,408	»	»	»	A déduire pour les incomplets, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .	16	»	»	»	Reste . . . . .	1,392	1,581	»	11	Chevaux des officiers, sous-officiers et gendarmes . . . . .	1,095	»	»	»	A déduire pour les mêmes motifs que ci-dessus . . . . .	15	»	»	»		1,078	1,050	»	48
	EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.				DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.																																																																																																																																					
			En plus.	En moins.																																																																																																																																							
<i>Officiers de l'état-major particulier et du régiment.</i>																																																																																																																																											
Colonels . . . . .	4	4	»	»																																																																																																																																							
Lieutenants-colonels . . . . .	6	5	»	1																																																																																																																																							
Majors . . . . .	7	8	1	»																																																																																																																																							
Quartier-maitre, officier payeur et administrateur d'habillement . . . . .	3	3	»	»																																																																																																																																							
Médecins de régiment et de bataillon . . . . .	2	2	»	»																																																																																																																																							
Officiers subalternes . . . . .	89	83	»	6																																																																																																																																							
	111	108	1	7																																																																																																																																							
			EN MOINS. . . . 6																																																																																																																																								
Gardes du génie . . . . .	50	50	»	»																																																																																																																																							
Sous-officiers et soldats du régiment . . . . .	667	969	»	»																																																																																																																																							
A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .	75	103	»	»																																																																																																																																							
Reste . . . . .	592	864	272	»																																																																																																																																							
Colonel . . . . .	»	1	1	»																																																																																																																																							
Lieutenant-colonel . . . . .	1	»	»	1																																																																																																																																							
Majors . . . . .	5	3	»	»																																																																																																																																							
Quartier-maitre et officiers d'habillement . . . . .	2	2	»	»																																																																																																																																							
Officiers subalternes . . . . .	38	38	»	»																																																																																																																																							
	44	44	1	1																																																																																																																																							
Sous-officiers et gendarmes . . . . .	1,408	»	»	»																																																																																																																																							
A déduire pour les incomplets, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent . . . . .	16	»	»	»																																																																																																																																							
Reste . . . . .	1,392	1,581	»	11																																																																																																																																							
Chevaux des officiers, sous-officiers et gendarmes . . . . .	1,095	»	»	»																																																																																																																																							
A déduire pour les mêmes motifs que ci-dessus . . . . .	15	»	»	»																																																																																																																																							
	1,078	1,050	»	48																																																																																																																																							

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN <sup>1</sup> et temporaires.	Total.	A la charge des soutiers dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 25 août 1816, n° 6771, 2 oct. n° 6815, 14 déc. n° 6867, 10 mars 1819, n° 6285, 15 n° n° 6285 16 juin n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1818, Moniteur n° 108.	
SECTION TROISIÈME.					
Masse des corps, frais divers et indemnités.					
ART. 1 <sup>er</sup> .					
Masse de pain . . . . .	1,558,517 84	•	1,558,517 84	254,705 12	1,815,222 96 (a)
Crédit alloué. . . . .	1,558,517 84	•	1,558,517 84	257,000 •	1,815,517 84
Excédant de crédit. . . . .	•	•	•	2,294 88	2,294 88
ART. 2.					
Masse de fourrages . . . . .	2,952,000 •	•	2,952,000 •	500,250 06	5,261,250 06 (b)
Crédit alloué. . . . .	2,952,000 •	•	2,952,000 •	520,000 •	5,272,000 •
Excédant de crédit. . . . .	•	•	•	10,760 94	10,760 94

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS  EFFECTUÉS.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																				
		<b>Résumé de l'effectif des corps d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie.</b>																																																																																																																																																																																																																				
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Effectif organique porté au Budget.</th> <th colspan="5">EFFECTIF MOYEN, d'après les revues.</th> <th colspan="2">DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.</th> </tr> <tr> <th>Infanter.</th> <th>Cavalerie.</th> <th>Artillerie.</th> <th>Génie.</th> <th>Total.</th> <th>En plus.</th> <th>En moins.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="9" style="text-align: center;"><i>Officiers.</i></td> </tr> <tr> <td>Colonels. . . . .</td> <td>{</td> <td>État-major . . . . . 7</td> <td>35</td> <td>11</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>4</td> <td>27</td> <td>"</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Corps. . . . . 28</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lieutenants-colonels. . . . .</td> <td>{</td> <td>État-major . . . . . 10</td> <td>58</td> <td>21</td> <td>8</td> <td>11</td> <td>5</td> <td>45</td> <td>7</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Corps. . . . . 28</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Majors . . . . .</td> <td>{</td> <td>État-major . . . . . 10</td> <td>109</td> <td>65</td> <td>19</td> <td>17</td> <td>8</td> <td>109</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Corps. . . . . 90</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Officiers comptables . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>101</td> <td>65</td> <td>21</td> <td>12</td> <td>5</td> <td>101</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Médecins . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>94</td> <td>65</td> <td>19</td> <td>8</td> <td>2</td> <td>94</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>27</td> <td>"</td> <td>19</td> <td>8</td> <td>"</td> <td>27</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes. . . . .</td> <td>{</td> <td>État-major . . . . . 61</td> <td>1,666</td> <td>1,089</td> <td>253</td> <td>206</td> <td>83</td> <td>1,651</td> <td>"</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Corps. . . . . 1,605</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cardes d'artillerie . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>24</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>24</td> <td>"</td> <td>24</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Commandants d'artillerie en résidence . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>9</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Cadre de réserve . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>61</td> <td>61</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>61</td> <td>"</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2,167</td> <td>1,577</td> <td>315</td> <td>501</td> <td>105</td> <td>2,128</td> <td>7</td> <td>46</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: right;">En moins . . . 39</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Sous-officiers et soldats. . . . .</td> <td>26,264</td> <td>24,170</td> <td>4,652</td> <td>4,989</td> <td>914</td> <td>54,705</td> <td>8,441</td> <td>"</td> </tr> </tbody> </table>		Effectif organique porté au Budget.	EFFECTIF MOYEN, d'après les revues.					DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.		Infanter.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Total.	En plus.	En moins.	<i>Officiers.</i>									Colonels. . . . .	{	État-major . . . . . 7	35	11	6	6	4	27	"	8			Corps. . . . . 28									Lieutenants-colonels. . . . .	{	État-major . . . . . 10	58	21	8	11	5	45	7	"			Corps. . . . . 28									Majors . . . . .	{	État-major . . . . . 10	109	65	19	17	8	109	"	"			Corps. . . . . 90									Officiers comptables . . . . .			101	65	21	12	5	101	"	"	Médecins . . . . .			94	65	19	8	2	94	"	"	Vétérinaires . . . . .			27	"	19	8	"	27	"	"	Officiers subalternes. . . . .	{	État-major . . . . . 61	1,666	1,089	253	206	83	1,651	"	35			Corps. . . . . 1,605									Cardes d'artillerie . . . . .			24	"	"	24	"	24	"	"	Commandants d'artillerie en résidence . . . . .			9	"	"	9	"	9	"	"	Cadre de réserve . . . . .			61	61	"	"	"	61	"	5				2,167	1,577	315	501	105	2,128	7	46										En moins . . . 39				Sous-officiers et soldats. . . . .	26,264	24,170	4,652	4,989	914	54,705	8,441	"
	Effectif organique porté au Budget.	EFFECTIF MOYEN, d'après les revues.					DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.																																																																																																																																																																																																															
		Infanter.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Total.	En plus.	En moins.																																																																																																																																																																																																														
<i>Officiers.</i>																																																																																																																																																																																																																						
Colonels. . . . .	{	État-major . . . . . 7	35	11	6	6	4	27	"	8																																																																																																																																																																																																												
		Corps. . . . . 28																																																																																																																																																																																																																				
Lieutenants-colonels. . . . .	{	État-major . . . . . 10	58	21	8	11	5	45	7	"																																																																																																																																																																																																												
		Corps. . . . . 28																																																																																																																																																																																																																				
Majors . . . . .	{	État-major . . . . . 10	109	65	19	17	8	109	"	"																																																																																																																																																																																																												
		Corps. . . . . 90																																																																																																																																																																																																																				
Officiers comptables . . . . .			101	65	21	12	5	101	"	"																																																																																																																																																																																																												
Médecins . . . . .			94	65	19	8	2	94	"	"																																																																																																																																																																																																												
Vétérinaires . . . . .			27	"	19	8	"	27	"	"																																																																																																																																																																																																												
Officiers subalternes. . . . .	{	État-major . . . . . 61	1,666	1,089	253	206	83	1,651	"	35																																																																																																																																																																																																												
		Corps. . . . . 1,605																																																																																																																																																																																																																				
Cardes d'artillerie . . . . .			24	"	"	24	"	24	"	"																																																																																																																																																																																																												
Commandants d'artillerie en résidence . . . . .			9	"	"	9	"	9	"	"																																																																																																																																																																																																												
Cadre de réserve . . . . .			61	61	"	"	"	61	"	5																																																																																																																																																																																																												
			2,167	1,577	315	501	105	2,128	7	46																																																																																																																																																																																																												
									En moins . . . 39																																																																																																																																																																																																													
		Sous-officiers et soldats. . . . .	26,264	24,170	4,652	4,989	914	54,705	8,441	"																																																																																																																																																																																																												
		a) Cette somme se décompose ainsi qu'il suit; savoir :																																																																																																																																																																																																																				
		<i>Boulangeries militaires.</i>																																																																																																																																																																																																																				
		Achat de 77,289 hectolitres de froment, au prix moyen de fr. 17 64 c, ci . . . . . fr. 1,363,203 54																																																																																																																																																																																																																				
		Frais de mouture des grains . . . . . 49,523 87																																																																																																																																																																																																																				
		Droits d'octroi . . . . . 50,019 88																																																																																																																																																																																																																				
		Traitement des directeurs . . . . . 26,064 99																																																																																																																																																																																																																				
		Frais de bureau . . . . . 4,560 "																																																																																																																																																																																																																				
		Salaires des ouvriers civils et indemnité aux ouvriers militaires . . . . . 50,849 97																																																																																																																																																																																																																				
		Achat de combustibles . . . . . 56,484 69																																																																																																																																																																																																																				
		— de sel, balais, huile, réparations et menues dépenses . . . . . 20,082 84																																																																																																																																																																																																																				
		Loyer de locaux . . . . . 14,247 48																																																																																																																																																																																																																				
		Fr. 1,604,908 26																																																																																																																																																																																																																				
		<i>Entrepreneurs particuliers.</i>																																																																																																																																																																																																																				
		Pain fourni dans les différentes places de garnison où il n'existe pas de manutention militaire, soit 1,235,088 rations, au prix moyen de fr. 0.16 <sup>7450</sup> /1000, ci . . . . . 200,791 88																																																																																																																																																																																																																				
		<i>Indemnité de pain.</i>																																																																																																																																																																																																																				
		Aux sous-officiers et autres militaires détachés comme élèves à l'école militaire, ainsi qu'aux élèves médecins et pharmaciens attachés aux établissements sanitaires de l'armée, soit 9,005 journées au prix moyen de 17 centimes . . . . . 1,530 82																																																																																																																																																																																																																				
		SOMME ÉGALE. . . . . fr. 1,815,222 96																																																																																																																																																																																																																				
		b) Décomposition de cette somme.																																																																																																																																																																																																																				
		<i>Fourrages en nature.</i>																																																																																																																																																																																																																				
		Il a été consommé :																																																																																																																																																																																																																				
		1,270,956 rations fortes.																																																																																																																																																																																																																				
		1,047,435 — légères.																																																																																																																																																																																																																				
		40,260 — de vert à l'écurie.																																																																																																																																																																																																																				
		2,110 — — à la prairie.																																																																																																																																																																																																																				
		2,360,790 rations, soit, au prix moyen de fr. 1.26 <sup>347</sup> /1000, ci . . . . . 2,982,791 26																																																																																																																																																																																																																				
		Indemnité représentative de fourrages, payée tant aux officiers sans troupes qu'à ceux de troupes à pied. . . . . 278,447 80																																																																																																																																																																																																																				
		TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 5,261,359 06																																																																																																																																																																																																																				

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN' et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 16 déc. » n° 6857, 10 mars 1849, n° 6925, 15 » n° 6985, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr. 2,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, Monteur n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 3.					
Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux . . . . .	67,000 »	»	67,000 »	14,525 24	(a) 81,525 24
Crédit alloué. . . . .	67,000 »	»	67,000 »	10,000 »	85,000 »
Excédant de crédit. . . . .	»	»	»	1,674 76	1,674 76
ART. 4.					
Masse de renouvellement du harnachement et de la builetterie . . . . .	154,500 »	»	154,500 »	127,810 57	(b) 282,510 57
Crédit alloué. . . . .	154,500 »	»	154,500 »	150,000 »	504,500 »
Excédant de crédit. . . . .	»	»	»	22,180 45	22,180 45
ART. 5.					
Masse de casernement des chevaux. . . . .	81,000 »	»	81,000 »	5,955 24	(c) 86,955 24
Crédit alloué. . . . .	81,000 »	»	81,000 »	6,000 »	87,000 »
Excédant de crédit. . . . .	»	»	»	64 76	64 76
ART. 6.					
Masse de casernement des hommes. . . . .	625,528 »	»	625,528 »	154,725 20	(d) 760,051 20
Crédit alloué. . . . .	625,528 »	»	625,528 »	150,000 »	775,528 »
Excédant de crédit. . . . .	»	»	»	15,276 71	15,276 71

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS EXÉCUTÉS.	OBSERVATIONS.
		<p>a) Ce chiffre représente 2,055,131 journées de présence de chevaux de troupe, à 4 centimes l'une, non compris les chevaux au vert, à la prairie et ceux de la gendarmerie.</p> <p>Ce prix de journée est porté au Budget à 9 centimes; mais il se trouve réduit de fait à 4 centimes, par suite de la diminution opérée du chef de la vente du fumier. Au moyen de ce produit, il a été permis de faire face à toutes les dépenses inhérentes à cette masse.</p>
		<p>b) Emploi de cette somme :</p> <p>Achat de 7,557 baudriers de sabre.  — 6,407 — de giberne.  — 7,178 coffrets de giberne.  — 800 cartouchières.  — 22,088 pochettes à capsules.  — 1,589 ceinturons de sabre.  — 1,350 porte-sabre.  — 6,514 bretelles de fusil.  — 870 harnachements pour les cuirassiers et l'artillerie.  — 1,395 couvertures de cheval.  — 1,186 chaînes doubles et simples.  — 719 licous de campagne et d'écurie.  — 200 sangles de selle.  — 565 bridons d'abreuvoir.  — 817 billots.  — 25 surfaix.  — 260 mètres de galon pour chabraques.  — 164 bonnets à poil.  — 46 trompettes et cornets.  — 116 cordons de trompette et de cornet.  — 58 caisses de tambour.  — 88 colliers —  — 98 bretelles —</p> <p>qui ont coûté . . . . . 250,151 52</p> <p>Réparations diverses. . . . . 32,159 05</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 282,310 57</p>
		<p>c) Cette somme représente 2,173,581 journées d'occupation des écuries par les chevaux des troupes de toutes armes, gendarmerie comprise, soit à 4 centimes l'une.</p>
		<p>d) Décomposition de cette dépense :</p> <p>1° Loyer des fournitures appartenant à la société Félix le Grand, y compris les frais d'inventaire annuels, le démontage et le remontage des couchettes en fer . . . . . 453,355 80</p> <p>2° Indemnité d'occupation des fournitures appartenant aux administrations communales et provinciales, soit 5,985,696 journées à 5 centimes . . . . . 199,284 80</p> <p>3° Achat de paillasses et de draps de lit pour les fournitures de l'État (*) . . . . . 97,197 28</p> <p>4° — de paille de couchage, entretien et réparations des fournitures appartenant à l'État . . . . . 30,215 41</p> <p style="text-align: right;">SOMME ÉGALE. . . . . fr. 760,051 29</p>
		<p>(*) Les circonstances politiques ayant exigé un accroissement d'effectif sous les armes de 17,000 hommes environ, en mars 1848, il a fallu se soumettre à l'impérieuse nécessité de compléter le service de couchage.</p>

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes	Charges EXTRAORDIN <sup>r</sup> et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6985, 18 » » n° 6993, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848. Moniteur n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 7.					
Frais de route des officiers . . . . .	70,945 94	»	70,945 94	»	70,945 94
Crédit alloué. . . . .	86,000 »	»	86,000 »	»	86,000 »
Excédant de crédit. . . . .	15,054 06	»	15,054 06	»	15,054 06
ART. 8.					
Transports généraux et autres . . . . .	70,000 »	»	70,000 »	199,877 11	269,877 11 (a)
Crédit alloué. . . . .	70,000 »	»	70,000 »	205,000 »	275,000 »
Excédant de crédit. . . . .	»	»	»	5,122 80	5,122 80
ART. 9.					
Primes de rengagement . . . . .	485 »	»	485 »	»	485 »
Crédit alloué. . . . .	2,000 »	»	2,000 »	»	2,000 »
Excédant de crédit. . . . .	1,515 »	»	1,515 »	»	1,515 »
ART. 10.					
Chauffage et éclairage des corps de garde (b. . . . .	60,000 »	»	60,000 »	6,383 08	66,383 08
Crédit alloué. . . . .	60,000 »	»	60,000 »	10,000 »	70,000 »
Excédant de crédit. . . . .	»	»	»	3,416 02	3,416 02

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

<p>RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.</p>	<p>PAYEMENTS EFFECTUÉS.</p>	<p>OBSERVATIONS.</p>																								
•	•																									
•	•																									
•	•																									
•	•																									
•	•	<p>a) Décomposition de cette somme :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;">Transports par voie d'entreprise</td> <td style="width: 15%; border-left: 1px solid black;">           par terre. . . . .         </td> <td style="width: 80%; text-align: right;">13,772 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">           par eau . . . . .         </td> <td style="text-align: right;">45,140 06</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>par chemin de fer . . . . .</td> <td style="text-align: right;">56,825 69</td> </tr> <tr> <td>Fourniture de voitures aux militaires malades ou blessés . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: right;">5,471 68</td> </tr> <tr> <td>Transport du matériel et des bagages à la suite des corps de troupes de toutes armes . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: right;">145,796 45</td> </tr> <tr> <td>Fourniture d'eau potable aux troupes casernées à la citadelle de Liège . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: right;">2,571 „</td> </tr> <tr> <td>Abonnement pour transports effectués entre Anvers et les forts de l'Escaut . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: right;">500 „</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;"><b>TOTAL ÉGAL . . . . . fr.</b></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><b>269,877 11</b></td> </tr> </table>	Transports par voie d'entreprise	par terre. . . . .	13,772 25		par eau . . . . .	45,140 06	—	par chemin de fer . . . . .	56,825 69	Fourniture de voitures aux militaires malades ou blessés . . . . .		5,471 68	Transport du matériel et des bagages à la suite des corps de troupes de toutes armes . . . . .		145,796 45	Fourniture d'eau potable aux troupes casernées à la citadelle de Liège . . . . .		2,571 „	Abonnement pour transports effectués entre Anvers et les forts de l'Escaut . . . . .		500 „	<b>TOTAL ÉGAL . . . . . fr.</b>		<b>269,877 11</b>
Transports par voie d'entreprise	par terre. . . . .	13,772 25																								
	par eau . . . . .	45,140 06																								
—	par chemin de fer . . . . .	56,825 69																								
Fourniture de voitures aux militaires malades ou blessés . . . . .		5,471 68																								
Transport du matériel et des bagages à la suite des corps de troupes de toutes armes . . . . .		145,796 45																								
Fourniture d'eau potable aux troupes casernées à la citadelle de Liège . . . . .		2,571 „																								
Abonnement pour transports effectués entre Anvers et les forts de l'Escaut . . . . .		500 „																								
<b>TOTAL ÉGAL . . . . . fr.</b>		<b>269,877 11</b>																								
•	•																									
•	•																									
•	•																									
•	•	<p>b) Les corps de garde, qui ont été entretenus en 1848, se subdivisent comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;">1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">51</td> <td rowspan="4" style="width: 5%; vertical-align: middle; border-left: 1px solid black;">} 274</td> </tr> <tr> <td>2<sup>e</sup> — . . . . .</td> <td style="text-align: right;">09</td> </tr> <tr> <td>3<sup>e</sup> — . . . . .</td> <td style="text-align: right;">154</td> </tr> <tr> <td>4<sup>e</sup> — . . . . .</td> <td style="text-align: right;">41</td> </tr> </table>	1 <sup>re</sup> classe . . . . .	51	} 274	2 <sup>e</sup> — . . . . .	09	3 <sup>e</sup> — . . . . .	154	4 <sup>e</sup> — . . . . .	41															
1 <sup>re</sup> classe . . . . .	51	} 274																								
2 <sup>e</sup> — . . . . .	09																									
3 <sup>e</sup> — . . . . .	154																									
4 <sup>e</sup> — . . . . .	41																									
•	•																									

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN <sup>1</sup> et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les articles suivants des lois de 1818, n° 677, 2 oct. n° 683, 11 fév. n° 687, 10 mars 1819, n° 690, 18 n° 695, 16 juin n° 710, sur le crédit extraordinaire de fr. 2,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1844, Monteur n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 11.					
Dépenses diverses aux camps et indemnités pour logement et nourriture . . . . .	405,000 »	»	405,000 »	595,855 86	a) 790,635 86
Crédit alloué. . . . .	405,000 »	»	405,000 »	597,000 »	800,000 »
Excédant de crédit. . . . .	»	»	»	5,544 14	5,544 14
ART. 12.					
Remonte (b) . . . . .	580,470 »	»	580,470 »	606,927 10	996,507 10
Crédit alloué. . . . .	580,470 »	»	580,470 »	610,000 »	999,470 »
Excédant de crédit. . . . .	»	»	»	5,072 81	3,072 81
ART. 13.					
Frais de bureau et d'administration des corps . . . . .	326,461 75	»	326,461 75	»	c) 326,461 75
Crédit alloué. . . . .	328,000 »	»	328,000 »	»	528,000 »
Excédant de crédit. . . . .	1,538 25	»	1,538 25	»	1,538 25

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE A payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS  EFFECTUÉS.	OBSERVATIONS.
		<p>a) Cette somme se décompose ainsi qu'il suit :</p> <p style="text-align: center;"><i>Fèvres de campagne.</i></p> <p>Il a été consommé :</p> <p style="padding-left: 20px;">47,662 rations d'officiers.</p> <p style="padding-left: 20px;">969,299 — de troupe.</p> <hr/> <p style="padding-left: 20px;">1,016,961 rations, au prix moyen de fr. 0.45<sup>89</sup>/100, soit. . . . . 466,614 85</p> <p>Achat de 9,000 sacs de campement . . . . . 50,800 »</p> <p>Reprise des bâtiments servant à l'exploitation du service au camp de Beverloo. . . . . 15,500 »</p> <p>Fourniture de paille de couchage aux troupes bivouaquées à la frontière du Midi. . . . . 195 05</p> <p>Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . . . 2,817 55</p> <hr/> <p style="text-align: right;">515,955 25</p> <p style="text-align: center;"><i>Logement et nourriture.</i></p> <p>Fourni par les communes aux jeunes soldats appelés sous les drapeaux . . . . . 6,126 42</p> <p>— aux troupes de toutes armes, en marche et en cantonnement. . . . . 272,274 21</p> <hr/> <p style="text-align: right;">278,400 63</p> <p>Loyer du local pour le gouverneur de la résidence . . . . . 4,500 »</p> <hr/> <p style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 796,655 86</p>
		<p>b) Chevaux achetés en 1848 :</p> <p>Cavalerie légère . . . . . 503, dont 256 indigènes et 269 étrangers.</p> <p>Guides . . . . . 95, — 67 — 26 —</p> <p>Cuirassiers. . . . . 153, — 61 — 92 —</p> <p>Artillerie. { Selle. . . . . 149, — 90 — 30 —</p> <p style="padding-left: 20px;">Trait . . . . . 950, — 950 — — —</p> <hr/> <p style="text-align: right;">TOTAL . . . . . 1,850, dont 1,404 indigènes et 446 étrangers, au prix moyen de 558 59</p> <p style="text-align: right;">D'après le Budget, cette moyenne est de . . . 548 55</p>
		<p>c) Cette dépense se subdivise comme suit :</p> <p>Régiment d'élite . . . . . 10,600 »</p> <p>12 régiments d'infanterie de ligne et les compagnies spéciales. . . . . 117,366 66</p> <p>5 — de chasseurs à pied. . . . . 29,016 52</p> <p>4 — de chasseurs à cheval et de lanciers. . . . . 24,000 »</p> <p>2 — de cuirassiers. . . . . 10,000 »</p> <p>Régiment de guides . . . . . 6,000 »</p> <p>4 régiments d'artillerie et les compagnies spéciales . . . . . 29,512 50</p> <p>Régiment du génie . . . . . 5,000 »</p> <p>Officiers sans troupe . . . . . 95,166 27</p> <hr/> <p style="text-align: right;">SOMME ÉGALE. . . . . fr. 326,461 75</p>

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN* et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6818, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6985, 15 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, Moniteur n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
<b>CHAPITRE III.</b>					
<b>ÉCOLE MILITAIRE.</b>					
<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>					
Traitement et indemnités de l'état-major et des employés du service intérieur (a) . . . . .	55,775 64	»	55,775 64	»	55,775 64
Crédit alloué. . . . .	55,425 90	»	55,425 90	»	55,425 90
Excédant de crédit. . . . .	1,650 55	»	1,650 55	»	1,650 35
<b>ART. 2.</b>					
Traitement du corps enseignant (b) . . . . .	68,260 45	»	68,260 45	»	68,260 45
Crédit alloué. . . . .	69,049 55	»	69,049 55	»	69,049 55
Excédant de crédit. . . . .	788 90	»	788 90	»	788 90
<b>ART. 3.</b>					
Solde des élèves (c) . . . . .	45,741 98	»	45,741 98	»	45,741 98
Crédit alloué. . . . .	49,719 75	»	49,719 75	»	49,719 75
Excédant de crédit. . . . .	5,977 77	»	5,977 77	»	5,977 77
<b>ART. 4.</b>					
Dépenses d'administration . . . . .	25,697 55	»	25,697 55	»	d) 25,697 55
Crédit alloué. . . . .	25,729 95	»	25,729 95	»	25,729 95
Excédant de crédit. . . . .	32 58	»	32 58	»	32 58

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	OBSERVATIONS.																											
		<p>a) Effectif en solde pendant l'année 1848 :</p> <p style="text-align: center;"><i>État-major.</i></p> <p>1 commandant, directeur des études.  2 examinateurs permanents.  1 capitaine instructeur.  1 lieutenant — adjoint.  1 sous-lieutenant officier payeur.  4 inspecteurs des études.  1 secrétaire.  1 dessinateur civil.  1 aumônier.  1 médecin.</p> <p style="text-align: center;"><i>Employés du service intérieur.</i></p> <p>1 mécanicien.  1 waguemestre, conservateur des bâtiments.  1 garde, conservateur du matériel.  1 infirmier.  2 portiers.  4 hommes de peine.  1 préparateur de chimie.  2 tambours.</p>																											
		<p>b) 4 professeurs militaires.  10 — civils.  8 répétiteurs militaires.  3 — civils.  1 maître militaire.  3 — civils.</p>																											
		<p>c) Effectif moyen en solde pendant l'année 1848.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars . . . . .</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">89</td> <td rowspan="4" style="width: 10%; vertical-align: middle;">} soit un effectif moyen de 76 élèves.</td> </tr> <tr> <td>Du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin . . . . .</td> <td style="text-align: right;">76</td> </tr> <tr> <td>Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre . . . . .</td> <td style="text-align: right;">89</td> </tr> <tr> <td>Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre . . . . .</td> <td style="text-align: right;">80</td> </tr> </table>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars . . . . .	89	} soit un effectif moyen de 76 élèves.	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin . . . . .	76	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre . . . . .	89	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre . . . . .	80																		
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars . . . . .	89	} soit un effectif moyen de 76 élèves.																											
Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin . . . . .	76																												
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre . . . . .	89																												
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre . . . . .	80																												
		<p>d) Cette dépense se décompose ainsi qu'il suit, savoir :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Frais de bureau . . . . .</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">5,000 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chauffage et éclairage . . . . .</td> <td style="text-align: right;">8,191 42</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Manipulation des élèves au laboratoire . . . . .</td> <td style="text-align: right;">657 29</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux travailleurs . . . . .</td> <td style="text-align: right;">358 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ménage des domestiques . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,281 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frais de transport des élèves et des instruments, etc. . . . .</td> <td style="text-align: right;">124 01</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indemnités aux membres du jury d'examen d'admission et de sortie . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,820 29</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Achat de livres, d'instruments, frais d'entretien du mobilier et dépenses imprévues . . . . .</td> <td style="text-align: right;">8,285 54</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">SOMME ÉGALE . . . . . fr. 23,697 38</td> </tr> </table>	Frais de bureau . . . . .	5,000 »		Chauffage et éclairage . . . . .	8,191 42		Manipulation des élèves au laboratoire . . . . .	657 29		Indemnités aux travailleurs . . . . .	358 »		Ménage des domestiques . . . . .	1,281 »		Frais de transport des élèves et des instruments, etc. . . . .	124 01		Indemnités aux membres du jury d'examen d'admission et de sortie . . . . .	1,820 29		Achat de livres, d'instruments, frais d'entretien du mobilier et dépenses imprévues . . . . .	8,285 54				SOMME ÉGALE . . . . . fr. 23,697 38
Frais de bureau . . . . .	5,000 »																												
Chauffage et éclairage . . . . .	8,191 42																												
Manipulation des élèves au laboratoire . . . . .	657 29																												
Indemnités aux travailleurs . . . . .	358 »																												
Ménage des domestiques . . . . .	1,281 »																												
Frais de transport des élèves et des instruments, etc. . . . .	124 01																												
Indemnités aux membres du jury d'examen d'admission et de sortie . . . . .	1,820 29																												
Achat de livres, d'instruments, frais d'entretien du mobilier et dépenses imprévues . . . . .	8,285 54																												
		SOMME ÉGALE . . . . . fr. 23,697 38																											

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDINAIRES et temporaires.	Total.	A la charge des trousses dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1916, n° 6771, 2 oct. n° 6815, 14 dec. n° 6887, 10 mars 1917, n° 6923, 18 n° 6935, 16 juin n° 7103, sur le crédit extraordinaire de Fr. 9,300,000, alloué par la loi du 15 avril 1916, Journal n° 108.	
<b>CHAPITRE IV.</b>					
<b>MATÉRIEL DU SERVICE DE SANTÉ ET DES HÔPITAUX.</b>					
<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>					
Pharmacie centrale . . . . .	120,000 •	•	120,000 •	61,750 55	(a 181,750 55)
Crédit alloué. . . . .	120,000 •	•	120,000 •	70,000 •	190,000 •
Excédant de crédit. . . . .	•	•	•	8,260 45	8,260 45
<b>ART. 2.</b>					
Solde, supplément de solde et pain des militaires malades . . . . .	507,675 •	•	507,675 •	525,021 74	(b 852,696 74)
Crédit alloué. . . . .	507,675 •	•	507,675 •	550,000 •	857,675 •
Excédant de crédit. . . . .	•	•	•	4,978 26	4,978 26
<b>ART. 5.</b>					
Location de bâtiments; menues réparations . . . . .	11,045 76	•	11,045 76	•	(c 11,045 76)
Crédit alloué. . . . .	15,500 •	•	15,500 •	•	15,500 •
Excédant de crédit. . . . .	2,456 24	•	2,456 24	•	2,456 24

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS  EFFECTUÉS.	<i>OBSERVATIONS.</i>
"	"	a) Location des bâtiments et contributions . . . . . 4,010 26
"	"	Achat de médicaments, lingeries, menues dépenses. . . . . 177,690 29
		<b>Somme égale. . . . . fr. 181,700 55</b>
"	"	
"	"	b) 766,638 journées de sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux et les infirmeries militaires, à fr. 0.90 l'une . . . . . 689,902 20
"	"	Achats d'effets d'habillements, de couchage et de mobilier. . . . . 153,957 85
"	"	Soins sanitaires donnés aux militaires isolés et frais de traitement des aliénés et autres malades dans les hospices civils . . . . . 6,746 69
		<b>Somme égale. . . . . fr. 852,606 74</b>
"	"	
"	"	c) Loyer du bâtiment occupé par les sœurs hospitalières attachées à l'hôpital militaire d'Anvers . . . . . 5,000 »
"	"	— — — — de Bruxelles . . . . . 989 19
"	"	— — — — de Liège . . . . . 1,694 57
"	"	Loyer de l'hôpital militaire de Liège . . . . . 4,860 »
"	"	— de l'infirmerie de Dinant . . . . . 500 »
		<b>Somme égale. . . . . fr. 11,043 76</b>

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDINAIRES et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 13 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6837, 10 mars 1849, n° 6983, 18 » » n° 6883, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, Moniteur n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
<b>CHAPITRE V.</b>					
MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.					
ART. 1 <sup>er</sup> .					
Matériel de l'artillerie . . . . .	494,193 60	38,427 »	532,620 60	972,029 16	1,504,649 76 (a)
Crédit alloué . . . . .	501,575 »	58,427 »	540,000 »	985,000 »	1,525,000 »
Excédant de crédit . . . . .	7,379 40	»	7,379 40	12,970 84	20,550 24
ART. 2.					
Matériel du génie . . . . .	748,850 80	598,486 42	1,147,517 22	620,575 72	1,767,892 04 (b)
Crédit alloué . . . . .	752,000 »	400,000 »	1,152,000 »	655,000 »	1,787,000 »
Excédant de crédit . . . . .	3,169 20	1,515 58	4,682 78	14,424 28	19,107 06

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	OBSERVATIONS.																																																				
		<p>a) Cette somme se décompose de la manière suivante, savoir :</p> <table border="0"> <tr> <td>1<sup>o</sup> Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales . . . . .</td> <td>260,316 07</td> </tr> <tr> <td>2<sup>o</sup> Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion. . . . .</td> <td>82,179 50</td> </tr> <tr> <td>3<sup>o</sup> — de poudres de guerre . . . . .</td> <td>567,139 99</td> </tr> <tr> <td>4<sup>o</sup> — d'armes de guerre à la manufacture de l'État, établie à Liège; achat de matériaux; solde des ouvriers, etc. . . . .</td> <td>423,157 85</td> </tr> <tr> <td>5<sup>o</sup> — de bouches à feu et travaux divers exécutés à la fonderie de canons établie à Liège, achats de matériaux; salaire des ouvriers, etc. . . . .</td> <td>104,342 08</td> </tr> <tr> <td>6<sup>o</sup> — d'affûts, de caissons, d'avant-trains, etc., à l'arsenal de construction d'Anvers; achats de matériaux; salaire des ouvriers, etc. . . . .</td> <td>245,926 80</td> </tr> <tr> <td>7<sup>o</sup> Dépenses de l'école de pyrotechnie . . . . .</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td>8<sup>o</sup> Achats de bois de construction, pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers. . . . .</td> <td>8,400 »</td> </tr> <tr> <td>9<sup>o</sup> Confection de modèles de constructions d'artillerie. . . . .</td> <td>863 74</td> </tr> <tr> <td>10<sup>o</sup> Dépenses diverses et menus achats . . . . .</td> <td>3,025 86</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">SOMME ÉGALE. . . . . fr. 1,804,649 76</td> </tr> </table>	1 <sup>o</sup> Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales . . . . .	260,316 07	2 <sup>o</sup> Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion. . . . .	82,179 50	3 <sup>o</sup> — de poudres de guerre . . . . .	567,139 99	4 <sup>o</sup> — d'armes de guerre à la manufacture de l'État, établie à Liège; achat de matériaux; solde des ouvriers, etc. . . . .	423,157 85	5 <sup>o</sup> — de bouches à feu et travaux divers exécutés à la fonderie de canons établie à Liège, achats de matériaux; salaire des ouvriers, etc. . . . .	104,342 08	6 <sup>o</sup> — d'affûts, de caissons, d'avant-trains, etc., à l'arsenal de construction d'Anvers; achats de matériaux; salaire des ouvriers, etc. . . . .	245,926 80	7 <sup>o</sup> Dépenses de l'école de pyrotechnie . . . . .	10,000 »	8 <sup>o</sup> Achats de bois de construction, pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers. . . . .	8,400 »	9 <sup>o</sup> Confection de modèles de constructions d'artillerie. . . . .	863 74	10 <sup>o</sup> Dépenses diverses et menus achats . . . . .	3,025 86		SOMME ÉGALE. . . . . fr. 1,804,649 76																														
1 <sup>o</sup> Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales . . . . .	260,316 07																																																					
2 <sup>o</sup> Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion. . . . .	82,179 50																																																					
3 <sup>o</sup> — de poudres de guerre . . . . .	567,139 99																																																					
4 <sup>o</sup> — d'armes de guerre à la manufacture de l'État, établie à Liège; achat de matériaux; solde des ouvriers, etc. . . . .	423,157 85																																																					
5 <sup>o</sup> — de bouches à feu et travaux divers exécutés à la fonderie de canons établie à Liège, achats de matériaux; salaire des ouvriers, etc. . . . .	104,342 08																																																					
6 <sup>o</sup> — d'affûts, de caissons, d'avant-trains, etc., à l'arsenal de construction d'Anvers; achats de matériaux; salaire des ouvriers, etc. . . . .	245,926 80																																																					
7 <sup>o</sup> Dépenses de l'école de pyrotechnie . . . . .	10,000 »																																																					
8 <sup>o</sup> Achats de bois de construction, pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers. . . . .	8,400 »																																																					
9 <sup>o</sup> Confection de modèles de constructions d'artillerie. . . . .	863 74																																																					
10 <sup>o</sup> Dépenses diverses et menus achats . . . . .	3,025 86																																																					
	SOMME ÉGALE. . . . . fr. 1,804,649 76																																																					
		<p>b) Décomposition de cette dépense :</p> <table border="0"> <tr> <td rowspan="3">Entretien ordinaire. . . . .</td> <td rowspan="3">{</td> <td>Bâtiments militaires . . . . .</td> <td>83,199 98</td> </tr> <tr> <td>Fortifications . . . . .</td> <td>16,604 92</td> </tr> <tr> <td>Ouvrages mixtes . . . . .</td> <td>46,091 42</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Constructions et réparations. . . . .</td> <td rowspan="3">{</td> <td>Bâtiments militaires . . . . .</td> <td>652,037 81</td> </tr> <tr> <td>Fortifications . . . . .</td> <td>344,162 27</td> </tr> <tr> <td>Ouvrages mixtes . . . . .</td> <td>353,091 70</td> </tr> <tr> <td>Frais de surveillance générale. . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>17,189 »</td> </tr> <tr> <td>Loyer de bâtiments militaires dans diverses places, des terrains occupés par les postes fortifiés des Flandres et des champs de manœuvres, des camps de Brasschaet et de Beverloo. . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>15,219 70</td> </tr> <tr> <td>Frais de bureau ordinaires des commandants du génie, loyer, chauffage et éclairage des bureaux. . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>25,692 17</td> </tr> <tr> <td>— d'instruction pratique des troupes du régiment du génie et achat de matériaux pour confection d'outils. . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>8,250 »</td> </tr> <tr> <td>Levé de plans des ouvrages de fortification et des bâtiments militaires; frais de dessinateurs, etc. . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>5,039 80</td> </tr> <tr> <td>Expropriation d'immeubles. . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>17,235 61</td> </tr> <tr> <td>Approvisionnement d'outils du matériel du génie dans les diverses places fortes du royaume . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>128,178 47</td> </tr> <tr> <td>Continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest . . . . .</td> <td></td> <td></td> <td>200,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">SOMME ÉGALE. . . . . fr. 1,767,892 94</td> <td></td> </tr> </table>	Entretien ordinaire. . . . .	{	Bâtiments militaires . . . . .	83,199 98	Fortifications . . . . .	16,604 92	Ouvrages mixtes . . . . .	46,091 42	Constructions et réparations. . . . .	{	Bâtiments militaires . . . . .	652,037 81	Fortifications . . . . .	344,162 27	Ouvrages mixtes . . . . .	353,091 70	Frais de surveillance générale. . . . .			17,189 »	Loyer de bâtiments militaires dans diverses places, des terrains occupés par les postes fortifiés des Flandres et des champs de manœuvres, des camps de Brasschaet et de Beverloo. . . . .			15,219 70	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie, loyer, chauffage et éclairage des bureaux. . . . .			25,692 17	— d'instruction pratique des troupes du régiment du génie et achat de matériaux pour confection d'outils. . . . .			8,250 »	Levé de plans des ouvrages de fortification et des bâtiments militaires; frais de dessinateurs, etc. . . . .			5,039 80	Expropriation d'immeubles. . . . .			17,235 61	Approvisionnement d'outils du matériel du génie dans les diverses places fortes du royaume . . . . .			128,178 47	Continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest . . . . .			200,000 »			SOMME ÉGALE. . . . . fr. 1,767,892 94	
Entretien ordinaire. . . . .	{	Bâtiments militaires . . . . .			83,199 98																																																	
		Fortifications . . . . .			16,604 92																																																	
		Ouvrages mixtes . . . . .	46,091 42																																																			
Constructions et réparations. . . . .	{	Bâtiments militaires . . . . .	652,037 81																																																			
		Fortifications . . . . .	344,162 27																																																			
		Ouvrages mixtes . . . . .	353,091 70																																																			
Frais de surveillance générale. . . . .			17,189 »																																																			
Loyer de bâtiments militaires dans diverses places, des terrains occupés par les postes fortifiés des Flandres et des champs de manœuvres, des camps de Brasschaet et de Beverloo. . . . .			15,219 70																																																			
Frais de bureau ordinaires des commandants du génie, loyer, chauffage et éclairage des bureaux. . . . .			25,692 17																																																			
— d'instruction pratique des troupes du régiment du génie et achat de matériaux pour confection d'outils. . . . .			8,250 »																																																			
Levé de plans des ouvrages de fortification et des bâtiments militaires; frais de dessinateurs, etc. . . . .			5,039 80																																																			
Expropriation d'immeubles. . . . .			17,235 61																																																			
Approvisionnement d'outils du matériel du génie dans les diverses places fortes du royaume . . . . .			128,178 47																																																			
Continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest . . . . .			200,000 »																																																			
		SOMME ÉGALE. . . . . fr. 1,767,892 94																																																				

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.			
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN <sup>1</sup> et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêts royaux des 15 août 1843, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 15 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, Moniteur n° 100.
				TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
<b>CHAPITRE VI.</b>				
<b>TRAITEMENTS DIVERS ET PENSIONS.</b>				
<b>Art. 1<sup>er</sup>.</b>				
Traitements de disponibilité, de non-activité, de réforme, et pensions temporaires (a . . . . .)	242,555 96	»	242,555 96	»
Crédit alloué. . . . .	272,484 31	»	272,484 31	»
Excédant de crédit. . . . .	29,928 35	»	29,928 35	»
<b>Art. 2.</b>				
Traitement des aumôniers et desservants . . . . .	51,100 »	»	51,100 »	»
Crédit alloué. . . . .	52,500 »	»	52,500 »	»
Excédant de crédit. . . . .	1,400 »	»	1,400 »	»
<b>Art. 5.</b>				
Traitement d'un garde-magasin de 2 <sup>e</sup> classe (c . . . . .)	2,500 »	»	2,500 »	»
Crédit alloué. . . . .	2,500 »	»	2,500 »	»

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS  EFFECTUÉS.	OBSERVATIONS.														
		<p>a) Effectif en solde pendant l'année 1848.</p> <p style="text-align: center;"><i>Disponibilité.</i></p> <p>1 lieutenant-général. 1 général-major. 1 colonel (pendant 20 jours). 1 major. 1 médecin en chef. 1 sous-intendant de 1<sup>re</sup> classe (pendant 274 jours).</p> <p style="text-align: center;"><i>Non-activité.</i></p> <p>1 général-major (pendant 242 jours). 2 colonels (dont 1 pendant 186 jours seulement). 2 lieutenants-colonels (dont 1 pendant 211 jours seulement). 6 majors (dont 1 pendant 200 jours seulement). 23 capitaines de 1<sup>re</sup> classe. 28 — de 2<sup>e</sup> classe. 37 lieutenants. 21 sous-lieutenants. 2 intendants de 2<sup>e</sup> classe. 1 médecin de régiment (pendant 202 jours). 1 — adjoint (pendant 68 jours). 2 pharmaciens de 2<sup>e</sup> classe. 2 — de 3<sup>e</sup> classe (dont 1 pendant 43 jours seulement). 1 vétérinaire de 1<sup>re</sup> classe. 2 sous-directeurs d'hôpital (dont 1 pendant 110 jours seulement). 4 officiers de corps francs (dont 1 pendant 27½ jours seulement). 1 garde du génie de 2<sup>e</sup> classe.</p> <p style="text-align: center;"><i>Réforme.</i></p> <p>1 sous-intendant de 1<sup>re</sup> classe (pendant 174 jours). 1 capitaine de 1<sup>re</sup> classe (pendant 117 jours). 1 — de 2<sup>e</sup> classe (pendant 266 jours). 3 lieutenants (dont 1 pendant 71 jours seulement). 1 sous-lieutenant.</p>														
		<p>b) Décomposition de cette dépense.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">4 aumôniers (Bruxelles, Liège et camp de Beverloo) de 3,600 à 3,800 francs . . . . .</td> <td style="text-align: right; width: 20%;">11,700</td> </tr> <tr> <td>1 — (Gand, Anvers, Mons et Tournay) à 2,000 francs . . . . .</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> </tr> <tr> <td>4 — (Louvain, Ath, Charleroy et Namur) à 1,500 francs . . . . .</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> </tr> <tr> <td>2 — (Bruges et Ypres) à 800 francs . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,600</td> </tr> <tr> <td>5 — (Malines, Hasselt et Dinant) à 400 francs . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> </tr> <tr> <td>15 — (Audenarde, Termonde, Alost, Menin, Nieuport, Ostende, Vilvorde, Diest, Huy, Arlon, Bouillon, Philippeville et Mariembourg) à 200 francs . . . . .</td> <td style="text-align: right;">2,600</td> </tr> <tr> <td style="border-top: 1px solid black;">50</td> <td style="border-top: 1px solid black; text-align: right;">51,100</td> </tr> </table> <p style="text-align: right; margin-top: 5px;">SOMME ÉGALE. . . . fr. 51,100</p>	4 aumôniers (Bruxelles, Liège et camp de Beverloo) de 3,600 à 3,800 francs . . . . .	11,700	1 — (Gand, Anvers, Mons et Tournay) à 2,000 francs . . . . .	8,000	4 — (Louvain, Ath, Charleroy et Namur) à 1,500 francs . . . . .	6,000	2 — (Bruges et Ypres) à 800 francs . . . . .	1,600	5 — (Malines, Hasselt et Dinant) à 400 francs . . . . .	1,200	15 — (Audenarde, Termonde, Alost, Menin, Nieuport, Ostende, Vilvorde, Diest, Huy, Arlon, Bouillon, Philippeville et Mariembourg) à 200 francs . . . . .	2,600	50	51,100
4 aumôniers (Bruxelles, Liège et camp de Beverloo) de 3,600 à 3,800 francs . . . . .	11,700															
1 — (Gand, Anvers, Mons et Tournay) à 2,000 francs . . . . .	8,000															
4 — (Louvain, Ath, Charleroy et Namur) à 1,500 francs . . . . .	6,000															
2 — (Bruges et Ypres) à 800 francs . . . . .	1,600															
5 — (Malines, Hasselt et Dinant) à 400 francs . . . . .	1,200															
15 — (Audenarde, Termonde, Alost, Menin, Nieuport, Ostende, Vilvorde, Diest, Huy, Arlon, Bouillon, Philippeville et Mariembourg) à 200 francs . . . . .	2,600															
50	51,100															
		<p>c) Emploi supprimé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1849.</p>														

## MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN <sup>1</sup> et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêts royaux des 13 août 1815, n° 6771, 2 oct. n° 6815, 11 déc. n° 6887, 10 mars 1819, n° 6985, 18 n° n° 6985, 16 juin n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1818, Moniteur n° 168.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 4.					
Pensions civiles accordées depuis 1850. . . . .	11,054 01	"	11,054 01	"	11,054 01
Crédit alloué. . . . .	15,000 "	"	15,000 "	"	15,000 "
Excédant de crédit. . . . .	5,045 00	"	5,045 00	"	5,045 00
ART. 5.					
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement. et secours sur le fonds de Waterloo (b) . . . . .	10,860 55	"	10,860 55	"	10,860 55
Crédit alloué. . . . .	21,215 60	"	21,215 60	"	21,215 60
Excédant de crédit. . . . .	1,555 10	"	1,555 10	"	1,555 10
CHAPITRE VII.					
ARTICLE UNIQUE.					
épenses imprévues . . . . .	57,969 12	"	57,969 12	"	57,969 12
Crédit alloué. . . . .	44,995 31	"	44,995 31	10,700 "	55,695 31
Excédant de crédit. . . . .	7,024 19	"	7,024 19	10,700 "	17,724 19

## DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	OBSERVATIONS.
		a) Cette somme a été payée aux titulaires ci-après :
		Bousman, A.-J., inspecteur général des postes . . . . . 893 75, décédé le 25 mars 1848.
		Letoret, veuve de M. le Ministre Buzen . . . . . 3,000 »
		Mestrude, F., ouvrier à l'arsenal de construction . . . . . 978 »
		Poupe, J.-P.-J., portier . . . . . 520 »
		Meulders, N.-J.-J., ouvrier à l'arsenal de construction . . . . . 990 »
		Roger, G.-J.-B., — — — — — 757 »
		Doflein, J.-M.-J., contrôleur d'armes . . . . . 740 »
		Waucomont, N.-J., employé à l'administration centrale. . . . . 825 »
		Vanderhaegen, P., messenger — — — — — 505 »
		Vingeroet, A., portier. . . . . 152 »
		Vandenbavière, — . . . . . 130 »
		Léonard, J. — . . . . . 252 »
		Deporre, J.-A., employé à l'administration centrale . . . . . 383 »
		Tassener, J., portier . . . . . 154 »
		Vanderhasselt, messenger à l'administration centrale . . . . . 242 »
		Deudon, A.-J., sous-chef de bureau à l'administration centrale . . . . . 999 16, à dater du 1 <sup>er</sup> février 1848.
		Nicaise, J.-B.-H., secrétaire général . . . . . 765 83 — 1 <sup>er</sup> novembre 1848.
		Doyen, P., portier . . . . . 29 17 — 1 <sup>er</sup> — —
		SOMME ÉGALE. . . . . fr. 11,954 91
		b) Le nombre des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et auxquels la pension a été servie en 1848, a été de . . . . . 57 »
		Celui des anciens militaires ayant droit au secours sur le fonds de Waterloo a été, pendant la même année, de . . . . . 154 »
		c) Décomposition de cette dépense :
		Subsides aux officiers polonais et aux réfugiés politiques . . . . . 12,512 50
		Loyer et contributions de terrains pour champs d'exercice . . . . . 6,685 19
		Frais de procédures . . . . . 8,374 89
		Dépenses de toute nature pour des services non prévus au Budget . . . . . 7,598 54
		SOMME ÉGALE. . . . . 37,969 12

Bruxelles, le 8 janvier 1851.

Le Ministre de la Guerre,

BRIALMONT.

**COMPTE DÉFINITIF**  
DES  
**DÉPENSES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
PENDANT L'EXERCICE 1848.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Les crédits alloués par la loi du Budget, ainsi que les crédits extraordinaires et supplémentaires votés pour l'exercice 1848, s'élèvent ensemble à . . . . . fr. 8,557,727 25

Les dépenses imputées montent à . . . . . 8,366,947 22

---

Sommes disponibles annulées au 31 décembre 1850 . . . . . 190,780 03

**DÉTAIL DES SOMMES ANNULÉES.**

**CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.**

ART. 2. — <i>Personnel</i> . . . . .	58 69
» 3. — <i>Matériel</i> . . . . .	» 10
» 4. — <i>Frais de route et de séjour</i> . . . . .	1,797 71
<b>TOTAL.</b> . . . . fr.	<b>1,836 50</b>

**CHAPITRE II. — PENSIONS ET SECOURS.**

ART. 1 <sup>er</sup> . — <i>Pensions</i> . . . . .	81 59
» 2. — <i>Secours à d'anciens employés belges aux Indes, etc.</i> . . . . .	92 66
<b>TOTAL.</b> . . . . fr.	<b>174 25</b>

**STATISTIQUE GÉNÉRALE**

**CHAPITRE III.**

ART. 1 <sup>er</sup> . — <i>Frais de publication des travaux de statistique</i> . . . . .	3,329 22
» 2. — <i>Complément des frais d'exécution et de rédaction du recensement</i> . . . . .	11 29
<b>TOTAL.</b> . . . . fr.	<b>3,340 51</b>

Il est à remarquer que la somme de fr. 3,329 22 c' est comprise dans une demande de crédits supplémentaires pour les frais de rédaction d'un rapport décennal administratif, soumise en ce moment à la Législature.

**CHAPITRE IV. — FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.**

Les Budgets économiques donnent un appoint disponible de . . . . .	714 47
On n'a pas disposé du crédit alloué pour les frais de bureau spéciaux de statistique à établir dans les provinces . . . . .	25,000 »
TOTAL. . . . . fr.	<u>25,714 47</u>

**CHAPITRE V. — FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.**

Ce chapitre donne un restant disponible de fr. 4,166 22 c<sup>s</sup>, dans lequel figure une somme de fr. 4,156 26 c<sup>s</sup>, provenant de la vacature du commissariat de l'arrondissement de Roulers, qui a été réuni ensuite à celui de Thielt.

**CHAPITRE VI. — ENCOURAGEMENTS POUR L'AMÉLIORATION DE LA VOIRIE VICINALE.**

Cette allocation laisse un appoint non absorbé de fr. 188 48 c<sup>s</sup>.

**CHAPITRE VII. — FÊTES NATIONALES.**

Le crédit alloué présente un excédant de fr. 65 51 c<sup>s</sup>, qui n'a pu être absorbé, parce qu'il est inférieur à une créance restant à liquider. Cette créance est comprise dans le projet de loi de crédits supplémentaires soumis à la Législature.

**CHAPITRE VIII. — EAUX DE SPA.**

Crédit absorbé.

**CHAPITRE IX. — CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL A LIÈGE.**

L'allocation de 155,000 francs laisse un excédant de 55 centimes, à cause de l'indivisibilité par trois du crédit global de 400,000 francs.

**CHAPITRE X.**

Les fonds votés pour les frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement en matière de listes électorales, n'ont pas été complètement absorbés; il reste un excédant de fr. 98 12 c<sup>s</sup>.

**CHAPITRE XI. — MILICE.**

Les crédits de la milice présentent une somme disponible de fr. 4,043 31 c<sup>s</sup>.  
Cet excédant provient de ce qu'il n'y a pas eu de levée en 1848.

**CHAPITRE XII. — GARDE CIVIQUE.**

Les allocations de la garde civique laissent un disponible de fr. 9,565 94 c<sup>s</sup>, qui se compose comme suit :

1° Appoint disponible de l'allocation annuelle . . . . .	51 56
2° Frais d'équipement . . . . .	8,043 55

La réorganisation de la garde civique n'a pas été assez avancée pour qu'il pût être fait emploi de ces excédants.

3° Le nombre de légions de garde civique n'ayant pas atteint le

A REPORTER. . . . . fr.	<u>8,095 11</u>
-------------------------	-----------------

	REPORT. . . . . fr.	8,095 11
chiffre présumé, celui des drapeaux a été également inférieur aux prévisions . . . . .		1,270 85
	TOTAL. . . . . fr.	<u>9,365 94</u>

### CHAPITRE XIII.

Les récompenses honorifiques et pécuniaires, pour actes de dévouement et de courage, varient chaque année. Le crédit pour cet objet n'est qu'éventuel; le restant libre est de 2,603 francs.

### CHAPITRE XIV. — DOTATION DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE LA CROIX DE FER.

Le restant disponible de fr. 258 06 c' résulte de décès des titulaires.

### CHAPITRE XV. — ÉCOLE VÉTÉRINAIRE.

Appoint disponible : 89 centimes.

### CHAPITRE XVI. — AGRICULTURE.

1° Indemnités pour bestiaux abattus . . . . .	56,716 82
2° Service vétérinaire . . . . .	32,218 90
3° Appoints des autres articles de ce chapitre . . . . .	249 48
	<u>TOTAL. . . . . fr. 89,185 20</u>

L'excédant de fr. 56,716 82 c' provient des réductions opérées sur le taux des indemnités, et celui de fr. 32,218 90 c' des diminutions introduites dans le taux des frais de route et de séjour des vétérinaires, par les arrêtés royaux des 27 et 29 août 1847.

### CHAPITRE XVII. — INDUSTRIE.

Les deux articles de ce service donnent ensemble un appoint disponible de fr. 722 45 c'.

### CHAPITRE XVIII. — INSTRUCTION PUBLIQUE. — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

#### ART. 2. — *Frais des jurys d'examen pour les grades académiques.*

La loi du 18 avril 1848 a réduit notablement les indemnités des membres des jurys; il en est résulté une économie de fr. 23,495 77 c'.

#### ART. 5. — *Dépenses du concours universitaire : fr. 8,279 18 c'.*

Cet excédant provient du nombre restreint des concurrents.

Les allocations de l'enseignement moyen laissent un appoint de 38 centimes.

Le crédit de l'enseignement primaire est éventuel; il présente un excédant de fr. 925 86 c'. On a jugé qu'on pourrait diminuer les chiffres des subsides accordés aux établissements de sourds-muets et d'aveugles; il résulte de cette diminution un excédant de crédit de 5,550 francs.

L'allocation portée au Budget de 1849 a été réduite en conséquence.

## CHAPITRE XIX. — LETTRES ET SCIENCES.

Le total des appoints disponibles, fr. 479 72 c<sup>s</sup>, se divise ainsi : 1<sup>o</sup> économie réalisée sur le loyer de la succursale des archives, 294 francs, et 2<sup>o</sup> appoints sur les autres articles, fr. 188 06 c<sup>s</sup>.

## CHAPITRE XX. — BEAUX-ARTS.

Excédant disponible: fr. 6,012 74 c<sup>s</sup>.

La somme de fr. 12 74 c<sup>s</sup> se compose des divers petits appoints disponibles de ce chapitre; quant à la somme de 6,000 francs, elle n'a pas été employée, parce que des propriétaires voisins de l'académie royale d'Anvers se sont opposés aux travaux d'agrandissement et à la construction d'ateliers permanents près de cette académie.

## CHAPITRE XXI. — SERVICE DE SANTÉ.

L'excédant de fr. 1,020 57 c<sup>s</sup> provient principalement d'économies réalisées sur les frais des commissions médicales provinciales.

## CHAPITRE XXII. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

Reliquat : fr. 1,404 96 c<sup>s</sup>.

## CHAPITRE XXIII.

Le crédit de deux millions, voté par la loi du 18 avril 1848, pour aider au maintien du travail, donne un restant disponible de fr. 815 22 c<sup>s</sup>.

CHAPITRE XXIII<sup>bis</sup>. — (*Pour mémoire.*)

La somme de 7,000 francs, allouée par la loi du 28 mars 1848, pour frais d'appropriation des musées royaux, a été complètement absorbée.

## CHAPITRE XXIV. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Les allocations qui se rapportaient à des crédits figurant au Budget ont été rattachées à ces crédits, et les sommes comprises sous les articles 7, 8 et 9 de ce chapitre ont été complètement absorbées.

Le crédit spécial de 8,480 francs, voté par l'art. 4 de la loi du 28 mai 1848, pour payer les dépenses provenant des mesures prises par l'arrêté royal du 15 novembre 1847, à l'effet de prévenir la falsification de la graine de lin à semer, laisse un excédant disponible de fr. 941 95 c<sup>s</sup>.



## COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 1 <sup>er</sup> janv. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 20 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>						
	ADMINISTRATION CENTRALE.						
	<i>Personnel.</i>						
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	•	•	•	•	21,000
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres crédits alloués au Budget. . . . .	202,050	•	•	•	•	202,050
	<i>Matériel.</i>						
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. . . . .	30,000	•	•	•	•	30,000
	<i>Frais de déplacement.</i>						
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .	3,500	•	•	•	•	3,500
	<b>TOTAUX. . . fr.</b>	256,550	•	•	•	•	256,550
	<b>CHAPITRE II.</b>						
	PENSIONS ET SECOURS.						
1	Pensions. . . . .	150,000	•	18,000	•	•	168,000
	<i>Crédit supplémentaire. (Loi du 21 juin 1840, art. 6 du chapitre XXIV.)</i>						
2	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves . . . . .	5,000	•	•	•	•	5,000
3	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	7,000	•	•	•	•	7,000
	<b>TOTAUX. . . fr.</b>	162,000	•	18,000	•	•	180,000

## DE L'INTÉRIEUR PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 39 de la loi du 15 mai 1816.)	Total.		
•	21,000 •	21,000 •	•	•	•	•	Crédit absorbé.
•	202,050 •	202,011 51	38 60	•	38 60	•	Appoint resté libre.
•	50,000 •	29,999 90	• 10	•	• 10	•	Id.
•	5,500 •	1,702 20	1,797 71	•	1,797 71	•	Portion de crédit non absorbée.
•	256,550 •	254,713 50	1,856 50	•	1,856 50	•	
•	168,000 •	167,918 41	81 59	•	81 59	•	Appoint libre.
•	5,000 •	4,907 34	92 66	•	92 66	•	Portion de crédit non absorbée.
•	7,000 •	7,000 •	•	•	•	•	Crédit absorbé.
•	180,000 •	179,825 75	174 25	•	174 25	•	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 1 <sup>er</sup> janv. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE III.</b> STATISTIQUE GÉNÉRALE.						
1	Frais de publication des travaux de la division de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. . . .	24,050	•	•	•	•	24,050
2	Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication, relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie.	•	75,000	•	•	•	75,000
	TOTAUX. . . fr.	24,050	75,000	•	•	•	99,050
	<b>CHAPITRE IV.</b> FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.						
1	Province d'Anvers . . . . .	97,000	•	•	•	•	97,000
2	— de Brabant . . . . .	105,975	•	•	•	•	105,975
3	— de la Flandre occidentale . . . . .	98,250	•	•	•	•	98,250
4	— de la — orientale . . . . .	100,200	•	•	•	•	100,200
5	— du Hainaut . . . . .	109,470	•	•	•	•	109,470
6	— de Liège. . . . .	100,100	4,500	•	•	•	104,600
7	— du Limbourg . . . . .	85,697	•	•	•	•	85,697
8	— de Luxembourg . . . . .	89,700	•	•	•	•	89,700
9	— de Namur . . . . .	88,400	•	•	•	•	88,400
10	Frais de bureaux spéciaux à établir dans les gouvernements provinciaux . . . . .	25,000	•	•	•	•	25,000
	TOTAUX. . . fr.	899,882	4,500	•	•	•	904,382
	<b>CHAPITRE V.</b> FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.						
1	Traitement des commissaires d'arrondissement.	191,100	•	•	•	•	191,100
2	Émoluments pour frais de bureau . . . . .	112,772	•	•	•	•	112,772
3	Frais de route et de tournées. Crédit supplémentaire. — Art. 1 <sup>er</sup> du chapitre 24. Loi du 21 juin 1849. fr. 1,464 75 Crédit supplémentaire. — Loi du 4 juin 1850 . . . . . 1,554 75						
	TOTAL. . . fr.	22,500	•	3,010 50	•	•	25,510 50
	TOTAUX. . . fr.	326,372	•	3,010 50	•	•	329,382 50

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 20 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
•	24,050 "	20,720 78	3,329 22	•	3,329 22	•	Restant de crédit non absorbé à la clôture du Budget.
•	75,000 "	74,988 71	11 29	•	11 29	•	Appoint disponible.
•	90,050 "	95,709 40	5,640 51	•	5,640 51	•	
•	97,000 "	96,938 58	11 42	•	11 42	•	Il est resté disponible :
•	103,975 "	103,974 92	" 78	•	" 78	•	Anvers . . . . . fr. 11 42 (*)
•	98,250 "	97,778 34	471 66	•	471 66	•	Brabant . . . . . " 78
•	100,200 "	100,165 15	56 85	•	56 85	•	Flandre occidentale . . . . . 471 66
•	109,470 "	109,469 56	" 64	•	" 64	•	Flandre orientale . . . . . 56 85
•	104,000 "	104,000 "	"	•	"	•	Hainaut . . . . . " 64
•	85,697 "	85,592 98	104 02	•	104 02	•	Liège . . . . . néant.
•	89,700 "	89,652 95	67 77	•	67 77	•	Limbourg . . . . . 104 02
•	88,400 "	88,378 67	21 55	•	21 55	•	Luxembourg . . . . . 67 77
•	25,000 "	"	25,000 "	•	25,000 "	•	Namur . . . . . 21 55
•	904,582 "	878,667 55	25,714 47	•	25,714 47	•	Ce crédit de 25,000 francs concerne la statistique. Il est resté sans emploi.
							(*) Toutes les dépenses ayant été liquidées.
•	191,100 "	186,945 74	4,156 26	•	4,156 26	•	Cette somme avait été portée au Budget pour le traitement d'un commissaire d'arrondissement à Roulers, qui n'a pas été nommé.
•	112,772 "	112,771 04	" 96	•	" 96	•	Cette somme est restée disponible après avoir payé toutes les dépenses. Il est à remarquer que le commissaire d'arrondissement de Thielt, qui a géré celui de Roulers, a touché les frais de bureau et non le traitement.
•	25,510 50	25,510 50	9 "	•	9 "	•	Excédant disponible.
•	529,591 50	525,225 28	4,166 22	•	4,166 22	•	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 1 <sup>er</sup> janv. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE VI.</b> VOIRIE VICINALE.						
	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale . . . . .	500,000	.	.	.	.	500,000
	TOTAUX. . . fr.	500,000	.	.	.	.	500,000
	<b>CHAPITRE VII.</b> FÊTES NATIONALES.						
	Frais de célébration des fêtes nationales. Crédit supplémentaire. art. 5, chap. 24. Loi du 21 juin 1849. . . . .	30,000	.	16,964 47	.	.	46,964 47
	TOTAUX. . . fr.	30,000	.	16,964 47	.	.	46,964 47
	<b>CHAPITRE VIII.</b> EAUX DE SPA.						
	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa. . . . .	20,000	.	.	.	.	20,000
	TOTAUX. . . fr.	20,000	.	.	.	.	20,000
	<b>CHAPITRE IX.</b> CONSTRUCTION ET RESTAURATION D'HÔTELS PROVINCIAUX.						
	Deuxième tiers d'une somme de 400,000 francs pour la restauration du palais de Liège. . . . .	.	155,000	.	.	.	155,000
	TOTAUX. . . fr.	.	155,000	.	.	.	155,000
	<b>CHAPITRE X.</b> RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.						
	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1843. Crédit supplémentaire, loi du 4 juin 1850. <i>Moniteur</i> , n° 157 . . . . .	500	.	500	.	.	1,000
	TOTAUX. . . fr.	500	.	500	.	.	1,000

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS					Observations.
A DÉCUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du Budget	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, si annuler définitivement	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1836)	Total.		
°	500,000 °	200,811 82	188 18	°	188 18	°	Appoint disponible
°	300,000 °	200,811 82	188 18	°	188 18	°	
°	46,064 47	46,898 96	65 51	°	65 51	°	Appoint reste disponible, parce qu'il n'est pas assez élevé pour solder une créance restant due et comprise dans une demande de crédit supplémentaire soumise à la Législature.
°	46,064 47	46,898 96	65 51	°	65 51	°	
°	20,000 °	20,000 °	°	°	°	°	Credit absorbé.
°	20,000 °	20,000 °	°	°	°	°	
°	155,000 °	152,999 67	° 55	°	° 35	°	Appoint disponible par suite de l'indivisibilité exacte par tiers de la somme de 400,000 francs, allouée pour la restauration du palais de Liège
°	155,000 °	152,999 67	° 55	°	° 55	°	
°	1,000 °	901 88	98 12	°	98 12	°	Partie de crédit restée sans emploi.
°	1,000 °	901 88	98 12	°	98 12	°	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 1 <sup>er</sup> janv. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE XI.</b> <b>MILICE.</b>						
1	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription . . . . .	1,600 "	"	"	"	1,600 "	
2	Vacation des officiers de santé en matière de milice. Primes pour arrestations de réfractaires. Crédit supplémentaire, loi du 4 juin 1850. . .	7,000 "	"	1,114 57	"	8,114 57	
	TOTAUX. . . fr.	8,600 "	"	1,114 57	"	9,714 57	
	<b>CHAPITRE XII.</b> <b>GARDE CIVIQUE.</b>						
	Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civile, des aides de camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achats, entretien et réparations des armes et équipements de la garde civile. — Frais d'armement et d'équipement de la garde civile. Crédit supplémentaire, loi du 21 juin 1840. Art. 2 du chap. 24, de . . . fr. 50,576 80 Confection et distribution de drappeaux de la garde civile, art. 5 du chap. 24. Loi du 21 juin 1840. fr. 18,601 65	20,000 "	"	48,978 45	"	68,978 45	
	TOTAUX. . . fr.	20,000 "	"	48,978 45	"	68,978 45	
	<b>CHAPITRE XIII.</b> <b>RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.</b>						
	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage. . . . .	8,200 "	"	"	"	8,200 "	
	TOTAUX. . . . .	8,200 "	"	"	"	8,200 "	
	<b>CHAPITRE XIV.</b> <b>LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.</b>						
1	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires et pension de 100 francs par personne, aux décorés de la croix de fer peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins. — Pensions et subsides restant dus à des décorés de la croix de fer, loi du 21 juin 1849. Art. 4 du chap. 24 . . . . .	90,000 "	"	1,167 50	"	91,167 "	
2	Subside du fonds spécial des blessés de septembre.	"	25,000 "	"	"	25,000 "	
	TOTAUX. . . fr.	90,000 "	25,000 "	1,167 50	"	116,167 "	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 20 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
•	1,000 •	155 45	1,464 57	•	1,464 57	•	Ce crédit n'a pas été totalement employé, parce qu'il n'y a pas eu de levée de mûche en 1848.
•	8,114 57	5,553 85	2,578 74	•	2,578 74	•	Restant disponible.
•	9,714 57	5,671 26	4,043 51	•	4,043 51	•	
•	68,978 43	59,612 49	9,365 94	•	(a 9,365 94	•	a) Cette somme se compose comme suit : 1° Fr. 51 84 c., appoint disponible de l'allocation de 20,000 francs; 2° Fr. 8,043 85 c., restant du crédit de fr. 30,376 80 c., alloué pour les frais d'armement et d'équipement; il provient de ce qu'un certain nombre de ceinturons en transformation ont été mis au rebut et que, parmi les fusils envoyés à réparer à la manufacture d'armes, un certain nombre a été déclaré hors de service; 3° Fr. 1,270 85 c. du crédit des drapeaux, parce que tous les drapeaux commandés n'ont pas dû être exécutés, quelques légions n'ayant pu s'organiser jusqu'à ce jour.
•	68,978 43	59,612 40	9,365 94	•	9,365 94	•	
•	8,200 •	5,595 •	2,605 •	•	2,605 •	•	Les dépenses sont restées en dessous des prévisions; les imputations à faire sur cette allocation sont d'ailleurs très-variables et dépendent du nombre des traits de courage et de dévouement qui ont lieu dans le cours d'une année.
•	8,200 •	5,595 •	2,605 •	•	2,605 •	•	
•	91,167 50	90,009 44	258 06	•	258 06	•	Portion de crédit restée libre par suite de décès.
•	25,000 •	25,000 •	•	•	•	•	Crédit absorbé.
•	116,167 50	115,009 44	258 06	•	258 06	•	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 1 <sup>er</sup> janv. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE XV.</b>						
	<i>ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.</i>						
1	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. Jury d'examen . . . . .	155,500	•	•	•	•	155,500
2	Subside à la Société d'horticulture de Bruxelles . . . . .	24,000	•	•	•	•	24,000
	<b>TOTAUX. . . . fr.</b>	<b>177,500</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>177,500</b>
	<b>CHAPITRE XVI.</b>						
	<i>AGRICULTURE.</i>						
1	Indemnité pour bestiaux abattus . . . . .	200,000	•	•	•	•	200,000
2	Service vétérinaire :						
	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture. . . . .	105,500	•	•	•	•	105,500
3	Encouragements à l'agriculture :						
	Crédit supplémentaire (loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 151) fr. 25,000						
	Crédit supplémentaire (loi du 21 juin 1849) . . . . . 21,822 16	202,800	•	46,822 16	•	•	350,622 16
4	Courses de chevaux :						
	a. Frais des courses de chevaux du Gouvernement et subsides à des sociétés de courses . . . . fr. 29,200						
	b. Récompenses à allouer aux agents de la force publique qui se distinguent par leur zèle à constater les délits de chasse. . . . . 5,000	52,200	•	•	•	•	32,000
	<b>TOTAUX. . . . fr.</b>	<b>628,500</b>	<b>•</b>	<b>46,822 16</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>675,322 16</b>
	<b>CHAPITRE XVII.</b>						
	<i>INDUSTRIE.</i>						
	<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>						
1	Encouragements à l'industrie. . . . .	65,000	•	150,000	•	•	215,000
2	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; publication de brevets, frais d'administration, personnel et matériel . . . . .	17,500	•	•	•	•	17,500
3	Musée de l'industrie nationale . . . . .	40,000	•	•	•	•	40,000
	<b>TOTAUX. . . . fr.</b>	<b>122,500</b>	<b>•</b>	<b>150,000</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>272,500</b>

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
»	153,500 »	153,499 11	» 89	»	89 »	»	Appoint disponible.
»	24,000 »	24,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	177,500 »	177,499 11	» 89	»	89 »	»	
»	200,000 »	145,283 18	56,716 82	»	56,716 82	»	Les sommes disponibles aux articles 1 et 2 du chapitre XVI proviennent des économies réalisées, par suite des arrêtés royaux des 27 et 29 avril 1847. On a proposé une réduction sur ces deux articles au Budget de 1851.
»	103,500 »	71,281 10	32,218 90	»	32,218 90	»	
»	359,622 16	359,585 86	256 50	»	256 50	»	Restant du crédit non absorbé.
»	32,200 »	32,186 82	13 18	»	13 18	»	Appoint disponible.
»	675,322 16	586,156 96	89,195 20	»	89,195 20	»	
»	215,000 »	214,279 94	720 06	»	720 06	»	Portion de crédit non absorbée.
»	17,300 »	17,298 78	1 22	»	1 22	»	Appoint disponible.
»	40,000 »	39,998 85	1 15	»	1 15	»	Id.
»	272,500 »	271,577 57	722 43	»	722 43	»	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi de Budget du 4 <sup>er</sup> janv. 1846.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE XVIII.</b>						
	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE.</b>						
	<i>Enseignement supérieur.</i>						
1	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. — Bourses. — Matériel.	631,800	"	"	"	631,800	
2	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	92,000	"	"	"	92,000	
3	Dépenses du concours universitaire.	15,000	"	"	"	15,000	
	<i>Enseignement moyen.</i>						
4	Frais d'inspection des athénées et collèges. — Partie des frais du concours	10,000	"	"	"	10,000	
5	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage; partie des frais du concours	210,000	"	"	"	210,000	
6	Indemnité aux professeurs démissionnés des athénées et des collèges	5,000	"	"	"	5,000	
	<i>Enseignement primaire.</i>						
7	Frais d'administration. — Inspection civile. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale, et subsides aux communes. — Matériel, constructions, réparations et ameublement d'écoles. — Encouragements. — Subsides à des établissements spéciaux. — Enseignement normal. — Ecoles primaires supérieures	1,146,658	40	"	"	1,146,658 40	
8	Subside pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	20,000	"	"	"	20,000	
	<b>TOTAUX. . . fr.</b>	<b>2,150,458</b>	<b>40</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>2,150,458 40</b>	
	<b>CHAPITRE XIX.</b>						
	<b>LETTRES ET SCIENCES.</b>						
1	Encouragements, souscriptions, achats, publication des <i>Chroniques belges inédites</i> et des documents rapportés d'Espagne. — Exécution et publication de la carte géologique	56,000	12,000	"	"	68,000	
2	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts	40,000	"	"	"	40,000	
3	Observatoire royal.	24,000	"	"	"	24,000	
4	Bibliothèque royale	65,000	"	"	"	65,000	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.				OBSERVATIONS.	
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.				
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (ART 20 de la loi du 15 mai 1846)	Total.		EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.
"	651,800	651,400 24	590 76	"	(a 590 76	"	a) Économie réalisée par suite d'un décès.
"	92,000	68,504 95	25,495 77	"	(b 25,495 77	"	b) Pendant l'année, les indemnités des membres, des jurys ont été considérablement réduites par l'adoption de la loi du 18 avril 1848.
"	15,000	6,720 82	8,270 18	"	(c 8,270 18	"	c) Cet excédant provient du nombre restreint de concurrents.
"	10,000	9,999 62	" 58	"	(d " 58	"	d) Appoint disponible.
"	210,000	210,000	"	"	"	"	Crédit absorbé
"	5,000	5,000	"	"	"	"	Id.
"	1,146,658 40	1,145,732 54	925 86	"	(e 925 86	"	e) Le crédit pour l'instruction primaire, n'étant qu'éventuel, présente un excédant de fr. 925 86 es.
"	20,000	14,450	5,550	"	(f 5,550	"	f) Le montant des subsides accordés aux établissements des sourds-muets et d'aveugles a été diminué en 1848; une réduction a été portée de ce chef au crédit demandé au Budget de 1849.
"	2,150,458 40	2,091,816 45	58,641 95	"	58,641 95	"	
"	68,000	67,999 81	" 19	"	" 19	"	Appoint resté libre.
"	40,000	40,000	"	"	"	"	Crédit absorbé
"	24,000	24,000	"	"	"	"	Id.
"	65,000	64,999 51	" 49	"	" 49	"	Appoint disponible.

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Art.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 1 <sup>er</sup> janv. 1848		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. ( art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
5	Musée royal d'histoire naturelle. — Seconde moitié des frais d'établissement d'armoires et d'appropriation des galeries de ce musée. . . . .	14,000	12,500	•	•	•	26,500
6	Subside à l'association des Hollandistes pour la publication des <i>Acta sanctorum</i> . . . . .	•	6,000	•	•	•	6,000
7	Archives du royaume. — Frais d'administration. (Personnel et matériel.) . . . . .	26,550	•	•	•	•	26,550
8	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> . . . . .	4,000	•	•	•	•	4,000
9	Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copie de documents concernant l'histoire nationale. . . . .	15,000	•	•	•	•	15,000
10	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État . . . . .	5,500	•	•	•	•	5,500
	TOTAUX . . . fr.	247,850	50,500	•	•	•	278,550
	CHAPITRE XX						
	BEAUX-ARTS						
1	Encouragements, souscriptions, achats. — Concours de composition musicale. — Pensions des lauréats. — Académie et école des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers — Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats — Ecole royale de gravure . . . . .	112,500	12,000	•	•	•	124,500
2	Académie royale d'Anvers. . . . .	25,000	6,000	•	•	•	31,000
3	Conservatoire royal de musique de Bruxelles . . . . .	45,000	•	•	•	•	45,000
4	— — de Liège. . . . .	19,000	•	•	•	•	19,000
5	Musée royal de peinture et de sculpture . . . . .	15,000	•	•	•	•	15,000
6	— d'armes, d'armures et d'antiquités . . . . .	15,000	•	•	•	•	15,000
7	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes. — Salaire des gardiens . . . . .	2,000	•	•	•	•	2,000
8	Dernier septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon. — Pédestal de cette statue. — Crédit supplémentaire (loi du 21 juin 1840) . . . . .	•	25,000	10,000	•	•	35,000
9	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces. — Médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	10,000	•	•	•	•	10,000

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
"	26,500 "	26,499 10	" 84	"	" 84	"	Appoint disponible.
"	6,000 "	6,000 "	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	26,350 "	26,344 30	5 70	"	5 70	"	Appoint disponible.
"	4,000 "	3,993 25	6 75	"	6 75	"	Id.
"	15,000 "	14,825 01	174 09	"	174 09	"	Id.
"	3,500 "	3,208 54	291 66	"	291 66	"	Cette somme reste disponible par suite d'une réduction sur le prix du loyer.
"	278,350 "	277,870 28	479 72	"	479 72	"	
"	124,500 "	124,499 89	" 11	"	" 11	"	Appoint disponible.
"	51,000 "	25,000 "	6,000 "	"	6,000 "	"	Cette somme a été votée pour les travaux d'agrandissement et la construction d'ateliers permanents près de l'Académie d'Anvers. Ces travaux sont restés en état de projet : de là la non-liquidation du subsidé.
"	45,000 "	45,000 "	"	"	"	"	
"	19,000 "	19,000 "	"	"	"	"	
"	15,000 "	15,000 "	"	"	"	"	
"	15,000 "	14,999 96	" 04	"	" 04	"	Appoint non employé.
"	2,000 "	1,999 61	" 39	"	" 39	"	Id.
"	55,000 "	55,000 "	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	10,000 "	10,000 "	"	"	"	"	Id.

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 1 <sup>er</sup> janv. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
10	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes, pour la restauration des monuments. — Commission royale des monuments . . . . .	50,000 »	5,000 »	»	»	»	41,000 »
11	Exposition nationale des beaux-arts . . . . .	»	20,000 »	»	»	»	20,000 »
	TOTAUX. . . fr.	270,500 »	68,000 »	10,000 »	»	»	357,500 »
	<b>CHAPITRE XXI.</b>						
	<b>SERVICE DE SANTÉ.</b>						
1	Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies : Crédit supplémentaire de 5,000 francs, alloué par la loi du 21 juin 1849. Crédit supplémentaire de fr. 5,100 90 c., alloué par la loi du 4 juin 1850 . . . . .	59,500 »	»	10,100 00	»	»	49,600 90
2	Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsides aux élèves sages-femmes. — Subsides aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues : Crédit supplémentaire (loi du 28 mai 1848). . . . . fr. 40,000 » Crédit supplémentaire (loi du 28 juin 1849) . . . . . 1,810 92 Crédit supplémentaire (loi du 4 juin 1850) . . . . . 10,000 »	25,500 »	»	51,810 92	»	»	75,110 92
3	Académie royale de médecine . . . . .	25,000 »	»	»	»	»	25,000 »
	TOTAUX. . . fr.	87,300 »	»	62,001 12	»	»	140,801 12
	<b>CHAPITRE XXII</b>						
	<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>						
»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Crédit supplémentaire (loi du 21 juin 1849, art. 10, chap. XXIV). . . . .	9,000 »	»	2,850 »	»	»	12,750 »
	TOTAUX. . . fr.	9,000 »	»	2,850 »	»	»	12,750 »
	<b>CHAPITRE XXIII.</b>						
»	Crédit de deux millions . . . . .	»	»	2,000,000 »	»	»	2,000,000 »
	TOTAUX. . . fr.	»	»	2,000,000 »	»	»	2,000,000 »

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848

		DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS					Observations.
A DÉBOUTER, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du budget	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES			FACILITANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Credits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Credits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1836)	Total.		
"	41,000 "	40,988 22	11 78	"	11 78	"	Portion de crédit restée libre
"	20,000 "	19,999 58	0 42	"	0 42	"	Id. id
"	557,500 "	551,487 26	6,012 74	"	6,012 74	"	
"	49,690 90	48,702 45	928 45	"	928 45	"	Cette somme de fr 928 45 <sup>11</sup> représente celle qui aurait été répartie entre quelques commissions médicales provinciales, dans le cas où ces collèges auraient demandé, comme celui de la Flandre orientale, une augmentation d'allocation destinée aux jetons de présence
"	75,110 22	75,020 10	90 12	"	90 12	"	Appoint disponible
"	25,000 "	24,998 "	2 "	"	2 "	"	Id.
"	149,801 12	148,780 55	1,020 57	"	1,020 57	"	
"	12,750 "	11,545 04	1,404 96	"	1,404 96	"	Appoint disponible
"	12,750 "	11,545 04	1,404 96	"	1,404 96	"	
"	2,000,000 "	1,999,486 78	513 22	"	513 22	"	Restant disponible
"	2,000,000 "	1,999,486 78	513 22	"	513 22	"	

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 1 <sup>er</sup> janv. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 20 de la loi du 45 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE XXIII bis.</b>						
*	Frais d'appropriation des musées royaux (loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> 151). . . . .	"	"	7,000 "	"	7,000 "	
	TOTAUX. . . . fr.	"	"	7,000 "	"	7,000 "	
	<b>CRÉDIT SPÉCIAL.</b>						
*	Alloué par l'art. 4 de la loi du 28 mai 1848, pour payer les dépenses provenant des mesures prises par l'arrêté royal du 15 novembre 1847, à l'effet de prévenir la falsification de la graine de lin à semer . . . . .	"	"	8,480 "	"	8,480 "	
	TOTAUX. . . . fr.	"	"	8,480 "	"	8,480 "	
	<b>CHAPITRE XXIV.</b>						
1	Frais de route et de séjour dus à des commissaires d'arrondissement, la somme de . . . . . fr. 1,464 75	"	"	"	"	"	
2	Frais d'armement et d'équipement de la garde civique . . . . . 50,576 80	"	"	"	"	"	
3	Confection et distribution des drapeaux à la garde civique. . . 18,001 65	"	"	"	"	"	
4	Pensions et subsides restant dus à des décorés de la Croix de fer . . . 1,167 50	"	"	"	"	"	
5	Célébration des fêtes nationales . . 16,064 47	"	"	"	"	"	
6	Pensions à charge du trésor . . . 18,000 "	"	"	"	"	"	
7	Musées royaux. — Travaux d'appropriation. .	"	"	6,300 "	"	6,300 "	
8	Exposition de tableaux et d'objets d'art du Musée royal . . . . .	"	"	5,500 "	"	5,500 "	
9	Frais de transport d'une collection de plâtres achetée à Athènes . . . . .	"	"	5,067 10	"	5,067 10	
10	Dépenses imprévues. . . . . 2,850 "	"	"	"	"	"	
	TOTAUX. . . . fr.	"	"	14,867 10	"	14,867 10	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 20 de la loi du 15 mai 1864.)	Total.		
"	7,000	7,000	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	7,000	7,000	"	"	"	"	
"	8,480	7,538 05	941 95	"	041 95	"	Appoint disponible.
"	8,480	7,538 05	941 95	"	041 95	"	
"	"	"	"	"	"	"	1 <sup>o</sup> Cette somme a été ajoutée à l'art. 3 du cha- pitre V du Budget de 1848.
"	"	"	"	"	"	"	2 <sup>o</sup> Cette somme a été ajoutée à l'article unique du chap. XII du Budget de 1848.
"	"	"	"	"	"	"	3 <sup>o</sup> Cette somme a été ajoutée à l'article unique du chap. XII du Budget de 1848.
"	"	"	"	"	"	"	4 <sup>o</sup> Cette somme a été portée à l'art. 1 <sup>er</sup> du cha- pitre XIV du Budget de 1848.
"	"	"	"	"	"	"	5 <sup>o</sup> Cette somme a été portée à l'article unique du chap. VII du Budget de 1848.
"	"	"	"	"	"	"	Somme portée à l'art. 1 <sup>er</sup> du chap. II du Budget de 1848.
"	6,500	6,500	"	"	"	"	Crédit absorbé.
"	3,500	3,500	"	"	"	"	Id.
"	5,067 10	5,067 10	"	"	"	"	Id.
"	"	"	"	"	"	"	Somme portée à l'article unique du chap. XXII du Budget de 1848.
"	14,867 10	14,867 10	"	"	"	"	

## DÉVELOPPEMENTS

DU

### COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
	<i>Administration centrale. — Personnel.</i>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
•	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 »	Crédit absorbé
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	21,000 »	
	<b>ART. 2.</b>		
•	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués au Budget. . . . .	202,011 51	Crédit . . . . . fr. 202,050 » Dépenses . . . . . 202,011 51
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	202,011 51	Excédant de crédit. . . . . 38 69
	<b>ART. 5.</b>		
	<i>Matériel.</i>		
•	Fournitures des bureaux, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses . . . . .	20,999 00	Crédit . . . . . fr. 30,000 » Dépenses . . . . . 20,999 00
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	20,999 00	Excédant de crédit. . . . . » 10
	<b>ART. 4.</b>		
	<i>Frais de déplacement.</i>		
•	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires . . . . .	1,702 29	Crédit . . . . . fr. 3,500 » Dépenses . . . . . 1,702 29
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	1,702 29	Excédant de crédit. . . . . 1,797 71
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<i>Pensions et secours.</i>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
•	Pensions . . . . .	167,918 41	Crédit . . . . . fr. 150,000 » Id. supplémentaire . . . . . 18,000 »
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	167,918 41	Dépenses . . . . . 168,000 » 167,918 41
			Excédant de crédit. . . . . 81 59

## INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES.

Lettre ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE II (suite).</b>		
	ART. 2.		
	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves . . . . .	4,907 54	Crédit . . . . . fr. 5,000 - Dépenses . . . . . 4,907 54
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	4,907 54	Excédant de crédit. . . . . 92 66
	ART. 3.		
	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	7,000 »	Le crédit est absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	7,000 »	
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	Statistique générale.		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
	Frais de publication des travaux de la division de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. . . . .	20,720 78	Crédit . . . . . fr. 24,050 - Dépenses . . . . . 20,720 78
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	20,720 78	Excédant de crédit. . . . . 3,329 22
	ART. 2.		
	Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie . . . . .	74,988 71	Crédit . . . . . fr. 75,000 - Dépenses . . . . . 74,988 71
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	74,988 71	Excédant de crédit. . . . . 11 29
	<b>CHAPITRE IV.</b>		
	Frais de l'administration dans les provinces.		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
	<i>Province d'Anvers.</i>		
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	57,700 »	
b.	Traitement des employés et gens de service . . . . .	40,997 29	
c.	Frais de route et de séjour. . . . .	1,501 »	
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux. . . . .	96,988 58	Crédit . . . . . fr. 97,000 - Dépenses . . . . . 96,988 58
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	16,700 20	Excédant de crédit. . . . . 11 42
f.	Dépenses imprévues. . . . .	»	
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	96,988 58	

## INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE IV (suite).</b>			
<b>ART. 2.</b>			
<i>Province de Brabant.</i>			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	37,053 54	
b.	Traitement des employés et gens de service . . . . .	49,525 65	
c.	Frais de route et de séjour. . . . .	152 »	
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux. . . . .	"	
e.	Frais de bureau, d'impressions, reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	19,283 25	
f.	Dépenses imprévues. . . . .	"	
	<b>TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.</b>	<b>105,974 22</b>	Crédit . . . . . fr. 105,975 » Dépenses . . . . . 105,974 22 Excédant de crédit. . . . . » 78
<b>ART. 3.</b>			
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	35,700 »	
b.	Traitement des employés et gens de service. . . . .	45,299 04	
c.	Frais de route et de séjour. . . . .	1,510 »	
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux. . . . .	"	
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. . . . .	17,460 50	
f.	Dépenses imprévues. . . . .	"	
	<b>TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.</b>	<b>97,778 54</b>	Crédit . . . . . fr. 98,250 » Dépenses . . . . . 97,778 54 Excédant de crédit. . . . . 471 66
<b>ART. 4.</b>			
<i>Province de la Flandre orientale.</i>			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	53,700 »	
b.	Traitement des employés et gens de service . . . . .	44,896 04	
c.	Frais de route et de séjour. . . . .	420 »	
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux. . . . .	"	
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	21,147 11	
f.	Dépenses imprévues. . . . .	"	
	<b>TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.</b>	<b>100,165 15</b>	Crédit . . . . . fr. 100,300 » Dépenses . . . . . 100,165 15 Excédant de crédit. . . . . 36 85

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Littera ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE IV (suite).</b>			
<b>ART. 5.</b>			
<i>Province de Hainaut.</i>			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	56,950 »	
b.	Traitement des employés et gens de service . . . . .	52,840 »	
c.	Frais de route et de séjour. . . . .	928 23	
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux. . . . .	»	109,469 56
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	18,518 10	
f.	Dépenses imprévues. . . . .	455 04	
<b>TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.</b>		<b>109,469 56</b>	Crédit . . . . . fr. 109,470 » Dépenses . . . . . 109,469 56 Excédant de crédit. . . . . » 64
<b>ART. 6.</b>			
<i>Province de Liège.</i>			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	57,700 »	
b.	Traitement des employés et gens de service . . . . .	44,814 20	
c.	Frais de route et de séjour. . . . .	675 80	
d.	Loyer de l'hôtel occupé par le gouverneur et les bâtiments où sont provisoirement placés les bureaux du gouvernement provincial. . . . .	4,200 »	104,690 »
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	17,500 »	
f.	Dépenses imprévues. . . . .	»	
<b>TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.</b>		<b>104,690 »</b>	Crédit . . . . . fr. 104,690 » Dépenses . . . . . 104,690 » Excédant de crédit. . . . .
<b>ART. 7.</b>			
<i>Province de Limbourg.</i>			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	55,950 »	
b.	Traitement des employés et gens de service . . . . .	55,215 16	
c.	Frais de route et de séjour. . . . .	1,760 50	
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux. . . . .	»	85,592 98
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	12,060 52	
f.	Dépenses imprévues. . . . .	600 »	
<b>TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.</b>		<b>85,592 98</b>	Crédit . . . . . fr. 85,697 » Dépenses . . . . . 85,592 98 Excédant de crédit. . . . . 104 02

## INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE IV (suite).</b>			
<b>ART. 8.</b>			
<i>Province de Luxembourg.</i>			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr. 57,700 »		
b.	Traitement des employés et gens de service . . . . . 50,958 29		
c.	Frais de route et de séjour. . . . . 2,142 40		
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux. . . . . 5,000 »	80,652 25	Crédit . . . . . fr. 89,700 »
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . . 15,851 54		Dépenses . . . . . 80,652 25
f.	Dépenses imprévues. . . . . »		Excédant de crédit. . . . . 67 77
	<b>TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.</b>	<b>80,652 25</b>	
<b>ART. 9.</b>			
<i>Province de Namur.</i>			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr. 57,450 »		
b.	Traitement des employés et gens de service . . . . . 55,009 05		
c.	Frais de route et de séjour. . . . . 1,004 10		
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux. . . . . »	88,578 67	Crédit . . . . . fr. 88,400 »
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . . 15,854 62		Dépenses . . . . . 88,578 67
f.	Dépenses imprévues. . . . . »		Excédant de crédit. . . . . 21 55
	<b>TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.</b>	<b>88,578 67</b>	
<b>ART. 10.</b>			
	Frais de bureaux spéciaux à établir dans les gouvernements provinciaux. . . . .	25,000 »	Ce crédit de 25,000 francs est resté disponible.
	<b>TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.</b>	<b>25,000 »</b>	
<b>CHAPITRE V.</b>			
<b>Frais de l'administration dans les arrondissements.</b>			
<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>			
	Traitement des commissaires d'arrondissement . . . . .	186,045 74	Crédit . . . . . fr. 191,100 »
	<b>TOTAL DE L'ART. 1<sup>er</sup>. . . . . fr.</b>	<b>186,045 74</b>	Dépenses . . . . . 186,045 74
			Excédant de crédit. . . . . 4,156 26
			provenant de la vacation du commissaire d'arrondissement de Roulers.

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE V (suite).</b>		
	ART. 2.		
"	Émoluments pour frais de bureau . . . . .	112,771 04	Crédit . . . . . fr. 112,772 » Dépenses . . . . . 112,771 04
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	112,771 04	Excédant de crédit . . . . . » 90
	ART. 3.		
"	Frais de route et de tournées . . . . .	25,510 50	Crédit . . . . . fr. 22,500 »
"	Crédits supplémentaires votés par les lois des 21 juin et 4 juin 1850 . fr. 3,019 50	»	Id. supplémentaire . . . 3,019 50
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	25,510 50	Dépenses . . . . . 25,510 50 Excédant de crédit . . . . . » 9 »
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	Voie vicinale.		
"	Encouragements divers pour l'amélioration de la voie vicinale . . . . .	299,811 82	Crédit . . . . . fr. 300,000 » Dépenses . . . . . 299,811 82
	TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.	299,811 82	Excédant de crédit . . . . . 188 18
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	Fêtes nationales.		
"	Frais de célébration des fêtes nationales. . . . .	46,898 96	Crédit . . . . . fr. 50,000 »
"	Crédit supplémentaire de fr. 16,964 47 c, voté par la loi du 21 juin 1849. . . . .	»	Id. supplémentaire . . . 16,964 47
	TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.	46,898 96	Dépenses . . . . . 46,898 96 Excédant de crédit . . . . . 65 54
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
	Eaux de Spa.		
"	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa. . . . .	20,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.	20,000 »	
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
	Construction et restauration d'hôtels provinciaux.		
"	Deuxième tiers d'une somme de 400,000 francs, allouée par la loi du 18 mai 1845, pour pourvoir aux dépenses des travaux nécessaires pour la restauration du palais de Liège, à l'effet d'y établir la demeure du gouverneur, ainsi que les bureaux de son administration, et d'en faire le siège du conseil provincial . . . . .	152,000 67	Crédit . . . . . fr. 152,000 » Dépenses . . . . . 152,000 67
	TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.	152,000 67	Excédant de crédit . . . . . » 53

## INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivisions des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE X.</b>		
	Révision des listes électorales.		
•	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1843, concernant la révision des listes électorales pour l'élection des membres des Chambres législatives et des conseils provinciaux. . . . .	901 88	Crédit . . . . . fr. 500
•	Crédit supplémentaire de 500 francs (loi du 4 juin 1850) . . . . .	"	Id. supplémentaire. . . . . 500
	TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.	901 88	Dépenses . . . . . 1,000
			Excédant de crédit. . . . . 98 12
	<b>CHAPITRE XI.</b>		
	Milice.		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
•	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription . . . . .	135 43	Crédit . . . . . fr. 1,000
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	135 43	Dépenses . . . . . 135 43
			Excédant de dépense . . . . . 1,465 57
	ART. 2.		
•	Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires. . . . .	5,535 85	Crédit . . . . . fr. 7,000
•	Crédit supplémentaire de fr. 1,114 57 c <sup>s</sup> (loi du 4 juin 1850). . . . .	"	Id. supplémentaire. . . . . 1,114 57
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	5,535 85	Dépenses . . . . . 8,114 57
			Excédant de crédit. . . . . 5,535 85
	<b>CHAPITRE XII.</b>		
	Garde civique.		
•	Frais de voyage de l'inspecteur de la garde civique, des aides de camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparation et entretien des armes et équipements de la garde civique . . . . .	59,612 49	Crédit . . . . . fr. 20,000
•	Crédits supplémentaires : 1 <sup>o</sup> frais d'armement et d'équipement (loi du 21 juin 1849, fr. 50,576 80 c <sup>s</sup> ); 2 <sup>o</sup> confection et distribution de drapeaux (loi du 21 juin 1849), fr. 18,601 65 c <sup>s</sup> . . . . .	"	Id. supplémentaire. . . . . 48,578 45
	TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.	59,612 49	Dépenses . . . . . 68,978 45
			Excédant de crédit. . . . . 9,565 91
	<b>CHAPITRE XIII.</b>		
	Récompenses honorifiques et pécuniaires.		
•	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage. . . . .	5,595	Crédit . . . . . fr. 8,200
	TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.	5,595	Dépenses . . . . . 5,595
			Excédant de crédit. . . . . 2,605

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE XIV.</b> Légion d'honneur et Croix de fer.		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
•	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pension de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune. — Subsidés à leurs veuves ou orphelins . . . . .	90,909 44	Crédit . . . . . fr. 90,000 » Id. supplémentaire . . . 1,167 50
	Crédit supplémentaire de fr. 1,167 50 (loi du 21 juin 1849). . . . .	»	
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	90,909 44	Dépenses . . . . . 90,909 44 Excédant de crédit. . . . . 258 06
	ART. 2.		
•	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles. . . . .	25,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	25,000 »	
	<b>CHAPITRE XV.</b> École de médecine vétérinaire.		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
a.	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État . . . . .	146,922 74	} Crédit . . . . . fr. 155,500 » Dépenses . . . . . 155,499 11 Excédant de crédit. . . . . » 89
b.	Jury d'examen pour la médecine vétérinaire. . . . .	6,576 57	
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	155,499 11	
	ART. 2.		
•	Subside à la Société d'horticulture de Bruxelles . . . . .	24,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	24,000 »	
	<b>CHAPITRE XVI.</b> Agriculture.		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
•	Indemnités pour bestiaux abattus. . . . .	145,285 18	Crédit . . . . . fr. 200,000 » Dépenses . . . . . 145,285 18 Excédant de crédit. . . . . 56,716 82
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	145,285 18	
	ART. 2.		
•	Service vétérinaire. — Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture. . . . .	71,281 10	Crédit . . . . . fr. 103,500 » Dépenses . . . . . 71,281 10 Excédant de crédit. . . . . 32,218 90
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	71,281 10	

## INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE XVI (suite).</b>		
	<b>ART. 3.</b>		
	Encouragements à l'agriculture :		
	Crédits supplémentaires : { 1 <sup>o</sup> Loi du 28 mai 1848. } . . . . .	559,585 86	Crédit . . . . . fr. 292,800 »
	{ 2 <sup>o</sup> Loi du 21 juin 1849. } . . . . .		Crédit supplémentaire . fr. 46,822 16
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	559,585 86	359,622 16
			Dépenses . . . . . 559,585 86
			Excédant de crédit . . . . . 256 50
	<b>ART. 4.</b>		
	<i>Courses de chevaux.</i>		
a.	Frais des courses de chevaux du Gouvernement et subsides à des sociétés de courses . . . . . fr. 29,186 82	32,186 82	Crédit . . . . . fr. 32,200 »
b.	Récompenses à allouer aux agents de la force publique qui se distinguent par leur zèle à constater les délits de chasse. . . . . 3,000 »		
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	32,186 82	32,186 82
			Excédant de crédit . . . . . 13 18
	<b>CHAPITRE XVII.</b>		
	<b>Industrie.</b>		
	<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
	Encouragement à l'industrie . . . . .	214,279 94	Crédit . . . . . fr. 215,000 »
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	214,279 94	214,279 94
			Excédant de crédit. . . . . 720 06
	<b>ART. 2.</b>		
	Primes et encouragements aux arts mécanique et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits des brevets; publication des brevets, frais d'administration. ( <i>Personnel et matériel</i> ). . . . .	17,298 78	Crédit . . . . . fr. 17,500 »
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	17,298 78	17,298 78
			Excédant de crédit. . . . . 1 22
	<b>ART. 5.</b>		
	Musée de l'industrie nationale. . . . .	59,998 85	Crédit . . . . . fr. 40,000 »
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	59,998 85	59,998 85
			Excédant de crédit. . . . . 1 43
	<b>CHAPITRE XVIII.</b>		
	<b>Instruction publique.</b>		
	<i>Enseignement supérieur.</i>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. — Bourses. — Matériel. . . . .	651,409 24	Crédit . . . . . fr. 651,800 »
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	651,409 24	651,409 24
			Excédant de crédit. . . . . 390 76

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE XVIII (suite).</b>		
	<b>ART. 2.</b>		
*	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques . . . . .	68,504 25	Crédit . . . . . fr. 92,000 » Dépenses . . . . . 68,504 25 Excédant de crédit . . . . . 23,495 77
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	68,504 25	
	<b>ART. 5.</b>		
"	Dépenses du concours universitaire . . . . .	6,720 82	Crédit . . . . . fr. 13,000 » Dépenses . . . . . 6,720 82 Excédant de crédit . . . . . 8,279 18
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	6,720 82	
	<i>Enseignement moyen.</i>		
	<b>ART. 4.</b>		
"	Frais d'inspection des athénées et collèges. — Partie des frais du concours . . . . .	9,999 62	Crédit . . . . . fr. 10,000 » Dépenses . . . . . 9,999 62 Excédant de crédit . . . . . » 58
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	9,999 62	
	<b>ART. 5.</b>		
"	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage. — Partie des frais du concours . . . . .	210,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	210,000 »	
	<b>ART. 6.</b>		
"	Indemnité aux professeurs démissionnés des athénées et des collèges . . . . .	5,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	5,000 »	
	<i>Enseignement primaire.</i>		
	<b>ART. 7.</b>		
*	Frais d'administration. — Inspection civile. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes. — Matériel. — Construction, réparation et ameublement d'écoles. — Encouragements. — Subsides à des établissements spéciaux. — <i>Enseignement normal.</i> — Ecoles primaires supérieures . . . . .	1,145,752 54	Crédit . . . . . fr. 1,146,658 40 Dépenses . . . . . 1,145,752 54 Excédant de crédit . . . . . 925 86
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	1,145,752 54	
	<b>ART. 8.</b>		
"	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles . . . . .	14,450 »	Crédit . . . . . fr. 20,000 » Dépenses . . . . . 14,450 » Excédant de crédit . . . . . 5,550 »
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	14,450 »	

## INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE XIX.</b>		
	Lettres et sciences.		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
»	Encouragements, souscriptions, achats. — Publications des <i>Chroniques belges inédites</i> et des documents rapportés d'Espagne. — Exécution et publication de la carte géologique . . . . .	67,999 81	Crédit . . . . . fr. 68,000 » Dépenses . . . . . 67,999 80 Excédant de crédit . . . . . » 19
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	67,999 81	
	ART. 2.		
•	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts . . . . .	40,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	40,000 »	
	ART. 3.		
»	Observatoire royal . . . . .	24,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	24,000 »	
	ART. 4.		
»	Bibliothèque royale . . . . .	64,999 51	Crédit . . . . . fr. 65,000 » Dépenses . . . . . 64,999 51 Excédant de crédit . . . . . » 49
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	64,999 51	
	ART. 5.		
a.	Musée royal d'histoire naturelle . . . . . fr. 15,718 68	26,499 16	Crédit . . . . . fr. 26,500 » Dépenses . . . . . 26,499 16 Excédant de crédit . . . . . » 84
b.	Seconde moitié des frais d'établissement d'armoires et d'appropriation des galeries de ce musée. . . . . 10,780 48		
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	26,499 16	
	ART. 6.		
	Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta sanctorum</i> . . . . .	6,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	6,000 »	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE XIX (suite).</b>		
	<i>Archives du royaume.</i>		
	ART. 7.		
"	Frais d'administration. — Personnel. — Matériel. . . . .	20,344 30	Crédit . . . . . fr. 26,350 » Dépenses . . . . . 26,344 30
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	20,344 30	Excédant de crédit. . . . . 5 70
	ART. 8.		
"	Frais de publication des inventaires des archives . . . . .	3,993 25	Crédit . . . . . fr. 4,000 » Dépenses . . . . . 3,993 25
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	3,993 25	Excédant de crédit. . . . . 6 75
	ART. 9.		
"	Archives de l'État dans les provinces, frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale. . . . .	14,825 91	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 14,825 91
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	14,825 91	Excédant de crédit. . . . . 174 09
	ART. 10.		
"	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État. . . . .	3,208 34	Crédit . . . . . fr. 3,500 » Dépenses . . . . . 3,208 34
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	3,208 34	Excédant de crédit. . . . . 291 66
	<b>CHAPITRE XX.</b>		
	<b>Beaux-arts.</b>		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
"	Encouragements, souscriptions. — Achats. — Concours de composition musicale. — Pensions de lauréats. — Académies et écoles des beaux-arts autres que l'académie d'Anvers. — Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats. — École royale de gravure. . . . .	124,499 89	Crédit . . . . . fr. 124,500 » Dépenses . . . . . 124,499 89
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	124,499 89	Excédant de crédit. . . . . » 11
	ART. 2.		
"	Académie royale d'Anvers . . . . .	25,000 »	Crédit . . . . . fr. 31,000 » Dépenses . . . . . 25,000 »
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	25,000 »	Excédant de crédit. . . . . 6,000 »

## INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatés, liquides et ordon- nancés dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE XX (suite).</b>		
	ART. 5.		
»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles . . . . .	45,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	45,000 »	
	ART. 4.		
»	Conservatoire royal de musique de Liège . . . . .	19,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	19,000 »	
	ART. 5.		
»	Musée royal de peinture et de sculpture. . . . .	15,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	15,000 »	
	ART. 6.		
»	Musée royal d'armes, d'armures et d'antiquités . . . . .	14,999 96	Credit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 14,999 96 Excédant de crédit. . . . . » 04
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	14,999 96	
	ART. 7.		
»	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes, salaire des gardiens . . . . .	1,999 61	Credit . . . . . fr. 2,000 » Dépenses . . . . . 1,999 61 Excédant de crédit. . . . . » 59
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	1,999 61	
	ART. 8.		
»	Dernier septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon. Piédestal de cette statue. . . . .	»	
	Crédit supplémentaire 10,000 francs. (Loi du 21 juin 1849). . . . .	55,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	55,000 »	
	ART. 9.		
»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces. Médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	10,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	10,000 »	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivisions des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE XX (suite).</b>		
	<b>ART. 10.</b>		
•	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. — Commission royale des monuments.	40,988 22	Crédit . . . . . fr. 41,000 » Dépenses . . . . . 40,988 22
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	40,988 22	Excédant de crédit. . . . . 11 78
	<b>ART. 11.</b>		
•	Exposition nationale des beaux-arts . . . . .	10,000 58	Crédit . . . . . fr. 20,000 » Dépenses . . . . . 19,999 58
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.	10,000 58	Excédant de crédit. . . . . 42
	<b>CHAPITRE XXI.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
•	Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies.	48,762 45	Crédit . . . . . fr. 59,500 » Id. supplémentaire . . . . . 10,190 90
•	Crédits supplémentaires de fr. 10,190 90 c <sup>e</sup> (loi des 21 juin 1849 et 4 juin 1850).	•	49,690 90
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	48,762 45	Dépenses . . . . . 48,762 45 Excédant de crédit. . . . . 928 45
	<b>ART. 2.</b>		
•	Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsides aux élèves sages-femmes. — Subsides aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues.	75,020 10	Crédit . . . . . fr. 25,500 » Id. supplémentaire . . . . . 51,810 22
•	Crédits supplémentaires de fr. 51,810 22 c <sup>e</sup> .	•	78,110 22
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	75,020 10	Dépenses . . . . . 75,020 10 Excédant de crédit. . . . . 90 12
	<b>ART. 5.</b>		
•	Académie royale de médecine. . . . .	24,098 »	Crédit . . . . . fr. 25,000 » Dépenses . . . . . 24,098 »
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	24,098 »	Excédant de crédit. . . . . 2 »
	<b>CHAPITRE XXII.</b>		
	<b>Dépenses imprévues.</b>		
•	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	11,545 04	Crédit . . . . . fr. 9,900 » Id. supplémentaire . . . . . 2,850 »
•	Crédit supplémentaire (loi du 21 juin 1849, art. 10, chap. XXIV).	•	12,750 »
	TOTAL DU CHAP. XXII. . . . . fr.	11,545 04	Dépenses . . . . . 11,545 04 Excédant de crédit. . . . . 1,404 96

## INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE XXIII.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
•	Crédit de 2 millions. . . . .	1,999,486 78	Crédit . . . . . fr. 2,000,000 » Dépenses . . . . . 1,999,486 78
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	1,999,486 78	Excédant de crédit. 815 93
	<b>CHAPITRE XXIII<sup>bis</sup>.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
•	Frais d'appropriation des musées royaux (loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> 151). . . . .	7,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.	7,000 »	
	<i>Crédit spécial</i>		
•	Alloué par l'art. 4 de la loi du 28 mai 1848, pour payer les dépenses provenant des mesures prises par l'arrêté royal du 15 novembre 1847, à l'effet de prévenir la falsification de la graine de lin à semer. . . . .	7,538 05	Crédit . . . . . fr. 8,480 » Dépenses . . . . . 7,538 05
	TOTAL. . . . . fr.	7,538 05	Excédant de crédit. 941 93
	<b>CHAPITRE XXIV.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
•	Frais de route et de séjour dus à des commissaires d'arrondissement. fr. 1,464 75	»	1 <sup>o</sup> Cette somme de fr. 1,464 75 c <sup>s</sup> a été portée à l'art. 3 du chap. V du Budget de 1848.
	<b>ART. 2.</b>		
•	Frais d'armement et d'équipement de la garde civique . . . . . 30,376 80	»	2 <sup>o</sup> Cette somme de fr. 30,376 80 c <sup>s</sup> a été portée à l'art. unique du chap. XII du Budget de 1848.
	<b>ART. 3.</b>		
•	Confection et distribution des drapeaux de la garde civique. . . . . 18,601 65	»	3 <sup>o</sup> Cette somme de fr. 18,601 65 c <sup>s</sup> a été portée à l'art. unique du Budget de 1848. (Chap. XII.)
	<b>ART. 4.</b>		
•	Pensions et subsides restant dus à des décorés de la Croix de fer . . . . . 1,167 50	»	4 <sup>o</sup> Cette somme de fr. 1,167 50 c <sup>s</sup> a été portée à l'art. unique du chap. XIV du Budget de 1848.
	<b>ART. 5.</b>		
•	Célébration des fêtes nationales . . . . . 16,964 47	»	5 <sup>o</sup> Cette somme de fr. 16,964 47 c <sup>s</sup> a été portée à l'art. unique du chap. VII du Budget de 1848.
	<b>ART. 6.</b>		
•	Pensions à charge du trésor . . . . . 18,000 »	»	6 <sup>o</sup> Cette somme de 18,000 francs a été portée à l'art. 1 <sup>er</sup> du chap. II du Budget de 1848.
	<b>ART. 7.</b>		
•	Musées royaux : travaux d'appropriation . . . . .	0,300 »	Crédit absorbé.
	TOTAL. . . . . fr.	0,300 »	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Littéra ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE XXIV (suite).</b>		
	ART. 8.		
o	Exposition de tableaux et objets d'art du musée royal. . . . .	5,500 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	5,500 »	
	ART. 9.		
t	Frais de transport d'une collection de plâtres achetée à Athènes. . . . .	5,007 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	5,007 »	
	ART. 10.		
o	Dépenses imprévues . . . . . fr. 2,850 »	»	Somme portée à l'article unique du chapitre XXII du Budget de 1848.
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	»	



## COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 9 mars 1848. (Moniteur n° 71.)		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 45 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>						
	<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>						
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	»	»	»	»	21,000
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	172,150	12,400	»	»	»	184,550
3	Matériel . . . . .	25,000	»	»	»	»	25,000
4	Frais d'impression de recueils statistiques. . . . .	6,000	»	»	»	»	6,000
5	Frais de route et de séjour . . . . .	6,000	»	»	»	»	6,000
	TOTAUX. . . fr.	228,150	12,400	»	»	»	240,550
	<b>CHAPITRE II.</b>						
	<b>ORDRE JUDICIAIRE.</b>						
1	Cour de Cassation. Personnel . . . . .	258,500	»	»	»	»	258,500
2	— — Matériel. . . . .	5,250	1,500	»	»	»	6,750
3	Cours d'Appel. Personnel. . . . .	622,850	»	»	»	»	622,850
4	— — Matériel . . . . .	18,000	»	»	»	»	18,000
5	Tribunaux de première instance et de commerce. . . . .	1,060,125	16,000	»	»	»	1,076,125
6	Justices de paix et tribunaux de police. . . . .	565,140	»	»	»	»	565,140
	TOTAUX. . . fr.	2,507,865	17,500	»	»	»	2,525,365
	<b>CHAPITRE III.</b>						
	<b>JUSTICE MILITAIRE.</b>						
1	Haute-Cour militaire. Personnel. . . . .	65,800	»	»	»	»	65,800
2	— — Matériel . . . . .	5,000	»	»	»	»	5,000
3	Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	41,255	»	»	»	»	41,255
	TOTAUX. . . fr.	112,055	»	»	»	»	112,055

## DE LA JUSTICE PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'alloca-tion de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
•	21,000	21,000	•	•	•	•	
•	184,550	184,549 03	• 97	•	• 97	•	Appoint inutile.
•	23,000	22,900 10	9 90	•	9 90	•	Portion de crédit non employée.
•	6,000	6,000	•	•	•	•	
•	6,000	5,059 16	340 84	•	340 84	•	Id. id.
•	240,350	240,108 20	351 71	•	351 71	•	
•	258,500	253,750	4,750	•	4,750	•	Portion de crédit non employée, par suite de décès.
•	6,750	6,187 42	562 58	•	562 58	•	Portion de crédit demeurée sans emploi.
•	622,850	612,549 99	10,300 01	•	10,300 01	•	Crédit restant disponible, par suite de décès et vacances.
•	18,000	15,988 78	2,011 22	•	2,011 22	•	Portion de crédit demeurée sans emploi.
•	1,076,125	1,061,041 58	14,183 42	•	14,183 42	•	Crédit restant disponible, par suite de décès et vacances.
•	563,140	538,297 72	4,842 28	•	4,842 28	•	Id. id.
•	2,523,365	2,488,715 49	36,649 51	•	36,649 51	•	
•	65,800	51,247 61	14,552 39	•	14,552 59	•	Id. id.
•	5,000	5,000	•	•	•	•	
•	41,255	37,527 25	3,725 77	•	3,725 77	•	Crédit restant disponible, par suite de décès.
•	112,055	93,774 84	18,278 10	•	18,278 10	•	

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — COMPTE DÉFINITIF

Art. de BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 9 mars 1848. (Moniteur n° 71.)		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE IV.</b>						
	<b>FRAIS DE JUSTICE.</b>						
1	Frais d'instruction et d'exécution . . . . .	779,000	»	50,000	»	»	829,000
2	Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation . . . . .	1,000	»	»	»	»	1,000
	<b>TOTAUX. . . fr.</b>	<b>780,000</b>	<b>»</b>	<b>50,000</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>830,000</b>
	<b>CHAPITRE V.</b>						
	<b>PALAIS DE JUSTICE.</b>						
»	Constructions, réparations, loyer de locaux . . .	55,000	»	40,000	»	»	75,000
	<b>CHAPITRE VI.</b>						
	<b>PUBLICATIONS OFFICIELLES.</b>						
1	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> . . . . .	150,000	»	»	»	»	150,000
2	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i> . . . . .	5,000	»	»	»	»	5,000
3	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795, jusqu'en 1850; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume . . .	9,000	»	»	»	»	9,000
	<b>TOTAUX. . . fr.</b>	<b>142,000</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>142,000</b>
	<b>CHAPITRE VII.</b>						
	<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>						
1	Pensions civiles. . . . .	165,000	»	»	»	»	165,000
2	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse . . . . .	12,000	»	»	»	»	12,000
3	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	5,000	»	»	»	»	5,000
	<b>TOTAUX. . . fr.</b>	<b>180,000</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>180,000</b>

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.				Observations.	
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquiées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.		EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.		
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)			Total.
•	820,000 •	174,627 01	154,372 99	•	154,372 99	•	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
•	1,000 •	1,000 •	•	•	•	•	
•	830,000 •	675,627 01	154,372 99	•	154,372 99	•	
•	75,000 •	7,566 66	67,633 54	•	67,633 54	•	Portion de crédit restée libre, par suite de non-exécution des travaux auxquels elle était destinée.
•	150,000 •	129,873 40	126 60	•	126 60	•	Portion de crédit non employée.
•	5,000 •	2,940 •	60 •	•	60 •	•	Id. id.
•	9,000 •	8,675 43	324 57	•	324 57	•	Id. id.
•	142,000 •	141,488 53	511 17	•	511 17	•	
•	165,000 •	146,772 16	18,227 84	•	18,227 84	•	Portion de crédit non employée.
•	12,000 •	12,000 •	•	•	•	•	
•	5,000 •	2,950 •	50 •	•	50 •	•	Id. id.
•	180,000 •	161,722 16	18,277 84	•	18,277 84	•	

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — COMPTE DÉFINITIF

Art. de BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 9 mars 1848 (Moniteur n° 71.)		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE VIII.</b>						
	<b>CULTES.</b>						
	<i>Culte catholique.</i>						
1	Clergé supérieur et professeurs des séminaires; bourses et demi-bourses affectées aux séminaires. . . . .	405,822 59	•	•	•	405,822 59	
2	Clergé inférieur . . . . .	5,519,104 61	•	•	•	5,519,104 61	
3	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant aux cultes . . . . .	594,000 •	50,000 •	•	•	444,000 •	
	<i>Culte protestant.</i>						
4	Traitements et autres frais . . . . .	59,100 •	•	•	•	59,100 •	
	<i>Culte israélite.</i>						
5	Traitements et autres frais . . . . .	11,000 •	•	•	•	11,000 •	
	<i>Pensions et secours.</i>						
6	Pensions et secours pour les ministres des cultes. . . . .	159,000 •	•	•	•	159,000 •	
	<b>TOTAUX. . . fr.</b>	<b>4,526,027</b>	<b>50,000 •</b>	<b>•</b>	<b>•</b>	<b>4,576,027 •</b>	
	<b>CHAPITRE IX.</b>						
	<b>ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.</b>						
1	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu . . . . .	25,000 •	•	29,000 •	•	54,000 •	
2	Subsides : 1° pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre . . . . .	85,000 •	•	•	•	85,000 •	
3	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres. . . . .	2,000 •	•	•	•	2,000 •	
4	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces. . . . .	145,000 •	•	•	•	145,000 •	
5	Subsides : 1° pour le patronage des condamnés libérés; 2° pour faire établir et soutenir à cette fin des maisons de refuge, où sont également reçues les personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3° pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance . . . . .	50,000 •	•	•	•	50,000 •	
6	Établissements de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans. . . . .	•	•	•	171,500 •	171,500 •	
	<b>TOTAUX. . . fr.</b>	<b>507,000 •</b>	<b>•</b>	<b>29,000 •</b>	<b>171,500 •</b>	<b>507,500 •</b>	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits. A régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cre- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
•	403,829 59	397,157 02	6,665 57	•	6,665 57	•	Portion de crédit restant disponible, par suite de vacances et de quelques bourses non con- férées.
•	5,519,104 61	5,264,265 09	54,841 52	•	54,841 52	•	
•	444,000 •	444,000 •	•	•	•	•	
•	59,100 •	54,490 55	4,609 65	•	4,609 65	•	Portion de crédit non employée.
•	11,000 •	10,208 •	792 •	•	792 •	•	Id. id.
•	159,000 •	135,299 71	5,700 29	•	5,700 29	•	Id. id.
•	4,576,027 •	4,505,508 17	72,518 85	•	72,518 85	•	
•	54,000 •	52,562 84	1,437 16	•	1,437 16	•	Id. id.
•	85,000 •	74,569 20	10,630 80	•	10,650 80	•	Id. id.
•	2,000 •	•	2,000 •	•	2,000 •	•	Crédit non employé.
•	145,000 •	140,759 56	4,260 64	•	4,260 64	•	Portion de crédit non employée.
•	50,000 •	15,314 64	34,685 36	•	34,685 36	•	Id. id.
•	171,500 •	171,500 •	•	•	•	•	
•	507,500 •	454,486 04	55,013 96	•	55,013 96	•	

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 9 mars 1848. (Moniteur n° 71.)		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE X.</b>						
	<b>PRISONS.</b>						
	<i>Section 1<sup>re</sup>. — Service domestique.</i>						
1	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. . . . .	1,600,000	"	70,000	"	"	1,070,000
2	Gratifications aux détenus employés au service domestique . . . . .	54,000	"	"	"	"	54,000
3	Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants . . . . .	24,000	"	"	"	"	24,000
4	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements . . . . .	7,500	"	5,000	"	"	10,500
5	Traitement des employés attachés au service domestique . . . . .	450,000	"	"	"	"	450,000
6	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement . . . . .	3,000	"	"	"	"	3,000
7	Frais d'impressions et de bureau . . . . .	10,000	"	"	"	"	10,000
8	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier . . . . .	580,000	200,000	"	"	"	780,000
9	Traitement et indemnités de route du contrôleur des constructions dans les prisons et honoraires et indemnités de route à payer aux architectes . . . . .	21,000	"	"	"	"	21,000
	<i>Section 2. — Service des travaux.</i>						
10	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . . . .	650,000	"	"	"	"	650,000
11	Gratifications aux détenus . . . . .	185,000	"	"	"	"	185,000
12	Frais d'impressions et de bureau . . . . .	10,000	"	"	"	"	10,000
13	Traitement et tantièmes des employés . . . . .	85,400	"	"	"	"	85,400
	Totaux . . . . fr.	5,657,000	200,000	75,000	"	"	5,910,000
	<b>CHAPITRE XI.</b>						
	<b>FRAIS DE POLICE.</b>						
1	Service des passe-ports . . . . .	20,000	"	"	"	"	20,000
2	Autres mesures de sûreté publique . . . . .	48,000	"	"	"	"	48,000
	Totaux . . . . fr.	68,000	"	"	"	"	68,000

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales	MONTANT des crédits législatifs servant de base au réglement définitif du budget	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES		EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à être gérés et par l'allocation de crédits complémentaires.		
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant (Art 30 de la loi du 15 mai 1840)		Total.	
•	1,670,000	1,581,404 46	88,505 54	•	88,505 54	•	Portion de crédit non employée
•	51,000	28,044 18	5,555 82	•	5,555 82	•	Id. id
•	24,000	17,599 15	6,400 87	•	6,400 87	•	Id. id
•	10,500	10,500 69	199 58	•	199 58	•	Id id
•	450,000	417,211 85	12,788 17	•	12,788 17	•	Portion de crédit non employée, par suite de vacances et décès.
•	5,000	5,000	•	•	•	•	
•	10,000	9,651 78	548 22	•	548 22	•	Portion de crédit non employée
•	780,000	774,100 49	5,899 51	•	5,899 51	•	Id id
•	21,000	20,996 25	5 75	•	5 75	•	Id. id.
•	650,000	577,005 85	72,996 17	•	72,996 17	•	Id id
•	185,000	165,528 50	17,071 70	•	17,071 70	•	Id id.
•	10,000	7,525 02	2,474 98	•	2,474 98	•	Id. id.
•	85,400	79,491 86	5,908 14	•	5,908 14	•	Id id.
•	5,910,900	5,692,547 75	218,552 25	•	218,552 25	•	
•	20,000	20,000	•	•	•	•	
•	48,000	48,000	•	•	•	•	
•	68,000	68,000	•	•	•	•	

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 9 mars 1848 (Moniteur n° 71.)		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 20 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE XII.</b>						
	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . .	6,000	»	»	»	»	6,000
	<b>CHAPITRE XIII.</b>						
	Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos . . . . .	58,000	»	»	»	»	58,000
	<b>RÉCAPITULATION.</b>						
Chap.	I. Administration centrale . . . . .	228,150	12,400	»	»	»	240,550
	II. Ordre judiciaire . . . . .	2,507,865	17,500	»	»	»	2,525,365
	III. Justice militaire. . . . .	112,055	»	»	»	»	112,055
	IV. Frais de justice. . . . .	780,000	»	50,000	»	»	830,000
	V. Palais de justice . . . . .	35,000	40,000	»	»	»	75,000
	VI. Publications officielles. . . . .	142,000	»	»	»	»	142,000
	VII. Pensions et secours. . . . .	180,000	»	»	»	»	180,000
	VIII. Cultes. . . . .	4,576,027	50,000	»	»	»	4,626,027
	IX. Établissements de bienfaisance . . . . .	507,000	»	29,000	171,500	»	607,500
	X. Prisons . . . . .	5,657,900	200,000	75,000	»	»	5,932,900
	XI. Frais de police . . . . .	68,000	»	»	»	»	68,000
	XII. Dépenses imprévues non libellées au Budget . .	6,000	»	»	»	»	6,000
	XIII. Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos. . . . .	58,000	»	»	»	»	58,000
	<b>TOTAUX. . . fr.</b>	<b>12,587,995</b>	<b>510,900</b>	<b>152,000</b>	<b>171,500</b>	<b>»</b>	<b>13,031,395</b>

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base ou règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.		EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.		
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1816.)		Total.	
"	6,000 "	3,029 05	2,970 95	"	2,970 95	"	Portion de crédit non employée.
"	58,000 "	57,548 57	451 65	"	451 65	"	Id. id.
"	240,550 "	240,198 29	351 71	"	351 71	"	
"	2,525,365 "	2,488,715 40	36,649 51	"	36,649 51	"	
"	112,055 "	95,774 84	18,278 16	"	18,278 16	"	
"	850,000 "	675,627 01	154,372 99	"	154,372 99	"	
"	75,000 "	7,566 60	67,633 54	"	67,633 54	"	
"	142,000 "	141,488 85	511 17	"	511 17	"	
"	180,000 "	161,722 16	18,277 84	"	18,277 84	"	
"	4,576,027 "	4,505,508 17	72,518 85	"	72,518 85	"	
"	507,500 "	454,486 04	55,015 96	"	55,015 96	"	
"	5,910,900 "	5,692,547 75	218,552 25	"	218,552 25	"	
"	68,000 "	68,000 "	"	"	"	"	
"	6,000 "	3,029 05	2,970 95	"	2,970 95	"	
"	58,000 "	57,548 57	451 65	"	451 65	"	
"	15,031,595 "	12,587,812 66	645,582 54	"	645,582 54	"	



## JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup> (suite).</b>		
	<b>ART. 4.</b>		
	<i>Frais d'impression de recueils statistiques.</i>		
	Frais d'impression . . . . . 2,378 48		
	Fournitures de papier . . . . . 3,621 52		
	Fr. 6,000 »	6,000 »	Somme égale à l'allocation.
	<b>ART. 5.</b>		
	<i>Frais de route et de séjour.</i>		
	Frais de route et de séjour du Ministre . . . . . 335 »		
	— — de l'inspecteur général des prisons, etc. . . . . 1,500 »		
	— — de l'administrateur des prisons, etc. . . . . 415 50		
	— — du contrôleur des prisons, etc. . . . . 1,603 50		
	— — de divers . . . . . 1,803 16		
	Fr. 5,659 16	5,659 16	L'allocation est de . . fr. 6,000 » La dépense . . . . . 5,659 16 Excédant de crédit. . . . . 340 84
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<b>Ordre judiciaire.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
	<i>Cour de Cassation. — Personnel.</i>		
	Traitement des membres de la Cour, etc. . . . . 255,750 »	255,750 »	L'allocation est de . . fr. 258,500 » La dépense. . . . . 255,750 » Excédant de crédit. . . . . 4,750 » resté sans emploi par suite de décès.
	<b>ART. 2.</b>		
	<i>Cour de Cassation. — Matériel.</i>		
	Menues dépenses de la Cour . . . . . 5,000 »		
	— du parquet . . . . . 1,250 »		
	Achats de livres pour la bibliothèque . . . . . 1,500 »		
	Ameublement. . . . . 457 42		
	Fr. 6,187 42	6,187 42	L'allocation est de . . fr. 6,750 » La dépense. . . . . 6,187 42 Excédant de crédit. . . . . 562 58
	<b>ART. 3.</b>		
	<i>Cours d'Appel. — Personnel.</i>		
	Traitement des membres de la Cour, etc., de Bruxelles. . . . . 246,800 »		
	— — — de Gand . . . . . 174,150 »		
	— — — de Liège . . . . . 191,599 99		
	Pour travail extraordinaire à un employé du parquet de la Cour d'Appel de Bruxelles . . . . . 200 »		
	Fr. 612,549 99	612,549 99	L'allocation est de . . fr. 622,850 » La dépense. . . . . 612,549 99 Excédant de crédit. . . . . 10,300 01

## JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivisions des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE II (suite).</b>		
	<b>ART. 4.</b>		
	<i>Cours d'Appel. — Matériel.</i>		
	Menues dépenses des Cours d'Appel . . . . .	8,150 »	
	— des parquets des Cours d'Appel . . . . .	7,500 »	
	Ameublement . . . . .	558 78	
	Fr. 15,988 78	15,988 78	L'allocation est de . . fr. 18,000 » La dépense de . . . . . 15,988 78
	<b>ART. 5.</b>		Excédant de crédit. 2,011 22
	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i>		
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance d'Anvers et du greffier du tribunal de commerce . . . . .	57,859 99	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Malines . . . . .	28,685 »	
	— — — de Turnhout . . . . .	21,020 66	
	— — — de Bruxelles et du greffier du tribunal de commerce . . . . .	100,201 64	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Louvain et du greffier du tribunal de commerce . . . . .	29,670 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Nivelles. — — — de Bruges et du greffier du tribunal de commerce . . . . .	60,691 66	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Courtrai et du greffier du tribunal de commerce . . . . .	50,169 99	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Furnes . . . . .	21,010 »	
	— — — d'Ypres . . . . .	28,710 »	
	— — — de Gand et du greffier du tribunal de commerce . . . . .	65,655 53	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance d'Audenarde . . . . .	28,195 33	
	— — — de Termonde et du greffier du tribunal de commerce . . . . .	51,670 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Mons et du greffier du tribunal de commerce . . . . .	60,539 99	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Charleroy. — — — de Tournay et du greffier du tribunal de commerce . . . . .	42,451 67 50,415 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Liège et du greffier du tribunal de commerce . . . . .	67,824 99	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Huy . . . . .	26,560 »	
	— — — de Verviers et du greffier du tribunal de commerce . . . . .	51,856 66	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Hasselt . . . . .	27,110 »	
	— — — de Tongres . . . . .	50,771 68	
	— — — d'Arlon . . . . .	49,955 »	
	— — — de Marche . . . . .	21,826 67	
	— — — de Neufchâteau . . . . .	26,460 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Namur et du greffier du tribunal de commerce . . . . .	50,015 »	
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Dinant . . . . .	25,893 52	
	Fr. 1,061,941 58	1,061,941 58	L'allocation est de . . fr. 1,076,425 » La dépense de . . . . . 1,061,941 58
			Excédant de crédit. 14,483 42

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE II (suite).</b>		
	ART. 6.		
	<i>Justices de paix.</i>		
	Traitement des juges de paix, etc., de l'arrondissement d'Anvers. . . . .	18,900 "	
	— — — — — de Malines . . . . .	17,100 "	
	— — — — — de Turnhout . . . . .	16,200 "	
	— — — — — de Bruxelles . . . . .	26,927 72	
	— — — — — de Louvain . . . . .	19,875 "	
	— — — — — de Nivelles . . . . .	14,625 "	
	— — — — — de Bruges . . . . .	27,900 "	
	— — — — — de Courtray . . . . .	29,700 "	
	— — — — — de Furnes . . . . .	10,800 "	
	— — — — — d'Ypres . . . . .	18,900 "	
	— — — — — de Gand . . . . .	57,950 "	
	— — — — — d'Audenarde . . . . .	25,700 "	
	— — — — — de Termonde . . . . .	27,000 "	
	— — — — — de Mous . . . . .	24,675 "	
	— — — — — de Charleroy . . . . .	25,850 "	
	— — — — — de Tournai . . . . .	29,700 "	
	— — — — — de Liège . . . . .	25,580 "	
	— — — — — de Huy . . . . .	18,900 "	
	— — — — — de Verviers . . . . .	16,200 "	
	— — — — — de Hasselt . . . . .	16,200 "	
	— — — — — de Tongres . . . . .	18,900 "	
	— — — — — d'Arlon . . . . .	16,915 "	
	— — — — — de Marche . . . . .	18,900 "	
	— — — — — de Neufchâteau . . . . .	18,600 "	
	— — — — — de Namur . . . . .	16,200 "	
	— — — — — de Dinant . . . . .	24,500 "	
	Fr. 558,297 72	558,297 72	L'allocation est de . . . fr. 365,440 La dépense. . . . . 558,297 72 Excédant de crédit . . . 5,842 28
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	Justice militaire.		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
	<i>Haute Cour militaire. — Personnel.</i>		
	Traitement des membres, etc., de la Haute Cour militaire. . . . .	51,247 61	L'allocation est de . . . fr. 65,800 La dépense. . . . . 51,247 61 Excédant de crédit. . . 14,552 39
	ART. 2.		
	<i>Haute Cour militaire. — Matériel.</i>		
	Menues dépenses de la Haute Cour. . . . .	5,000 "	Somme égale à l'allocation.
	ART. 5.		
	Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	56,727 25	
	Pour travail extraordinaire au conseil de guerre du Brabant . . . . .	800 "	
	Fr. 57,527 25	57,527 25	L'allocation est de . . . fr. 51,255 La dépense. . . . . 57,527 25 Excédant de crédit. . . 5,722 77

## JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE IV.</b> Frais de justice.  ART. 1 <sup>er</sup> .  <i>Frais d'instruction et d'exécution.</i>		
	Frais de justice avancés par l'administration de l'enregistrement. . . . .	305,165 51	
	Actes et diligences . . . . .	108,395 64	
	Droits et indemnités. . . . .	55,215 05	
	Transports de condamnés, etc. . . . .	65,005 94	
	Droits de capture. . . . .	9,545 . .	
	Indemnités de déplacement des magistrats, etc. . . . .	14,558 50	
	Exécution des arrêts criminels . . . . .	5,499 05	
	Frais de justice militaire. . . . .	1,248 18	
	— garde civique. . . . .	704 40	
	Auditoriaux. — Frais de bureau. . . . .	5,640 . .	
	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels. . . . .	29,574 50	
	— des conducteurs des voitures cellulaires. . . . .	4,800 . .	
	Secours à des veuves d'exécuteurs. . . . .	960 . .	
	Frais divers non recouvrables sur les condamnés. . . . .	2,782 50	
	— recouvrables . . . . .	776 55	
	Frais divers. . . . .	1,164 21	
	Fr. 674,627 01	674,627 01	L'allocation est de . . fr. 829,000 . . La dépense de. . . . . 674,627 01 Excédant de crédit. . . 154,372 99
	ART. 2.		
	Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques. . . . .	1,000 . .	Somme égale à l'allocation.
	<b>CHAPITRE V.</b> Palais de justice.  ARTICLE UNIQUE.  <i>Constructions, réparations et loyers de locaux.</i>		
	Réparations et entretien au palais de justice de Bruxelles. . . . .	2,621 64	
	— — de la Cour de Cassation . . . . .	89 72	
	— — de justice de Liège . . . . .	245 50	
	— — — Mons . . . . .	2,000 . .	
	— — de la Haute Cour militaire. . . . .	410 . .	
	— du tribunal de commerce de Bruxelles . . . . .	2,000 . .	
	Fr. 7,566 66	7,566 66	L'allocation est de . . fr. 75,000 . . La dépense de. . . . . 7,566 66 Excédant de crédit. . . 67,433 34

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Littera ou subdivision des articles de budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
	Publications officielles.		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
	<i>Impressions du RECUEIL DES LOIS, du MONITEUR et des ANNALES PARLEMENTAIRES.</i>		
	Impression du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> . . . . .	63,240 75	
	— du <i>Recueil des lois</i> . . . . .	6,447 95	
	Fourniture de papier . . . . .	58,460 34	
	Timbre des feuilles . . . . .	10,700 »	
	Affranchissement . . . . .	5,506 47	
	Abonnement aux journaux . . . . .	898 97	
	Chauffage et éclairage . . . . .	2,441 30	
	Construction d'un puits . . . . .	1,200 »	
	Frais divers . . . . .	1,078 62	
	Fr. 129,875 40	129,875 40	L'allocation est de . . fr. 130,000 » La dépense de . . . . . 129,875 40 Excédant de crédit. . . . . 126 60
	ART. 2.		
	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i> . . . . .	2,940 »	L'allocation est de . . fr. 3,000 » La dépense de . . . . . 2,940 » Excédant de crédit. . . . . 60 »
	ART. 3.		
	<i>Publication d'un recueil des anciennes lois.</i>		
	Frais d'impression . . . . .	5,765 75	
	Salaire d'employés et achat de matériel . . . . .	3,906 68	
	Frais de voyage des membres de la commission . . . . .	1,005 »	
	Fr. 8,675 45	8,675 45	L'allocation est de . . fr. 9,000 » La dépense de . . . . . 8,675 45 Excédant de crédit. . . . . 324 55
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	Pensions et secours.		
	ART. 1 <sup>er</sup> .		
	Pensions civiles . . . . .	146,772 16	L'allocation est de . . fr. 163,000 » La dépense de . . . . . 146,772 16 Excédant de crédit. . . . . 18,227 84
	ART. 2.		
	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats . . . . .	12,000 »	Somme égale à l'allocation.
	ART. 3.		
	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice . . . . .	2,950 »	L'allocation est de . . fr. 3,000 » La dépense de . . . . . 2,950 » Excédant de crédit. . . . . 50 »

## JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.		Observations.	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>				
	<b>Cultes.</b>				
	ART. 1 <sup>er</sup> .				
	<i>Clergé supérieur du culte catholique et professeurs des séminaires; bourses et demi-bourses affectées aux séminaires.</i>				
		DÉNOMINATION des TITULAIRES.	NOMBRE des titulaires.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT de la dépense.
		Cardinal-archevêque . . . . .	1	50,000	50,000 "
		Evêques . . . . .	5	14,700	71,050 "
		Vicaires généraux . . . . .	15	5,200 à 3,600	42,500 "
		Chanoines . . . . .	52	2,000 à 2,400	108,800 "
		Professeurs des séminaires . . . . .	40	1,100 à 1,800	48,000 "
		Secrétaire de l'évêché de Namur . . . . .	1	1,200	1,200 "
					501,610 "
		Bourses et demi-bourses aux séminaires . . . . .			60,947 02
		Frais de tournée des évêques . . . . .			21,000 "
		Frais de tournée et de secrétariat de l'archevêque . . . . .			4,600 "
				Fr. 507,157 02	507,157 02
					L'allocation est de . . . fr. 405,822 30
					La dépense de . . . . 397,157 02
					Excédant de crédit . . . 6,665 57
	ART. 2.				
	<i>Clergé inférieur du culte catholique.</i>				
		DÉNOMINATION des TITULAIRES.	NOMBRE de titulaires.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT de la dépense.
		Curés de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	80	2,047 50	175,481 17
		— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	142	1,365 "	195,215 64
		Desservants . . . . .	2,658	787 50	2,065,560 78
		Chapelains . . . . .	200	500 "	72,520 13
		Vicaires . . . . .	1,555	500 "	722,176 54
		Coadjuteurs . . . . .	70	500 "	53,504 85
		Prêtres auxiliaires . . . . .	0	"	505 "
		Indemnités accordées à des ecclésiastiques	6	"	1,400 "
				Fr. 3,264,265 09	3,264,265 09
					L'allocation est de . . . fr. 3,519,104 61
					La dépenses de . . . . 3,264,265 09
					Excédant de crédit . . . 34,841 52

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivisions des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE VIII (suite).</b>		
	<b>ART. 3.</b>		
	<i>Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant aux cultes.</i>		
	Subsides alloués dans la province d'Anvers. . . . .	77,066 75	
	— — de Brabant. . . . .	104,771 60	
	— — de la Flandre occidentale. . . . .	22,230 67	
	— — de la Flandre orientale. . . . .	20,000 »	
	— — de Hainaut. . . . .	112,575 »	
	— — de Liège. . . . .	32,051 »	
	— — de Limbourg. . . . .	32,147 »	
	— — de Luxembourg. . . . .	20,550 »	
	— — de Namur. . . . .	15,800 »	
	Fr. 444,000 »	444,000 »	Somme égale à l'allocation.
	<b>ART. 4.</b>		
	<i>Culte protestant.</i>		
	Traitement des ministres du culte protestant. . . . .	50,148 92	
	Bourses accordées aux enfants des ministres du culte protestant. . . . .	1,250 15	
	Loyers de locaux, entretien des temples, etc. . . . .	3,111 28	
	Fr. 54,400 35	54,400 35	L'allocation est de . . fr. 59,400 » La dépense de . . . . 54,400 35 Excédant de crédit. . . 4,600 65
	<b>ART. 5.</b>		
	<i>Culte israélite.</i>		
	Traitement des ministres du culte israélite. . . . .	8,900 »	
	Subside à la synagogue de Bruxelles. . . . .	1,308 »	
	Fr. 10,208 »	10,208 »	L'allocation est de . . fr. 11,000 » La dépense de . . . . 10,208 » Excédant de crédit. . . 702 »
	<b>ART. 6.</b>		
	<i>Pensions et secours pour les ministres des cultes.</i>		
	Pensions. . . . .	114,794 71	
	Secours. . . . .	18,505 »	
	Fr. 133,299 71	133,299 71	L'allocation est de . . fr. 139,000 » La dépense de . . . . 133,299 71 Excédant de crédit. . . 5,700 29
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
	<b>Établissements de bienfaisance.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
	<i>Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu.</i>		
	Frais d'entretien. . . . .	52,445 04	
	Frais de transport. . . . .	117 80	
	Fr. 52,562 84	52,562 84	L'allocation est de . . fr. 54,000 » La dépense de . . . . 52,562 84 Excédant de crédit. . . 1,437 16

## JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE IX (suite).</b>		
	<b>ART. 2.</b>		
	<i>Subsides : 1° pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, etc.</i>		
	Subsides aux hospices et établissements de bienfaisance. . . . .	28,154 »	
	— pour l'entretien et l'instruction des sourds-muets. . . . .	37,240 20	
	— à des personnes atteintes de l'ophthalmie militaire . . . . .	4,775 »	
	— à des sociétés de bienfaisance, pour les aider à accomplir leur mission . . . . .	4,200 »	
	Fr. 74,369 20	74,369 20	L'allocation est de . . . fr. 85,000 » La dépense de . . . . . 74,369 20 Excédant de crédit. . . 10,630 80
	<b>ART. 3.</b>		
	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, etc. . . . .	»	Crédit resté sans emploi.
	<b>ART. 4.</b>		
	<i>Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.</i>		
	Subsides alloués à la province d'Anvers. . . . .	16,000 »	
	— — de Brabant. . . . .	70,249 56	
	— — de la Flandre occidentale . . . . .	248 40	
	— — de la Flandre orientale . . . . .	18,406 »	
	— — du Hainaut. . . . .	12,080 »	
	— — de Liège. . . . .	1,350 »	
	— — de Limbourg. . . . .	1,580 »	
	— — de Namur . . . . .	19,745 60	
	Fr. 140,739 56	140,739 56	L'allocation est de . . . fr. 143,000 » La dépense de . . . . . 140,739 56 Excédant de crédit. . . 2,260 64
	<b>ART. 5.</b>		
	<i>Subsides : 1° pour le patronage des condamnés libérés, etc.</i>		
	Subsides pour le patronage des condamnés libérés. . . . .	10,150 34	
	Subsides aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons. . . . .	5,000 »	
	Frais divers. . . . .	104 50	
	Fr. 15,314 64	15,314 64	L'allocation est de . . . fr. 30,000 » La dépense de . . . . . 15,314 64 Excédant de crédit . . . 14,685 56
	<b>ART. 6.</b>		
	<i>Établissements de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.</i>		
	Acquisition des bâtiments et terres devant servir à l'établissement des écoles de réforme . . . . .	160,000 »	
	Dépenses d'organisation. . . . .	11,500 »	
	Fr. 171,500 »	171,500 »	Somme égale à l'allocation.

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Littéra ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE X.</b>		
	<b>Prisons.</b>		
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — SERVICE DOMESTIQUE.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
	<i>Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus.</i>		
	Frais de nourriture des détenus . . . . .	1,196,420 72	
	— de couchage et d'habillement . . . . .	236,709 95	
	— de médicaments . . . . .	20,875 76	
	— de chauffage et d'éclairage . . . . .	99,055 45	
	— divers . . . . .	10,452 58	
	Fr. 1,581,404 46	1,581,404 46	L'allocation est de . . fr. 1,670,000 . La dépense de . . . . 1,581,404 46
	<b>ART. 2.</b>		Excédant de crédit . . 88,595 54
	Gratifications aux détenus employés au service domestique . . . . .	-28,644 18	L'allocation est de . . fr. 54,000 . La dépense de . . . . 28,644 18
	<b>ART. 3.</b>		Excédant de crédit . . 5,555 82
	Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et surveillants . . . . .	17,500 15	L'allocation est de . . fr. 24,000 . La dépense de . . . . 17,500 15
	<b>ART. 4.</b>		Excédant de crédit . . 6,400 87
	<i>Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.</i>		
	Frais de voyage des membres des commissions administratives . . . . .	4,627 20	
	— des fonctionnaires et employés . . . . .	5,675 42	
	Fr. 10,500 62	10,500 62	L'allocation est de . . fr. 40,500 . La dépense de . . . . 40,500 62
	<b>ART. 5.</b>		Excédant de crédit . . 199 38
	<i>Traitement des employés attachés au service domestique.</i>		
	<b>MAISONS CENTRALES.</b>		
	Maison de correction de St-Bernard . . . . .	55,854 06	
	1 directeur . . . . . à fr. 4,500		
	1 sous-directeur . . . . . à 2,000		
	55 employés de . . . . . 500 à 2,500		
	Maison de reclusion de Vilvorde . . . . .	50,579 96	
	1 directeur . . . . . à 4,500		
	1 sous-directeur . . . . . à 2,200		
	55 employés de . . . . . 200 à 2,000		
	Maison de force de Gand . . . . .	58,598 53	
	1 directeur . . . . . à 4,500		
	1 sous-directeur . . . . . à 2,200		
	1 secrétaire . . . . . à 1,500		
	65 employés de . . . . . 400 à 2,000		

## JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE X (suite).</b>			
	Maison de détention militaire d'Alost. . . . .	{ 1 directeur . . . . . à 4,300 } { 1 sous-directeur . . . . . à 1,800 } { 1 secrétaire . . . . . à 1,000 } { 42 employés de . . . . . 500 à 2,000 }	46,041 65
	Maison pénitentiaire des jeunes délin- quants à S-Hubert. . . . .	{ 1 directeur . . . . . à 3,200 } { 1 secrétaire . . . . . à 000 } { 22 employés de . . . . . 200 à 2,000 }	20,041 67
	Maison pénitentiaire des femmes à Na- mur. . . . .	{ 1 directeur . . . . . à 3,300 } { 1 secrétaire . . . . . à 1,200 } { 34 employés de . . . . . 60 à 2,000 }	29,201 64
<b>MAISONS DE SÛRETÉ CIVILES ET MILITAIRES.</b>			
	Anvers. . . . .	{ 1 directeur . . . . . à 1,700 } { 1 secrétaire . . . . . à 1,000 } { 8 employés de . . . . . 600 à 900 }	9,060 .
	Bruxelles. . . . .	{ 1 directeur . . . . . à 3,500 } { 1 secrétaire . . . . . à 1,600 } { 1 sous-directeur . . . . . à 1,000 } { 32 employés de . . . . . 400 à 2,000 }	53,591 48
	Bruges. . . . .	{ 1 directeur . . . . . à 2,200 } { 11 employés de . . . . . 300 à 900 }	9,520 .
	Gand . . . . .	{ 1 directeur . . . . . à 2,000 } { 8 employés de . . . . . 600 à 1,200 }	8,572 50
	Mons . . . . .	{ 1 directeur . . . . . à 1,000 } { 10 employés de . . . . . 240 à 850 }	7,854 16
	Liège . . . . .	{ 1 directeur . . . . . à 2,560 } { 13 employés de . . . . . 600 à 1,200 }	12,409 71
	Arlon . . . . .	{ 1 gardien en chef . . . . . à 900 } { 2 employés de . . . . . 300 à 900 }	2,100 .
	Namur. . . . .	{ 1 directeur . . . . . à 2,200 } { 7 employés de . . . . . 212 à 900 }	5,512 .
<b>MAISONS D'ARRÊT.</b>			
	De la province d'An- vers. . . . .	{ 2 gardiens en chef, 1 à 1,500, 1 à 2,000 } { 9 employés de . . . . . 100 à 750 }	7,719 02



## JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles de budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE X (suite).</b>		
	<b>ART. 9.</b>		
	<i>Traitement et frais de voyage du contrôleur des constructions dans les prisons et honoraires aux architectes.</i>		
	Traitement du contrôleur . . . . . 4,000 »		
	Frais de voyage du contrôleur . . . . . 1,265 25		
	Honoraires payés aux architectes . . . . . 15,751 »		
	Fr. 20,996 25	20,996 25	L'allocation est de . . . fr. 21,000 » La dépense de . . . . . 20,996 25 Excédant de crédit . . . . . 3 75
	<b>SECTION 2. — SERVICE DES TRAVAUX.</b>		
	<b>ART. 10.</b>		
	<i>Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.</i>		
	Fournitures de fil de lin . . . . . 304,807 06		
	— de fer . . . . . 21,166 04		
	— de cuir . . . . . 12,956 22		
	— de coton . . . . . 15,820 06		
	— de bois . . . . . 10,049 46		
	— de chanvre . . . . . 4,129 55		
	— de laine . . . . . 9,658 28		
	— diverses . . . . . 87,756 67		
	Frais de blanchiment et teinture . . . . . 15,669 80		
	Fr. 577,003 85	577,003 83	L'allocation est de . . . fr. 650,000 » La dépense de . . . . . 577,003 83 Excédant de crédit . . . . . 72,996 17
	<b>ART. 11.</b>		
	<i>Gratifications aux détenus.</i>		
	Gratifications aux détenus de la maison de reclusion de Vilvorde . . . . . 52,000 »		
	— — de correction de S <sup>t</sup> -Bernard . . . . . 48,508 04		
	— — de force de Gand . . . . . 40,000 »		
	— — de détention militaire d'Alost . . . . . 55,000 »		
	— — pénitentiaire de S <sup>t</sup> -Hubert . . . . . 675 »		
	— — des femmes à Namur . . . . . 9,545 26		
	— — de sûreté de Bruxelles . . . . . 2,000 »		
	Fr. 165,528 30	165,528 50	L'allocation est de . . . fr. 183,000 » La dépense de . . . . . 165,528 50 Excédant de crédit . . . . . 17,671 70
	<b>ART. 12.</b>		
	<i>Frais d'impressions et de bureau.</i>		
	Fournitures d'imprimés . . . . . 5,488 »		
	— de bureau . . . . . 2,057 02		
	Fr. 7,525 02	7,525 02	L'allocation est de . . . fr. 10,000 » La dépense de . . . . . 7,525 02 Excédant de crédit . . . . . 2,474 98



## COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 4 mars 1846.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 20 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>						
	ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	•	•	•	•	21,000
2	— des fonctionnaires, employés, etc. .	215,904	•	•	•	•	215,904
3	Fournitures de bureau, impressions, etc. . .	32,206	•	•	•	•	32,206
4	Frais de route et de séjour du Ministre, etc. . .	8,000	•	•	•	•	8,000
5	Commission des <i>Annales des Travaux publics</i> .	6,900	•	•	•	•	6,900
6	— des procédés nouveaux. . . . .	5,000	•	•	•	•	5,000
	TOTAUX . . . fr.	285,070	•	•	•	•	285,070
	<b>CHAPITRE II.</b>						
	PONTS ET CHAUSSEES, BÂTIMENTS CIVILS, CANAUX, ETC.						
	SECTION I <sup>re</sup> . — <i>Ponts et Chaussées.</i>						
1	Entretien et amélioration des routes, etc. . .	2,618,600	•	•	•	•	2,618,600
1 <sup>bis</sup>	Plantations des routes. . . . .	•	•	•	(à 50,000	•	50,000
	SECTION II. — <i>Bâtiments civils.</i>						
2	Entretien des bâtiments civils . . . . .	52,060	•	•	•	•	52,060
3	Construction de la salle du Sénat . . . . .	•	196,400	•	•	•	196,400
4	Établissement d'un trottoir (Ministère de la Guerre) . . . . .	•	800	•	•	•	800
5	Établissement d'un système de paratonnerre. .	•	5,500	•	•	•	5,500

## DES TRAVAUX PUBLICS PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sul- vant. (Art. 50 de la loi du 13 mai 1846.)	Total.		
"	21,000 "	21,000 "	"	"	"	"	
"	215,904 "	185,903 28	50,000 72	"	50,000 72	"	Crédit resté libre, par suite du non établis- sment des bureaux de contrôle et de statistique du chemin de fer.
"	52,266 "	52,266 "	"	"	"	"	
"	8,000 "	2,509 "	5,691 "	"	5,691 "	"	Portion de crédit demeurée sans emploi.
"	6,900 "	5,358 50	1,561 50	"	1,561 50	"	Id. id.
"	5,000 "	747 "	2,255 "	"	2,255 "	"	Id. id.
"	285,070 "	245,365 78	59,506 22	"	59,506 22	"	
"	2,618,600 "	2,016,530 07	2,069 55	"	2,069 55	"	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
"	50,000 "	57,457 61	12,542 59	"	12,542 59	"	Portion de crédit demeurée sans emploi. n) Transfert du Budget des Finances à celui des Travaux publics. ( Arrêté royal du 8 mai 1848.)
"	52,060 "	52,050 85	" 17	"	" 17	"	Appoint inutile.
"	106,400 "	106,500 54	9 46	"	9 46	"	Id.
"	800 "	800 "	"	"	"	"	
"	5,500 "	4,101 68	1,398 52	"	1,398 52	"	Portion de crédit non employée.

## MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — COMPTE

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 4 mars 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
<b>SECTION III. — Service des canaux et rivières, etc.</b>							
6	Canal-de-Gand au Sas de Gand . . . . .	29,000	"	a) 41 44	"	"	29,041 44
7	— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	28,500	18,650	"	"	"	47,150 "
8	— de Pommerœul à Antoing . . . . .	96,489	"	"	"	"	96,489 "
9	— de la Sambre . . . . .	107,812	"	b) 660 "	"	"	108,472 "
10	— de Bruxelles à Charleroy . . . . .	77,000	28,000	"	"	"	105,000 "
11	Service de l'Escaut . . . . .	17,000	25,788 60	c) 1,856 56	"	"	44,625 16
12	— de la Lys . . . . .	29,500	"	"	"	"	29,500 "
13	— de la Meuse (Liège et Namur) . . . . .	20,000	200,000	d) 6,138 20	"	"	226,138 20
14	— — (Limbourg) . . . . .	50,000	100,000	"	"	"	150,000 "
15	— de la Dendre . . . . .	10,000	700	e) 1,554 18	"	"	12,254 18
16	— du Rupel . . . . .	"	110,540	"	"	"	110,540 "
17	— de la Dyle et du Demer . . . . .	15,000	100,000	"	"	"	115,000 "
18	— de la Seine . . . . .	250	29,200	"	"	"	29,450 "
19	Canaux de Gand à Ostende . . . . .	28,700	67,884 58	"	"	"	96,584 58
20	Canal de Mons à Condé . . . . .	10,000	18,284	"	"	"	28,284 "
21	— de la Campine . . . . .	65,000	18,000	"	"	"	83,000 "
22	— d'embranchement vers Turnhout . . . . .	9,000	25,000	"	"	"	52,000 "
23	— de la petite Nèthe . . . . .	10,000	57,000	"	"	"	67,000 "
24	— de Zelzaete à la mer du Nord . . . . .	19,800	9,000	"	"	"	28,800 "
25	— du Moervaert . . . . .	2,200	"	"	"	"	2,200 "
26	— de Nevele . . . . .	660	"	"	"	"	660 "
27	Travaux aux voies navigables de deuxième ordre.	"	14,777	"	"	"	14,777 "
28	Bacs et bateaux de passage . . . . .	20,000	"	"	"	"	20,000 "
<b>SECTION IV. — Ports et côtes.</b>							
29	Port d'Ostende . . . . .	45,450	95,560	f) 5,532 85	"	"	144,542 85
30	— de Nieupoort . . . . .	15,055 55	9,699 68	"	"	"	25,655 01

## DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS					Observations.
À DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Credits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Credits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant (art 50 de la loi du 15 mai 1846)	Total.		
•	20,041 44	20,041 44	•	•	•	•	a) Loi du 4 juin 1850, art. 2
•	47,150 •	47,150 •	•	•	•	•	•
•	90,489 •	44,261 80	52,227 11	•	52,227 11	•	{ Portion de crédit restée libre, par suite de la non exécution des travaux auxquels il était destiné
•	108,472 •	108,472 •	•	•	•	•	b) Loi du 4 juin 1850, art. 2
•	105,000 •	95,040 70	11,959 50	•	11,959 50	•	Dépenses restées au-dessous des prévisions
•	44,025 10	44,025 10	•	•	•	•	c) Loi du 4 juin 1850, art. 2
•	20,500 •	25,460 11	5,859 89	•	5,859 89	•	Portion de crédit non employée
•	226,158 20	226,158 20	•	•	•	•	d) Loi du 4 juin 1850, art. 2
•	150,000 •	140,497 24	502 76	•	502 76	•	Portion de crédit demeurée sans emploi.
•	12,254 18	12,254 18	•	•	•	•	e) Loi du 4 juin 1850, art. 2
•	110,540 •	97,096 47	15,445 53	•	15,445 53	•	Dépenses restées en dessous des prévisions
•	115,000 •	112,080 25	15 75	•	15 75	•	Appoint inutile.
•	99,450 •	15,050 76	14,419 24	•	14,419 24	•	Portion de crédit non employée
•	90,584 83	95,140 85	1,445 75	•	1,445 75	•	Id id
•	98,284 •	20,737 77	7,546 25	•	7,546 25	•	Id id
•	85,000 •	77,591 16	5,408 84	•	5,408 84	•	Id id
•	52,000 •	51,410 •	590 •	•	590 •	•	Id id
•	67,000 •	66,431 •	549 •	•	549 •	•	Id id.
•	28,800 •	25,050 17	5,749 85	•	5,749 85	•	Dépenses restées en dessous des prévisions
•	2,200 •	1,840 •	351 •	•	351 •	•	Portion de crédit non employée
•	660 •	•	660 •	•	660 •	•	Credit reste libre
•	14,777 •	5,254 88	11,542 12	•	11,542 12	•	Dépenses restées en dessous des prévisions
•	20,000 •	15,089 29	4,910 71	•	4,910 71	•	Id. id
•	144,542 85	144,542 85	•	•	•	•	f) Loi du 4 juin 1850, art. 2
•	25,835 01	15,415 55	10,219 68	•	10,219 68	•	Portion de crédit non employée.

## MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — COMPTE

Art. Ju BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 4 mars 1846		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
51	Côte de Blankenberghe . . . . .	79,900	7,700 49	"	"	"	87,600 49
52	Phares et fanaux . . . . .	750	"	(a 1,201 50	"	"	1,951 50
	<i>SECTION V. — Personnel des ponts et chaussées.</i>						
53	Traitement des ingénieurs et conducteurs. . . . .	606,004	"	"	"	"	606,004
54	— des surveillants, etc. . . . .	421,788 25	"	"	"	"	421,788 25
55	Jurys d'examen de l'école du génie civil . . . . .	12,000	"	"	"	"	12,000
	Totaux. . . fr.	4,494,196 58	1,156,374 35	16,944 71	50,000	"	5,697,515 64
	<i>CHAPITRE III.</i>						
	<i>SECTION 1<sup>re</sup>. — Chemin de fer.</i>						
	<i>§ 1<sup>er</sup>. — Personnel.</i>						
1	Service général, direction . . . . .	271,525	"	"	"	"	271,525
2	— des routes et stations. . . . .	244,545 50	"	"	"	"	244,545 50
3	Locomotion et entretien du matériel . . . . .	110,060	"	"	"	"	110,060
4	Transports et perception . . . . .	687,555	"	"	"	"	687,555
5	Primes à accorder aux fonctionnaires . . . . .	140,000	"	"	"	"	140,000
	<i>§ II. — Salaires.</i>						
6	Service général, direction. . . . .	16,400	"	(c 740	"	"	17,140
7	Routes et stations . . . . .	1,180,000	"	"	"	"	1,180,000
8	Locomotion et matériel . . . . .	1,461,130	"	"	"	"	1,461,130
9	Fours à coke . . . . .	95,000	"	"	"	"	95,000
10	Transports et perception . . . . .	615,600	"	"	"	"	615,600
	<i>§ III. — Travaux et fournitures.</i>						
11	Direction. . . . .	120,000	"	"	"	"	120,000
12	Routes et stations . . . . .	262,000	127,000	"	"	"	389,000
15	Billes et fers. . . . .	724,000	700,000	"	"	"	1,424,000
14	Locomotion et matériel . . . . .	2,492,510	"	"	"	"	2,492,510

## DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
°	87,690 49	87,685 96	6 53	°	6 53	°	Appoint inutile.
°	1,951 50	1,201 50	750 °	°	750 °	°	a) Loi du 4 juin 1850, art. 2.
							b) Loi du 4 juin 1850, art. 5.
(b 43,440 85	562,563 17	512,420 70	50,142 47	°	50,142 47	°	Portion de crédit demeurée sans emploi.
°	421,788 25	404,940 38	16,847 87	°	16,847 87	°	Id. id.
°	12,000 °	6,774 70	5,225 50	°	5,225 50	°	Id. id.
43,440 85	5,654,074 81	5,419,706 25	234,368 56	°	234,368 56	°	
°	271,525 °	257,286 07	14,258 95	°	14,258 95	°	Portion de crédit demeurée sans emploi.
°	244,545 50	220,186 20	24,357 50	°	24,357 50	°	Id. id.
°	110,960 °	94,500 46	16,659 54	°	16,659 54	°	Id. id.
°	687,535 °	656,859 97	50,695 05	°	50,695 05	°	Id. id.
°	140,000 °	16,471 72	123,528 28	°	123,528 28	°	Id. id.
°	17,140 °	17,040 03	99 97	°	99 97	°	c) Loi du 4 juin 1850, art. 2.
°	1,180,000 °	1,020,909 °	159,091 °	°	159,091 °	°	Portion de crédit non employée.
°	1,461,150 °	1,595,685 50	67,444 50	°	67,444 50	°	Id. id.
°	95,000 °	69,474 25	25,525 75	°	25,525 75	°	Id. id.
°	615,600 °	548,762 56	66,837 64	°	66,837 64	°	Id. id.
°	120,000 °	122,152 42	6,847 58	°	6,847 58	°	Id. id.
°	380,000 °	370,954 79	9,045 21	°	9,045 21	°	Id. id.
°	1,424,000 °	1,147,869 27	276,150 75	°	276,150 75	°	Id. id.
°	2,492,310 °	2,306,603 28	95,706 72	°	95,706 72	°	Id. id.

## MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — COMPTE

Art. du budget.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 4 mars 1846.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
15	Renouvellement du matériel . . . . .	100,000	200,000	(a 5,455 80	"	"	305,455 80
16	Transports et perception . . . . .	190,000	"	"	"	"	190,000
	SECTION II. — Direction de la régie.						
17	Personnel . . . . .	56,500	"	"	"	"	56,500
18	Matériel . . . . .	5,500	"	"	"	"	5,500
	TOTAUX. . . fr.	8,760,005 50	1,027,000	6,195 80	"	"	9,795,199 50
	CHAPITRE IV.						
	POSTES.						
1	Personnel . . . . .	1,000,000	"	"	"	"	1,000,000
2	Matériel . . . . .	500,000	"	"	"	"	500,000
5	Construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer . . . . .	20,000	"	"	"	"	20,000
	TOTAUX. . . fr.	1,520,000	"	"	"	"	1,520,000
	CHAPITRE V.						
	MINES.						
1	Conseil des mines. Traitement des fonctionnaires.	45,200	"	"	"	"	45,200
2	— Matériel . . . . .	2,400	"	"	"	"	2,400
5	Traitements des ingénieurs et conducteurs, etc.	167,200	"	"	"	"	167,200
4	Jurys d'examen et voyages des élèves des mines.	6,000	"	"	"	"	6,000
5	Subsides aux caisses de prévoyance, etc. . . . .	45,000	"	"	"	"	45,000
6	Impressions, achats de livres, etc. . . . .	9,000	"	"	"	"	9,000
	TOTAUX. . . fr.	272,800	"	"	"	"	272,800
	CHAPITRE VI.						
"	Pensions . . . . .	75,000	"	"	"	"	75,000

## DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CREDITS.				Observations.	
A DÉBILITER, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice	EXCÉDANT DES CREDITS SUR LES DÉPENSES.				
			Credits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Credits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant (Art 30 de la loi du 15 mai 1836)	Total.		Excédant des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires
"	505,455 80	505,455 80	"	"	"	"	a) Loi du 4 juin 1850, art 2
"	100,000 "	185,452 70	6,547 50	"	6,547 50	"	Portion de crédit demeurée sans emploi
"	56,500 "	55,675 04	824 96	"	824 96	"	Id id
"	5 500 "	5,409 66	" 54	"	" 54	"	Appoint inutile
"	9,795,199 50	8,849,618 52	945,580 78	"	945,580 78	"	
"	1,000,000 "	998,890 51	1,109 69	"	1,109 69	"	Portion de crédit non employé
"	500,000 "	499,597 65	402 57	"	402 57	"	Id id
"	20,000 "	16,820 "	5,180 "	"	5,180 "	"	Id id
"	1,520,000 "	1,515,507 91	4,692 06	"	4,692 06	"	
"	45,200 "	42,248 07	951 95	"	951 95	"	Portion de crédit demeurée sans emploi
"	2,400 "	1,151 99	1,248 01	"	1,248 01	"	Id id
"	167,200 "	165,615 66	5,586 54	"	5,586 54	"	Id id
"	6,000 "	1,445 10	4,554 90	"	4,554 90	"	Id id
"	45,000 "	45 000 "	"	"	"	"	
"	9,000 "	5,991 50	5,998 50	"	5,998 50	"	Id id
"	272,800 "	256,550 52	16,249 68	"	16,249 68	"	
"	75,000 "	75 510 "	1,690 "	"	1,690 "	"	Id id.

## MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — COMPTE

Art. de SUDJET.	SERVICES.	CRÉDITS					Total.
		OUVERTS par la loi du Budget du 4 mars 1848		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	
		Ordinaires.	Ex- traordinaires.	Sup- plémentaires.	Ex- traordinaires.		
	<b>CHAPITRE VII.</b>						
•	Secours . . . . .	5,000	»	»	»	»	5,000 »
	<b>CHAPITRE VIII.</b>						
•	Dépenses imprévues . . . . .	18,000	»	(a 20,500 52	»	»	58,500 52
•	Payement aux concessionnaires de la Sambre can- nalisée sur le prix de la rétrocession. (Loi du 18 juin 1856, art. 3 2°.) . . . . .	25,000	»	»	»	»	25,000 »
	<b>RÉCAPITULATION.</b>						
	<b>CHAPITRE I.</b> . . . . .	285,070	»	»	»	»	285,070 »
	— II. . . . .	4,404,196 58	1,156,374 35	16,944 71	50,000 »	»	5,697,515 64
	— III. . . . .	8,760,005 50	1,027,000 »	6,195 80	»	»	9,795,199 30
	— IV. . . . .	1,520,000	»	»	»	»	1,520,000 »
	— V. . . . .	272,800	»	»	»	»	272,800 »
	— VI. . . . .	75,000	»	»	»	»	75,000 »
	— VII. . . . .	5,000	»	»	»	»	5,000 »
	— VIII. . . . .	18,000	»	20,500 32	»	»	58,500 32
	Payement aux concessionnaires de la Sambre. .	25,000	»	»	»	»	25,000 »
	<b>TOTAUX.</b> . . fr.	15,455,070 08	2,163,374 35	43,440 83	50,000 »	»	17,711,885 26

## DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1851.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					Observations.
A DÉBITER, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs sertant de base au règlement définitif du budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de cré- dits à transférer à l'exercice sui- vant. (ART. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
	5,000	5,000	.	.	.	.	
	58,500 52	25,569 06	14,751 26	.	14,751 26	.	a) Loi du 1 juin 1850, art. 2. Portion de crédit demeurée sans emploi.
	25,000	25,000	.	.	.	.	
	985,070	245,565 78	59,506 22	.	59,506 22	.	
45,440 85	5,654,074 81	5,419,706 25	254,568 56	.	254,568 56	.	
	9,795,199 50	8,849,018 52	945,580 78	.	945,580 78	.	
	1,520,000	1,513,507 94	4,692 06	.	4,692 06	.	
	272,800	256,550 52	16,249 68	.	16,249 68	.	
	75,000	75,310	1,690	.	1,690	.	
	5,000	5,000	.	.	.	.	
	58,500 52	25,569 06	14,751 26	.	14,751 26	.	
	25,000	25,000	.	.	.	.	
45,440 85	17,668,444 45	16,415,025 87	1,254,818 56	.	1,254,818 56	.	

Certifié exact et conforme aux écritures de la comptabilité.

Bruxelles, le 20 mars 1851.

Le Ministre des Travaux Publics,

EM. VAN HOOREBEKE.



## TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF, ETC.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.		Observations.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup> (suite).</b>				
		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE.
				Traitements. Indemnit.
	4 <sup>e</sup> division. Postes . . . . . 17	1	6,000	6,000 " "
		3	5,000 à 5,500	9,500 " "
		15	900 à 2,400	17,125 " 400
	5 <sup>e</sup> division. Personnel et comptabilité . . . . . 17	1	6,000	6,000 " "
		2	5,400 à 4,000	7,599 92 " "
		14	600 à 2,400	17,266 66 462
	6 <sup>e</sup> division. Travaux hydrauliques et chemins de fer concédés . . . . . 7	1	6,000	6,000 " "
		1	5,200	5,200 04 " "
		5	600 à 2,200	4,800 " 500
	Huissiers et gens de service, etc. . . . . 18	2	1,000 à 1,200	2,199 96 " "
		3	1,500 à 1,600	4,599 92 " "
		13	500 à 1,200	10,912 74 85
		104		
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.			185,905 28
	ART. 3.			
	<i>Matériel.</i>			
a.	Papier et impressions, frais de reliures . . . . .			8,261 85
b.	Fournitures de bureau, abonnements, journaux, livres et ouvrages . . . . .			5,526 58
c.	Chauffage . . . . .			4,100 31
d.	Éclairage . . . . .			2,855 55
e.	Menues dépenses. . . . .			842 24
f.	Entretien. — Réparation des meubles et ustensiles de l'hôtel du Ministère. — Fournitures diverses . . . . .			12,679 49
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.			52,266 "
	ART. 4.			
	<i>Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.</i>			
	Frais de route et de séjour . . . . .			
			du Ministre . . . . .	770 "
			du secrétaire général . . . . .	547 50
			du secrétariat général . . . . .	537 "
			de la division des postes . . . . .	454 50
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.			2,509 "
				Credit . . . . . fr. 215,904 "
				Dépenses . . . . . 185,905 28
				Excédant de crédit. . . 30,000 72
				Credit . . . . . fr. 52,266 "
				Dépenses . . . . . 52,266 "
				Excédant de crédit. . . . .
				Credit . . . . . fr. 8,000 "
				Dépenses . . . . . 2,509 "
				Excédant de crédit. . . 5,691 "

## TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Littéra ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup> (suite).</b>		
	<b>ART. 5.</b>		
	<i>Commission des ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.</i>		
a.	Fourniture et impression de 1,500 exemplaires des 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cahiers du tome VII des <i>Annales des Travaux publics</i> . . . . . fr. 3,000 »		
b.	Fourniture de 50 volumes . . . . . 300 »		
c.	Impression de 1,000 brochures destinées aux auteurs qui ont écrit dans le VII <sup>e</sup> volume. . . . . 525 30	5,358 50	Crédit . . . . . fr. 6,000 » Dépenses . . . . . 5,358 50
d.	Frais de bureau, etc., du secrétaire de la commission. . . . . 1,715 »		Excédant de crédit. . . . . 1,861 30
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr. 5,358 50		
	<b>ART. 6.</b>		
	<i>Commission des procédés nouveaux.</i>		
a.	Indemnité fixe du secrétaire de la commission. . . . . fr. 500 »		
b.	Frais de voyage des membres . . . . . 247 »	747 »	Crédit . . . . . fr. 5,000 » Dépenses . . . . . 747 »
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr. 747 »		Excédant de crédit. . . . . 2,255 »
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<b>Ponts et chaussées. — Bâtimens civils. — Canaux — Rivières, etc.</b>		
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — PONTS ET CHAUSSÉES.</b>		
	<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>		
a.	Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants . . . . . 1,584,528 22		
b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure; indemnités pour terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignemens, etc. . . . . 240,315 27		
c.	Études des projets. — Frais de levées de plans, achats d'instrumens, matériel et impression . . . . . 12,502 »		
d.	Travaux d'amélioration et construction de routes.		
	Le littéra d se subdivise de la manière suivante :		
	1 <sup>o</sup> Travaux de construction de routes. . . . . fr. 444,518 64		
	2 <sup>o</sup> Subsides accordés aux provinces, etc., pour les aider dans les frais de construction de routes . . . . . 352,572 44	979,585 18	
	3 <sup>o</sup> Emprises de terrains incorporés dans la construction de routes nouvelles . . . . . 182,204 10		
	TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr. 2,616,550 67		Crédit . . . . . fr. 2,618,600 » Dépenses . . . . . 2,616,550 67
			Excédant de crédit. . . . . 2,069 35

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE II (suite).</b>			
<b>ART. 1<sup>er</sup> bis.</b>			
<i>Plantation des routes.</i>			
a.	Travaux de plantation. . . . . fr. 29,641 42	57,457 01	Crédit . . . . . fr. 80,000 » Dépenses . . . . . 57,457 61 Excédant de crédit . . . 12,542 39
b.	Frais d'inspection . . . . . 1,408 65		
c.	Traitements des conservateurs . . . . . 2,500 »		
d.	Pépinière de l'État à Laeken. — Frais d'entretien et achat de jeunes plants . . . . . 2,617 54		
e.	Loyer de la pépinière de l'État . . . . . 1,200 »		
TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> bis. . . . . fr.		57,457 01	
<b>SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.</b>			
<b>ART. 2.</b>			
•	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État . . . . .	52,059 85	Crédit . . . . . fr. 82,060 » Dépenses . . . . . 52,059 85 Excédant de crédit. . . . . » 17
<b>ART. 3.</b>			
•	Constructions nouvelles et travaux d'amélioration; construction d'une salle avec accessoires pour le Sénat . . . . .	196,590 54	Crédit . . . . . fr. 196,400 » Dépenses . . . . . 196,590 54 Excédant de crédit. . . . . 9 46
<b>ART. 4.</b>			
•	Établissement d'un trottoir en dalles le long du Ministère de la Guerre, vers la rue Royale, en remplacement de celui en asphalte . . . . .	800 »	Crédit . . . . . fr. 800 » Dépenses . . . . . 800 » Excédant de crédit. . . . . »
<b>ART. 5.</b>			
•	Établissement d'un système de paratonnerres sur les bâtiments de l'ancienne Cour et du palais de l'Industrie . . . . .	4,101 68	Crédit . . . . . fr. 5,500 » Dépenses . . . . . 4,101 68 Excédant de crédit . . . 1,398 32
<b>SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET DES ÉTÉAUX DE PASSAGE.</b>			
<b>ART. 6.</b>			
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>			
a.	Travaux d'entretien ordinaire. . . . . fr. 7,348 »	29,041 44	Crédit . . . . . fr. 29,041 44 Dépenses . . . . . 29,041 44 Excédant de crédit . . . . . »
b.	Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale . . . . . 12,875 »		
c.	Travaux de restauration et de renforcement des bords . . . . . 8,818 44		
TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.		29,041 44	

## TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE II (suite).</b>		
	<b>ART. 7.</b>		
	<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
a.	Travaux d'entretien ordinaire. . . . . fr. 26,075 47	47,150 *	Crédit . . . . . fr. 47,150 » Dépenses . . . . . 47,150 » Excédant de crédit. . . . . »
b.	Travaux de démolition du pont levis de Mechelen et son remplacement par un pont tournant . . . . . 11,915 51		
c.	Construction de trois maisons de pontonniers à Neeroeteren et à Solt . . . . . 9,161 92		
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	47,150 *	
	<b>ART. 8.</b>		
	<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>		
a.	Travaux d'entretien ordinaire . . . . . fr. 24,000 *	44,261 89	Crédit . . . . . fr. 96,489 » Dépenses . . . . . 44,261 89 Excédant de crédit. . . . . 52,227 11
b.	— d'entretien extraordinaire et d'amélioration; alimentation par machines à vapeur . . . . . 20,261 80		
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	44,261 89	
	<b>ART. 9.</b>		
	<i>Sambre canalisée.</i>		
"	Travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter à la Sambre et à ses dépendances, dans les provinces de Hainaut et de Namur. . . . .	108,472 *	Crédit . . . . . fr. 108,472 » Dépenses . . . . . 108,472 » Excédant de crédit. . . . . »
	<b>ART. 10.</b>		
	<i>Canal de Bruxelles à Charleroy.</i>		
a.	Travaux d'entretien ordinaire . . . . . fr. 58,477 80	95,040 70	Crédit . . . . . fr. 108,000 » Dépenses . . . . . 95,040 70 Excédant de crédit. . . . . 11,959 50
b.	Pavage de diverses parties de trottoirs pour le halage . . . . . 20,000 *		
c.	Primes pour le service de balage. . . . . 15,914 84		
d.	Frais de la navigation du soir. . . . . 648 *		
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	95,040 70	
	<b>ART. 11.</b>		
	<i>Service de l'Escaut.</i>		
a.	Travaux d'entretien ordinaire dans la Flandre orientale et le Hainaut. fr. 10,956 55	44,625 16	Crédit . . . . . fr. 44,625 16 Dépenses . . . . . 44,625 16 Excédant de crédit. . . . . »
b.	— d'amélioration, etc. . . . . 33,668 61		
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.	44,625 16	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE III (suite).</b>			
<b>ART. 12.</b>			
<i>Service de la Lys.</i>			
"	Travaux d'entretien ordinaire dans les Flandres . . . . .	25,460 11	Crédit . . . . . fr. 20,500 - Dépenses . . . . . 25,460 11 Excédant de crédit . . . . . 3,830 89
<b>ART. 13.</b>			
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>			
a.	Travaux d'entretien dans les provinces de Liège et de Namur. . . . . fr. 18,426 59		
b.	— d'amélioration . . . . . 24,207 65		
c.	Établissement de la 3 <sup>e</sup> jetée des passes de Huy . . . . . 1,762 50		
d.	— d'une jetée d'enrochement de l'île de Sclayn. . . . . 5,550 25		
e.	— — — des îles de Grétry. . . . . 5,565 06		
f.	— d'un chemin de halage dans la traverse de Seraing. . . . . 53,774 09		
g.	Travaux d'établissement de trois jetées d'enrochement en tête des îles d'Androssart et Douvreaux. . . . . 12,509 19		
h.	Continuation des travaux d'établissement d'un chemin de halage entre Hastières et Waulsort . . . . . 60,197 15	220,158 20	Crédit . . . . . fr. 220,158 20 Dépenses . . . . . 220,158 20 Excédant de crédit . . . . . -
i.	Établissement d'une jetée d'enrochement en tête de l'île de la Plante. . . . . 5,742 17		
j.	Travaux d'exhaussement de deux parties du chemin de halage à la passe d'Anscremme . . . . . 14,880 »		
k.	Continuation des travaux d'établissement d'un port au confluent de la Meuse et de la Sambre à Namur . . . . . 27,026 50		
l.	Continuation des travaux de construction d'un pont et d'un chemin de halage vis-à-vis les établissements de la société d'Engis . . . . . 7,487 »		
	<b>TOTAL DE L'ART. 13. . . . . fr.</b>	<b>220,158 20</b>	
<b>ART. 14.</b>			
<i>Service de la Meuse dans la province de Limbourg.</i>			
"	Travaux de défense à la rive gauche en aval et en amont de Maestricht. . . . .	140,497 24	Crédit . . . . . fr. 150,000 - Dépenses . . . . . 140,497 24 Excédant de crédit. . . . . 502 76
<b>ART. 15.</b>			
<i>Service de la Dendre.</i>			
a.	Travaux d'entretien ordinaire dans les provinces de la Flandre orientale et le Hainaut . . . . . 9,602 64		
b.	Travaux d'amélioration. . . . . 2,651 54	12,254 18	Crédit . . . . . fr. 12,254 18 Dépenses . . . . . 12,254 18 Excédant de crédit. . . . . -
	<b>TOTAL DE L'ART. 15. . . . . fr.</b>	<b>12,254 18</b>	

## TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE II (suite).</b>			
ART. 16.			
<i>Service du Rupel.</i>			
a.	Travaux d'entretien ordinaire . . . . . fr. 5,000 »	97,096 47	Crédit . . . . . fr. 120,540 » Dépenses . . . . . 97,096 47 Excédant de crédit. . . . . 13,443 53
b.	— d'amélioration . . . . . 4,346 47		
c.	— d'élargissement du Scheepmaekers Reck et de rectification des confluent de la Nèthe et de la Dyle . . . . . 87,750 »		
TOTAL DE L'ART. 16. . . . . fr.		97,096 47	
ART. 17.			
<i>Service de la Dyle et du Demer.</i>			
a.	Continuation des travaux supplémentaires exécutés pour la dérivation de la Dyle à Malines. . . . . fr. 25,278 95	112,986 25	Crédit . . . . . fr. 113,000 » Dépenses . . . . . 112,986 25 Excédant de crédit. . . . . 13 75
b.	Continuation des travaux de rectification du cours du Demer entre Aerschot et Werchter . . . . . 81,750 36		
c.	Indemnité au sieur Vandenhove, à Diest, et consors, pour dommages causés par suite de l'échouement de son bateau le <i>Jongman</i> . . . . . 5,970 94		
TOTAL DE L'ART. 17. . . . . fr.		112,986 25	
ART. 18.			
<i>Service de la Senne.</i>			
a.	Construction d'un déversoir supplémentaire au moulin de Weerde, à Vil- vorde, afin d'obvier aux inondations de la vallée de la Senne. . . . . fr. 14,790 76	15,050 76	Crédit . . . . . fr. 29,450 » Dépenses . . . . . 15,050 76 Excédant de crédit. . . . . 14,419 24
b.	Loyer d'une maison occupée par l'éclusier préposé à la manœuvre des ventilleries à Vilvorde . . . . . 240 »		
TOTAL DE L'ART. 18. . . . . fr.		15,050 76	
ART. 19.			
<i>Service des canaux de Gand à Ostende.</i>			
a.	Travaux d'entretien ordinaire dans les provinces de la Flandre occiden- tale et orientale . . . . . fr. 27,279 »	95,140 85	Crédit . . . . . fr. 96,584 58 Dépenses . . . . . 95,140 85 Excédant de crédit. . . . . 1,443 73
b.	Travaux d'amélioration . . . . . 5,340 58		
c.	Renouvellement de la partie mobile du pont de Mariakerke. . . . . 15,744 45		
d.	Travaux extraordinaires exécutés pour l'établissement de talus entre Bruges et Ostende . . . . . 11,691 »		
e.	Travaux d'approfondissement du bassin de commerce de Bruges . . . . . 55,086 04		
TOTAL DE L'ART. 19. . . . . fr.		95,140 85	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE II (suite).</b>		
	ART. 20.		
	<i>Service du canal de Mons à Condé.</i>		
a.	Travaux d'entretien ordinaire. . . . . fr. 10,000 »	} 20,757 77	Crédit. . . . . fr. 28,284 » Dépenses. . . . . 20,757 77
b.	— extraordinaire . . . . . 10,757 77		
	TOTAL DE L'ART. 20. . . . . fr.	20,757 77	Excédant de crédit. . . . . 7,546 25
	ART. 21.		
	<i>Service du canal de la Campine.</i>		
a.	Entretien des terrassements et des ouvrages d'art des 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> sections. fr. 50,891 16	} 77,591 16	Crédit . . . . . fr. 83,000 » Dépenses . . . . . 77,591 16
b.	Rechargement des digues en gravier. . . . . 7,900 »		
c.	Plantation des terrains compris entre les dépôts de sable et le canal; plantation et semis de ces dépôts en genêts et en sapins. . . . . 9,800 »		
	TOTAL DE L'ART. 21. . . . . fr.	77,591 16	Excédant de crédit. . . . . 6,408 84
	ART. 22.		
	<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>		
a.	Travaux d'entretien ordinaire; terrassements. . . . . fr. 9,000 »	} 31,410 »	Crédit. . . . . fr. 32,000 » Dépenses. . . . . 31,410 »
b.	Construction d'un pont tournant sur la partie du canal entre Ravels et Turnhout . . . . . 22,410 »		
	TOTAL DE L'ART. 22. . . . . fr.	31,410 »	Excédant de crédit. . . . . 590 »
	ART. 25.		
	<i>Petite Nèthe canalisée.</i>		
a.	Troisième annuité payée à la province d'Anvers pour la reprise par l'État de la petite Nèthe canalisée. . . . . fr. 50,000 »	} 66,451 »	Crédit . . . . . fr. 67,000 » Dépenses . . . . . 66,451 »
b.	Travaux d'entretien ordinaire. . . . . 10,001 »		
c.	— de dévasement . . . . . 6,450 »		
	TOTAL DE L'ART. 25. . . . . fr.	66,451 »	Excédant de crédit. . . . . 549 »

## TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, légalisées et ordonnées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE II (suite).</b>			
<b>ART. 24.</b>			
<i>Service du canal de Zelzacte.</i>			
a.	Travaux d'entretien ordinaire . . . . . fr. 8,500 »	23,050 17	Crédit . . . . . fr. 28,800 » Dépenses . . . . . 25,050 17 Excédant de crédit. . . . . 3,749 83
b.	— d'amélioration . . . . . 14,550 17		
TOTAL DE L'ART. 24. . . . . fr.		23,050 17	
<b>ART. 25.</b>			
<i>Service du Moervaert.</i>			
	Travaux d'entretien ordinaire . . . . .	1,840 »	Crédit . . . . . fr. 2,200 » Dépenses . . . . . 1,840 » Excédant de crédit. . . . . 351 »
<b>ART. 26.</b>			
	Service du canal de Nevele . . . . .	"	Crédit . . . . . fr. 660 » Dépenses . . . . . " Excédant de crédit. . . . . 660 »
<b>ART. 27.</b>			
<i>Travaux aux voies navigables de second ordre; frais d'étude et de levée de plans; achats d'instruments.</i>			
a.	Frais d'études de divers projets . . . . . fr. 2,118 88	3,254 88	Crédit . . . . . fr. 14,777 » Dépenses . . . . . 3,254 88 Excédant de crédit. . . . . 11,542 12
b.	Fournitures de 1,000 plans de la nouvelle dérivation de la Meuse, et de 350 exemplaires du projet d'amélioration du même fleuve . . . . . 1,110 »		
TOTAL DE L'ART. 27. . . . . fr.		3,254 88	
<b>ART. 28.</b>			
<i>Service des bacs et des bateaux de passage.</i>			
a.	Entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage établis sur l'Escaut, le Rupel, la Durme, la Meuse et le canal de Gand à Ostende. fr. 11,522 04	15,089 20	Crédit . . . . . fr. 20,000 » Dépenses . . . . . 15,089 20 Excédant de crédit. . . . . 4,910 71
b.	Construction d'un brise-glace en amont de l'embarcadère de Galbeekveer, sous Hemixem sur l'Escaut. . . . . 3,767 25		
TOTAL DE L'ART. 28. . . . . fr.		15,089 20	

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivisions des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nances dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE II (suite).</b>		
	<b>SECTION 1. — PORTS ET CÔTES.</b>		
	<b>ART. 29.</b>		
	<i>Port d'Ostende.</i>		
a.	Entretien de l'avant-port . . . . . fr. 50,500 »		
b.	— de l'arrière-port et des écluses de Slykens. . . . . 5,555 68		
c.	Renouvellement de 5 paires de portes aux écluses de Slykens. . . . . 11,400 »		
d.	Reconstruction des murs en aîles de l'écluse de chasse dite française. . . 16,751 19	144,542 85	Crédit . . . . . fr. 144,542 85
e.	Renouvellement du musoir de l'estacade d'est au port d'Ostende . . . . . 66,550 24		Dépenses . . . . . 144,542 85
f.	Travaux d'entretien et d'amélioration aux écluses des bassins de com- merce, etc. . . . . 6,757 72		Excédant de crédit . . . . .
	TOTAL DE L'ART. 29. . . . . fr.	144,542 85	
	<b>ART. 30.</b>		
	<i>Port de Nieuport.</i>		
a.	Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	15,415 55	Crédit . . . . . fr. 28,655 01
			Dépenses . . . . . 15,415 55
			Excédant de crédit . . . . . 10,219 68
	<b>ART. 31.</b>		
	<i>Côte de Blanckenberghe.</i>		
a.	Travaux d'entretien des ouvrages de défense . . . . . 79,900 »	87,685 96	Crédit . . . . . fr. 87,690 49
b.	Prolongement en mer de la jetée n° 1 de la 1 <sup>re</sup> section . . . . . 7,785 96		
	TOTAL DE L'ART. 31. . . . . fr.	87,685 96	Excédant de crédit . . . . . 6 55
	<b>ART. 32.</b>		
	<i>Service des phares et fanaux.</i>		
	Payé au sieur Lefevère, à Ostende, une somme de fr. 1,201 50 c pour pertes essayées, en 1857, dans son entreprise des travaux de construction d'un fanal à l'est du port d'Ostende, par suite des ordres du génie militaire d'interrompre les travaux en cours d'exécution. . . . .	1,201 50	Crédit . . . . . fr. 1,051 50
			Dépenses . . . . . 1,201 50
			Excédant de crédit . . . . . 750 »

## TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivisions des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.					DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE II (suite).</b>							
<b>ART. 55.</b>							
<i>Traitements des ingénieurs et conducteurs du corps des ponts et chaussées, et des ingénieurs et conducteurs adjoints à ce corps. — Frais de bureau et de déplacements. — Indemnités et dépenses éventuelles.</i>							
		Nombre d'agents.	MONTANT DE LA DÉPENSE.				
			TRAITEMENT annuel.	Traitement fixe.	Traitement supplém.	Frais de bureau.	Frais de route et de séjour.
	Membres du corps. 103						
			1	12000	12000	800	1540
	— divisionnaire.	3	8400	25200		1200	4384
	Ingénieurs en chef de 1 <sup>re</sup> cl.	7	6300	41452 75		2133 32	2992 75
	— de 2 <sup>e</sup> cl.	6	5200	29958 02		2400 05	3797 54
	Ingénieurs ordia. de 1 <sup>re</sup> cl.	9	5800	29705 17	1400	2133 34	4202 12
	— de 2 <sup>e</sup> cl.	12	5200	37600 12		2700	11060
	— de 3 <sup>e</sup> cl.	6	2400	14400		1200	4152
	Sous-ingénieurs . . .	17	2000	34000 01		3765	9266
	Conducteurs de 1 <sup>re</sup> classe .	19	2400	45600			5341
	— de 2 <sup>e</sup> " . . .	36	2000	71000 16	300		2060
	— de 3 <sup>e</sup> " . . .	41	1500	60236 26	210		5598 73
	Aspirant conducteur . . .	6	1000	6000			1125
	Indemnités allouées à des memb. du corps, payés sur les fonds des provinces. . . 8						
	Conducteurs de 1 <sup>re</sup> classe .	3			650		1100
	— de 2 <sup>e</sup> " . . .	1					175
	— de 3 <sup>e</sup> " . . .	4					625
	Ingénieurs de 2 <sup>e</sup> classe . . .	2	5200	6400 04		460	1950
	— de 3 <sup>e</sup> " . . .	3	2400	7200		600	2552
	Membres adjoints au corps . . . . . 15						
	Sous-ingénieur . . . . .	2	2000	2000 04		520	1038
	Conducteur de 2 <sup>e</sup> classe . .	1	2000	2000			
	— de 3 <sup>e</sup> " . . . . .	4	1500	6000			200
	Aspirant conducteur . . . .	1	1000	999 96			250
	Indemnité pour frais de bureau du 2 <sup>e</sup> semestre 1847, imputée sur le Budget de l'exercice 1848.					600	600
		184					
<b>TOTAL DE L'ART. 55. . . . . fr.</b>						<b>512,420 70</b>	Crédit. . . . fr. 562,565 17 Dépenses . . . . 512,420 70 Excéd <sup>t</sup> de crédit. 50,143 47

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Littéra ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nées dans le cours de l'exercice.				Observations.	
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE.			
				Traitement	Frais de route et de séjour.	Indemnités	
<b>CHAPITRE II (suite).</b>							
<b>Art. 34.</b>							
<i>Traitements du personnel définitif, des surveillants, gardes-ponts à bascule, éclusiers, pontonniers et autres agents subalternes du service des ponts et chaussées.</i>							
Service général. 39	Bureaux de l'inspection générale . . .	7	500 à 2500	9000	»	»	
	Chemins de fer concédés de la 1 <sup>re</sup> divon.	9	700 à 1800	10699	96	»	950
	— — — 2 <sup>e</sup> —	15	900 à 4000	22264	88	»	1250
	— — — 3 <sup>e</sup> —	6	1400 à 2600	9460	08	»	680
	Construction d'une salle pour le Sénat.	2	1200 à 2400	3600	»	»	»
	Surveillance des bâtiments civils . . .	6	840 à 2100	5889	87	»	300
	Service de la Dyle et du Demer . . .	8	500 à 1800	7677	52	»	250
	— du Rupel . . . . .	3	1460 à 1800	4760	04	»	»
	— de l'entrepôt d'Auvers . . . . .	7	600 à 1300	6755	41	»	»
	— du canal de Charleroy . . . . .	67	400 à 2200	39248	46	16 75	673 41
Services spéc. 229	— de la Meuse (Liège et Namur).	17	600 à 1200	11525	»	»	100
	— — (Limbourg) . . . . .	6	450 à 1200	3450	»	»	»
	— du canal latéral à la Meuse . . .	5	1200 à 1800	7500	»	»	200
	— du canal de Maestricht à Bois- le-Duc . . . . .	54	500 à 1500	14175	»	»	100
	— de la 1 <sup>re</sup> section du canal de la Campine . . . . .	13	300 à 1000	5400	»	»	»
	— de la 2 <sup>e</sup> — — — — —	29	300 à 500	11500	»	»	»
	— du canal de Turnhout . . . . .	11	300 à 500	3950	»	»	»
	— de la petite Nèthe canalisée . . .	14	120 à 1800	2645	34	»	»
	— du canal de Zelzate . . . . .	5	1200 à 1800	7578	»	»	250
	— de l'écluse de Heyst . . . . .	4	700 à 1000	5100	»	»	»
Prov. d'Anvers. 8	Surveillance des routes . . . . .	5	1000 à 1800	6477	96	»	200
	Surveillance des routes . . . . .	5	800 à 1440	4840	04	»	200
Prov. de Brab. 11	Service de la Senne . . . . .	1	800	800	»	»	»
	Manœuvre des ponts à bascule . . .	5	432 à 756	4020	»	»	»
Province de la Flandre occid. 57	Surveillance des routes . . . . .	9	1000 à 1800	11910	48	»	500
	Manœuvre des ponts à bascule . . .	1	756	756	»	»	»
	Service de la Lys . . . . .	7	540 à 800	5181	»	»	»
	— du canal de Gand à Ostende.	8	450 à 1000	5426	19	»	»
	— du port d'Ostende . . . . .	20	500 à 1080	10010	»	»	»
	— — de Nieuport . . . . .	12	400 à 1278	8077	20	»	300
	— du canal de Bruges à Ostende.	»	»	5217	65	»	»
							57,874 92
							145,857 80
							6,677 96
							9,860 04
							45,178 52



## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivisions  
articles du budget.

## NATURE DES DÉPENSES.

DÉPENSES  
constatées,  
liquidées et ordon-  
nancées  
dans le cours  
de l'exercice.

Observations.

## CHAPITRE III.

## Chemin de fer.

SECTION 1<sup>re</sup>. — CHEMINS DE FER EN EXPLOITATION.§ 1<sup>er</sup>. — Personnel.ART. 1<sup>er</sup>.

## Service général. — Direction.

	Nombre d'agents.	MONTANT DE LA DÉPENSE.				
		TRAIITEMENT annuel.	Traitement	Supplément	Frais de route.	
<b>Traitements et indemnités :</b>						
Directeur . . . . .	1	12000	12000	»	1350	»
Inspecteurs . . . . .	2	6000	1200	»	2800	»
Ingénieur en chef de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	10000	9999 96	»	1400	»
— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	5200	5199 96	»	2200	»
Ingénieurs de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	2	2400	4800	»	1600	»
Contrôleurs de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	3	3200	9600 11	900	5200	»
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	1	2400	2400	600	400	»
Vérificateurs . . . . .	4	2400	9600	200	4550	»
Géomètre . . . . .	1	3000	3000	»	800	»
Chefs de bureau de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6	2700 à 3200	15500 04	»	900	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	3	2100	6300	»	200	»
Conducteur de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	2400	2400	»	400	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	2000	2000 04	»	400	»
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	2	1500	1750	»	700	»
Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	15	1350 à 2200	25100 04	»	»	325
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	38	1200 à 1500	46200	»	»	2800
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	28	900 à 1080	20670	»	150	1825
— adjoints . . . . .	9	600 à 720	5120	»	»	500
Surveillant de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	1500	1500	»	»	»
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	3	1200	1900	»	»	75
Dessinateurs de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2	1500	3000	»	»	»
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	3	1200	3600	»	»	»
Surnuméraires . . . . .	11	»	»	»	»	2425
Gens de service . . . . .	20	720 à 1200	17625	»	»	225
Travail sur les tarifs. — Indemnités . . . . .	»	»	»	»	»	4395 02
	154					

257,286 07

TOTAL DE L'ART. 1<sup>er</sup>. . . . . fr.

257,286 07

Crédit. . . . . fr. 271,625

Dépenses. . . . . 257,286 07

Excédant de crédit. 14,258 95

## TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivisions  
des  
articles du Budget

## NATURE DES DÉPENSES.

DÉPENSES  
constatées,  
liquidées et ordon-  
nées  
dans le cours  
de l'exercice.

Observations.

## CHAPITRE III (suite).

## ART. 2.

Service de l'entretien des routes et des stations.

	Nombre d'agents.	MONTANT DE LA DÉPENSE.				
		TRAITEMENT annuel.	Traitement	Supplément	Frais de route.	
Traitements et indemnités :						
Ingénieur de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	3800	3800	1400	1200	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	12	3200	6400 08	1200	2400	»
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	10	2400	4800	»	2200	»
Sous-ingénieurs . . . . .	2	2000	4000 08	»	1000	»
Architecte honoraire . . . . .	1	10000	5833 31	»	»	»
— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	3800	3800 04	»	2000	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2	3200	6400 08	»	700	»
Ingénieur civil . . . . .	1	1200	1200	»	»	»
Chef de bureau . . . . .	1	4000	3999 96	»	»	»
Conducteurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6	2100	13000	»	2250	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	5	2000	10000 20	399 96	2000	»
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	2	1500	1750	»	400	»
Surveillants principaux . . . . .	6	2100	12600	»	3200	»
— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12	1800	21000	»	1700	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	21	1500	30375	»	300	»
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	25	1000 à 1200	29214 96	»	»	»
— à l'essai . . . . .	5	1278 à 1800	4577 53	»	»	»
Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	1800 à 2000	3800 04	»	»	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	4	1200 à 1500	5400	»	»	»
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	9	900 à 1300	8910	»	»	»
— adjoints . . . . .	2	600 à 720	1020	»	»	»
— expéditionnaire . . . . .	1	1500	1500	»	»	»
Dessinateurs de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	4	1500	6000	»	»	»
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	6	1000 à 1200	6999 96	»	»	»
Gens de service . . . . .	2	900	1325	»	»	»
	123					

220,186 20

TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.

220,186 20

Crédit. . . . fr. 244,543 50

Dépenses. . . . 220,186 20

Excédant de crédit. 24,357 30

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.				DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE III (suite).</b>					
	ART. 5.					
	<i>Service de locomotion et d'entretien du matériel.</i>					
			MONTANT DE LA DÉPENSE.			
	Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Traitement.	Supplém <sup>s</sup> .	Frais de route.	
	Traitements et indemnités :					
	Ingenieurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3	3800	8127 86	»	2800 »
	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2	3200	4000 04	600 »	1000 »
	— 3 <sup>e</sup> — . . . . .	3	2400	7200 »	»	4100 »
	Sous-ingenieur . . . . .	1	2000	2000 04	»	400 »
	Conducteurs de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	4	2000	8000 16	»	1400 »
	— 3 <sup>e</sup> — . . . . .	4	1800	5422 44	»	1000 »
	Conservateur du matériel de l'arsenal de Malines . . . . .	1	3000	3000 »	»	»
	Chef des ateliers de Malines. . . . .	1	6000	6000 »	»	»
	Surveillants principaux . . . . .	2	2100	4200 »	»	»
	— de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	3	1800	9000 »	»	»
	— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2	1500	3000 »	»	»
	— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	5	1000 à 1200	5599 96	»	500 »
	Commis de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	6	1200 à 1500	6900 »	»	»
	— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	4	900 à 1080	3780 »	»	»
	— adjoint . . . . .	1	600	600 »	»	»
	Surnuméraires . . . . .	2	»	»	»	450 »
	Dessinateurs de 3 <sup>e</sup> classe. . . . .	5	1000 à 1200	3099 96	»	»
	Gens de service. . . . .	3	720 à 780	1920 »	»	»
		52				
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . .				94,500 46	
					94,500 46	
					Crédit. . . . fr. 110,960 »	
					Dépenses. . . . 94,500 46	
					Excédant de crédit. 16,659 54	

## TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.				DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE III (suite).</b>						
ART. 4.						
<i>Service des transports et de perception.</i>						
Traitements et indemnités :						
	Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE.			
			Traitements.	Frais de route.	Indemnités	
Agent général des chemins de fer franco-belge-rhénan . . . . .	1	»	»	»	5000 »	
Contrôleurs de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	2	3200 à 3500	6700 08	2900 »	»	
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	1	5250	5249 96	1200 »	»	
Chefs de station . . . . .	17	2100 à 3000	59999 96	400 »	80 »	
Conducteur de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	2000	2000 04	»	»	
Sous-chefs de station . . . . .	21	1200 à 1800	53000 »	»	300 »	
Surveillant principal . . . . .	1	2100	2100 »	»	»	
— de 1 <sup>e</sup> classe . . . . .	2	1800	3600 »	»	100 »	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	4	1300	5750 »	»	»	
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	4	1200	4899 96	»	250 »	
Commis de 1 <sup>e</sup> classe . . . . .	17	1800 à 2100	28218 07	600 »	80 »	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	75	1200 à 1500	95475 »	»	1174 »	
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	52	900 à 1200	60866 88	»	225 »	
— adjoints . . . . .	18	600 à 720	10250 »	»	130 »	
— dessinateur de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	1200	1200 »	»	»	
Surnuméraires . . . . .	22	»	»	»	4050 »	
Chefs de convoi . . . . .	2	2000	4000 08	800 »	100 »	
Chefs gardes-convois . . . . .	10	1800 à 1920	18720 »	400 »	395 »	
Gardes-convois . . . . .	166	600 à 1620	202707 57	»	2975 »	
Facteurs . . . . .	59	900 à 1500	42339 96	»	20 »	
Peseurs . . . . .	18	720 à 960	13260 »	»	»	
Officiers de police . . . . .	11	1200	12200 »	»	335 »	
Adjoints — . . . . .	17	900 à 960	16200 »	»	80 »	
Gens de service . . . . .	25	720 à 960	17513 41	»	55 »	
	525					
TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.					636,859 97	
ART. 5.						
<i>Primes à accorder aux fonctionnaires et employés des diverses branches de services.</i>						
Primes des quatre derniers mois de 1848, pour le service des transports. . . . .					16,471 72	Crédit. . . . fr. 440,000 » Dépenses. . . . 16,471 72
TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.					16,471 72	Excédant de crédit. 123,528 28

## DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE III (suite).</b>		
	<b>§ 2. — Salaires.</b>		
	ART. 6.		
•	Service général. — Direction . . . . .	17,040 05	Crédit . . . . . fr. 17,140 » Dépenses . . . . . 17,040 05 Excédant de crédit. . . . . 99 97
	ART. 7.		
•	Entretien des routes et des stations . . . . .	1,020,900 »	Crédit . . . . . fr. 1,180,000 » Dépenses . . . . . 1,020,900 » Excédant de crédit . . . . . 159,091 »
	ART. 8.		
	<i>Locomotion et entretien du matériel.</i>		
a.	Service des stations . . . . . fr. 1,048,870 41	} 1,393,685 50	Crédit . . . . . fr. 1,461,150 » Dépenses . . . . . 1,393,685 30 Excédant de crédit . . . . . 67,444 50
b.	Arsenal de Malines . . . . . 307,650 00		
c.	Primes pour économies de coke et de parcours réguliers. . . . . 57,178 19		
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	1,593,085 50	
	ART. 9.		
	<i>Locomotion et entretien du matériel.</i>		
•	Fours à coke . . . . .	69,474 25	Crédit . . . . . fr. 95,000 » Dépenses . . . . . 69,474 25 Excédant de crédit. . . . . 25,525 75
	ART. 10.		
•	Transports et perception . . . . .	548,762 56	Crédit . . . . . fr. 615,600 » Dépenses . . . . . 548,762 36 Excédant de crédit. . . . . 66,837 64
	<b>§ 3. — Travaux et fournitures.</b>		
	ART. 11.		
	<i>Service général. — Direction.</i>		
a.	Fournitures de bureau et impressions . . . . . fr. 109,157 47	} 122,152 42	Crédit . . . . . fr. 129,000 » Dépenses . . . . . 122,152 42 Excédant de crédit. . . . . 6,847 58
b.	Mobilier, entretien et renouvellement . . . . . 5,200 07		
c.	Menues dépenses . . . . . 7,788 88		
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.	122,152 42	

## TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
<b>CHAPITRE III (suite).</b>			
<b>ART. 12.</b>			
<i>Routes et stations.</i>			
a.	Travaux d'entretien . . . . . fr. 257,380 82	579,954 79	Credit . . . . . fr. 389,000 » Dépenses . . . . . 379,954 79 Excédant de crédit . . . . . 9,045 21
b.	— d'amélioration . . . . . 122,573 97		
TOTAL DE L'ART. 12. . . . . fr.		579,954 79	
<b>ART. 15.</b>			
..	Billies et fers des voies . . . . .	1,147,869 27	Credit . . . . . 1,424,000 » Dépenses . . . . . 1,147,869 27 Excédant de credit . . . . . 276,130 75
<b>ART. 14.</b>			
<i>Locomotion et entretien du matériel.</i>			
a.	Fourniture de houille et de coke . . . . . fr. 908,992 14	2,596,605 28	Credit . . . . . 2,492,510 » Dépenses . . . . . 2,596,605 28 Excédant de credit . . . . . 93,706 72
b.	— de bois pour allumer les locomotives . . . . . 20,057 21		
c.	Graissage. — Fourniture d'huile de Gallipoli, suif de bœuf fondu, etc. 175,858 48		
d.	Nettoyage. — Fourniture d'étoupes, savon, déchets de coton, etc. . . . . 50,345 97		
e.	Éclairage. — Fourniture d'huile épurée, falots, chandelles, etc. . . . . 125,447 17		
f.	Fourniture de cordes, ficelles, chanvre, toile, etc. . . . . 42,786 70		
g.	Fourniture de pièces de rechange pour locomotives. . . . . 167,000 »		
h.	— — — pour voitures . . . . . 58,853 44		
i.	— de tubes en laiton pour locomotives . . . . . 96,947 99		
j.	— d'essieux pour locomotives et tenders. . . . . 77,500 »		
k.	— d'essieux pour voitures . . . . . 4,800 »		
l.	— de bandages de roues pour locomotives et tenders. . . . . 56,819 05		
m.	— — — pour voitures . . . . . 31,559 28		
n.	— de rollings et cerceaux pour paniers à coke. . . . . 15,425 »		
o.	— de métaux, cuivre, plomb, étain, fers, etc. . . . . 148,850 02		
p.	— de bois divers. . . . . 42,065 85		
q.	— de garnitures de voitures, passementeries, glaces, etc. . . . . 48,742 21		
r.	— de couleurs, vernis, pinceaux, etc. . . . . 57,542 84		
s.	— d'outils et ustensiles. . . . . 98,988 76		
t.	— de lanternes, réverbères, objets de ferblanterie, etc. . . . . 7,758 79		
u.	— de vis à bois, fils de fer et de cuivre, émeri, etc. . . . . 7,502 78		
v.	— de bâches en cuir. . . . . 13,040 20		
w.	Frais de traction pour chevaux . . . . . 5,666 »		
r.	Travaux divers, dépenses diverses et menues dépenses. . . . . 55,607 21		
y.	Entretien des plans inclinés . . . . . 32,440 »		
z.	Indemnités aux sociétés concessionnaires du chef de la location de leurs waggons, circulant sur le chemin de fer de l'État. . . . . 144,079 25		
aa.	Transport des voyageurs par omnibus de la station du nord au midi et vice versa . . . . . 400 »		
TOTAL DE L'ART. 14. . . . . fr.		2,596,605 28	



## TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.		MONTANT DE LA DÉPENSE.			DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	Nombre d'agents.	TRAIITEMENT annuel.	Traitement.	Indemnités.	Remplace- ments.		
<b>CHAPITRE IV.</b>							
<b>Postes.</b>							
<b>ART. 1<sup>er</sup>.</b>							
<b>Personnel.</b>							
Inspecteur général . . . . .	1	12000	12000	»	»		
Directeurs . . . . .	8	5500 à 7000	46499	64	»		
Contrôleurs . . . . .	11	2700 à 3500	34519	92	»		
Sous-chef de bureau . . . . .	1	5499	92	»	»		
Percepteurs . . . . .	152	900 à 6000	181810	54	2114		
Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6	2100	13099	96	»		
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	9	2100	19109	88	»		
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	10	1800	18560	»	»		
— de 4 <sup>e</sup> — . . . . .	19	1500	31008	»	»		
Adjoints commis . . . . .	66	900 à 1200	67923	»	290	998.890 51	Crédit . . . . . fr. 1,000,000 »
Surnuméraires . . . . .	5	»	»	5340	»		Dépenses . . . . . 998,890 51
Distributeurs . . . . .	65	400	23970	81	»		Excédant de crédit . . . . . 1,109 69
Facteurs de ville . . . . .	265	500 à 1000	132117	07	9138 35	5592 89	
Facteurs ruraux . . . . .	615	200 à 700	361486	81	1916 99	4050 22	
Boitiers . . . . .	26	60 à 110	9203	46	»	»	
Concierge du bureau de Bruxelles . . . . .	1	1299	96	»	»	»	
Le docteur de l'administration . . . . .	1	600	»	»	»	»	
Expéditionnaire (momentanément attaché à la direction du Hainaut) . . . . .	1	»	»	682	91	»	
TOTAL DE L'ART. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.						998.890 51	
<b>ART. 2.</b>							
<b>Matériel.</b>							
Frais de bureau et de loyer . . . . .					89.809	19	
Papiers, impressions, etc. . . . .					75.210	13	
Frais de tournée . . . . .					13.212	05	
Transport de dépêches . . . . .					272.018	80	499,597 63
Frais de passage d'eau, etc. . . . .					610	02	Crédit . . . . . fr. 500,000 »
Traitement de courriers et messagers piétons (75) . . . . .					47.856	86	Dépenses . . . . . 499,597 63
TOTAL DE L'ART. 2 . . . . . fr.						499,597 63	Excédant de crédit . . . . . 402 57







## TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF, ETC.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordon- nancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
	Secours.		
	ARTICLE UNIQUE.		
°	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension . . . . .	5,000 »	Credit . . . . . fr. 5,000 » Dépenses . . . . . 5,000 » Excédant de crédit. . . . . »
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
	ARTICLE UNIQUE.		
	<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget.</i>		
a.	Travaux d'urgence exécutés pour réparer les dégradations survenues à la nouvelle digue du polder de Lillo . . . . .	6,445 90	
b.	Achat de 10 actions de la société du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse . . . . .	765 »	
c.	Frais de justice et dépens à charge de l'État contre les concessionnaires du chemin de fer de Manage à Erquelines, et du canal de Mons vers la Sambre . . . . .	9,078 80	
d.	Frais de déplacement de postillons et chevaux, etc., pour le service du camp de Beverloo . . . . .	906 29	
e.	Honoraires aux avocats du chef de divers devoirs, avis, conférences, etc., concernant des concessions de chemins de fer, le polder de Lillo, etc., pendant l'année 1848. . . . .	4,210 57	
f.	Frais de déplacement aux membres de la commission d'enquête instituée pour le projet du chemin de fer direct de Bruxelles à Gand par Alost, et pour la canalisation de la Campine . . . . .	615 10	
g.	Frais d'impressions et fourniture de cahiers des charges pour le service du chemin de fer, depuis 1838 à 1848. . . . .	1,276 08	
h.	Fournitures diverses et ouvrages . . . . .	274 42	
	TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.	25,569 06	Credit . . . . . fr. 38,300 52 Dépenses . . . . . 23,569 06 Excédant de crédit. . . . . 14,731 26

Certifié exact et conforme aux écritures de la comptabilité.

Bruxelles, le 20 mars 1851.

Le Ministre des Travaux Publics,

EM. VAN HOOREBEKE.